

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON



**ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION



ETUDE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE CACAO AU CAMEROUN

RAPPORT FINAL



Etude réalisée par l'Institut National de la Statistique
B P. 134 Yaoundé
Tél. : (237) 222.22.04.45 / 222.23.37.21
Fax : (237) 222.23.24.37
Site : www.ins-cameroun.cm

Mai 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
Liste des tableaux.....	iv
Liste des graphiques.....	vi
Sigles et abréviations	viii
Résumé exécutif.....	x
CHAPITRE I : CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	1
I.1. Contexte, objectifs et résultats	1
I.1.1. Contexte.....	1
I.1.2. Objectifs.....	2
I.1.3. Résultats attendus	3
I.2. Synthèse méthodologique	3
I.2.1. Echantillonnage	4
I.2.2. Cartographie et dénombrement des ménages.....	5
I.2.3. Formation du personnel de terrain.....	6
I.2.4. Pré-test (enquête pilote)	7
I.2.5. Collecte des données	7
I.2.6. Traitement et gestion des données	9
I.2.7. Analyse des données et rédaction des rapports.....	9
CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL DU TRAVAIL DES ENFANTS AU CAMEROUN	11
II.1. Situation socioéconomique du Cameroun et la filière cacao.....	11
II.1.1. Situation socioéconomique	11
II.1.2. Filière cacao au Cameroun.....	13
II.2. Concept de travail des enfants : définition, cadre légal et mesure	15
II.2.1. Définition du travail des enfants.....	16
II.2.2. Mesure du travail des enfants	18
II.2.3. Les pires formes de travail des enfants	Error! Bookmark not defined.
II.3. Cadre institutionnel.....	20
II.3.1. Cadre international	20
II.3.2. Cadre institutionnel national	21
II.3.3. Structures institutionnelles impliquées dans la lutte contre le travail des enfants.....	23
II.3.4. Interventions pour lutter contre le travail des enfants	24
CHAPITRE III : AMPLEUR, NATURE ET INTENSITE DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE CACAO	25

III.1 Enfants occupés dans une activité en zone cacaoyère.....	26
III.1.1 Activités économiques des enfants en zones cacaoyères	26
III.1.2 Nature des activités économiques des enfants – focus sur le cacao	27
III.1. 3 Tâches domestiques.....	32
III.2 Enfant en situation de travail des enfants.....	35
II.2.2. Travaux dangereux	36
CHAPITRE IV : IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS	40
IV.1. Travail et fréquentation scolaire.....	40
IV.1.1. Travail des enfants et fréquentation scolaire actuelle	40
IV.1.2. Travail des enfants et assiduité journalière et hebdomadaire	43
IV.1.3. Redoublements scolaires.....	44
IV.1.4. Raisons d’arrêt des études	45
IV.2. Travail et santé des enfants	46
IV.2.2. Lésions subis à cause du travail	46
IV.2.3. Violence subie par les enfants au travail	49
IV.2.4. Santé psychologique des enfants occupés dans les zones cacaoyères	50
CHAPITRE V : DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS	53
V.1. Facteurs monétaires.....	53
V.1.1. Pauvreté des ménages.....	54
V.1.2. Accès des ménages au crédit.....	55
V.1.3. Chocs sur les revenus	57
V.1.4. Détention d’un capital foncier	58
V.2. Facteurs non monétaires.....	59
V.2.1. Normes sociales.....	59
V.2.2. Accès à l’école	60
V.2.3. Taille et structure du ménage.....	60
V.2.4. Appartenance à une coopérative	61
V.2.5. Archétype	62
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	64
BIBLIOGRAPHIE	67
ANNEXES.....	68
Annexe 1 : Personnel impliqué	68
Annexe 2 : Questionnaire ménage	72
Annexe 3 : Questionnaire ménage	88
Annexe 4 : Guide d’entretien agent d’agriculture	101
Annexe 5 : Guide d’entretien responsable d’établissement scolaire	103

Annexe 6 : Guide d’entretien agent de santé	105
Annexe 7 : Guide d’entretien responsable coopérative agricole de la filière cacao.....	107
Annexe 8 : Formule de calcul des indicateurs-clés.	108
Annexe 8 : Quelques photos clés prises pendant l’étude.....	110

Liste des tableaux

Tableau 1.1. Allocation de l'échantillon des grappes et de l'échantillon des ménages.....	4
par milieu de résidence.....	4
Tableau 1.2 : Nombre de ménages dénombrés par Région.....	5
Tableau 3.1 : Répartition en % des enfants occupés dans une activité économique au cours de la période de référence	27
Tableau 3.2 : Répartition en % des enfants en situation du travail des enfants suivant les critères internationaux et nationaux	36
Tableau 4.1 : Pourcentage d'enfants actuellement scolarisés impliqués ou non dans une activité de la filière cacao par groupe d'âge, sexe (%).....	43
Tableau 4.2 : Nombre médian d'heures et de jours par semaine de fréquentation scolaire par les enfants par groupe d'âge, sexe, région.....	43
Tableau 4.3 : Pourcentage d'enfants ayant redoublé une classe et nombre moyen de redoublements de classe par groupe d'âge, sexe, région (%).....	45
Graphique 4.4 : Raison d'arrêt des études évoquée.....	46
Graphique 4.5 : Lésions subis à cause du travail suivant l'âge.....	47
Graphique 4.6 : Lésions subis à cause du travail suivant le sexe	48
Tableau 4.7: Pourcentage d'enfants astreints au travail dans la filière cacao ayant subi des lésions à cause du travail par groupe d'âge, sexe, région d'enquête et milieu de résidence (%).....	48
Tableau 4.9: Pourcentage d'enfants astreints au travail dans la filière cacao ayant déclarés des symptômes de trouble de santé psychologique par groupe d'âge, sexe, région d'enquête et milieu de résidence (%).....	51
Tableau 5.2: Taux d'implication au travail des enfants de 5-17 ans, dont les ménages exercent dans la filière cacao, suivant le milieu de résidence et le sexe et par quintile de revenu	54
Tableau 5.3: Taux d'implication au travail des enfants de 5-17 ans, dont les ménages exercent dans la filière cacao, suivant la région et par quintile de revenu	55
Tableau 5.4: pourcentage de ménages dont un membre a obtenu au crédit au cours des 12 derniers mois (%)	56
Tableau 5.5: Implication au travail des enfants de 5-17 ans selon les variations des revenus des ménages au cours des 12 derniers mois.....	Error! Bookmark not defined.
Tableau 5.6: implication des enfants aux activités selon les stratégies adaptées pour faire face à la baisse de revenu du ménage	58
Tableau 5.7 : Taux de participation au travail des enfants de 5-17 ans selon la distance (en km) par rapport à l'établissement scolaire le plus proche.....	60
Tableau 5.8 : Taux de participation au travail des enfants de 5-17 ans selon la distance (en km) par rapport à la taille du ménage	60
Tableau 5.9: Implication des enfants aux activités selon l'appartenance du chef de ménage à une coopérative de cacaoculteurs	61

Liste des graphiques

Graphique 2.1 : Répartition (%) des personnes de 14 ans ou plus par rapport à leur situation vis-à-vis de la main-d'œuvre	12
Graphique 2.2 : Algorithme de caractérisation des différentes formes du travail des enfants.	19
Graphique 2.3. : Décomposition du travail des enfants.	Error! Bookmark not defined.
Graphique 3.1 : Décomposition du travail des enfants. Selon les critères internationaux	Error! Bookmark not defined.
Graphique 3.2 : Décomposition du travail des enfants. Selon les critères nationaux	Error! Bookmark not defined.
3.4 : Graphique : répartition en % des enfants occupés dans une activité liée au cacao suivant l'âge	28
3.5 : Graphique : répartition en % des enfants occupés dans une activité liée au cacao suivant le sexe	28
Graphique 3.8 : répartition (%) des différents types du travail des enfants de 5 à 11 ans	29
Graphique 3.9 : répartition (%) des différents types du travail des enfants de 12 à 13 ans	29
Graphique 3.10 : répartition (%) des différents types du travail des enfants de 14 à 17 ans	30
Graphique 3.11 : répartition (%) du temps consacré aux activités économiques suivant l'âge	30
Graphique 3.12 : proportion d'enfants de 5 à 17 ans effectuant un travail selon le lieu du travail	31
Graphique 3.12a : répartition (%) du type de rémunération perçue par les enfants au cours de la première activité	32
Graphique 3.13 : répartition (%) des enfants occupés aux tâches domestiques par tranches d'âges	33
Graphique 3.14 : répartition (%) des enfants occupés aux tâches domestiques par sexe	33
Graphique 3.15 : Graphique : répartition (%) des différentes tâches domestiques exercés par les enfants suivant le sexe	34
Graphique 3.16 : répartition (%) du temps consacré aux tâches domestiques par des enfants occupés par tranche d'âges	34
Graphique 3.17 : répartition (%) du temps consacré aux tâches domestiques par des enfants occupés suivant le sexe	35
Graphique 3.19 : répartition (%) des enfants impliqués dans les travaux dangereux par tranche d'âges	38
Graphique 3.20 : répartition (%) d'enfants ayant dit qu'ils impliqués dans les travaux dangereux par sexe.....	39
Graphique 4.1 : Répartition des enfants suivant le moment d'exécution des tâches exprimés par les enfants.....	41
Graphique 4.2 : Pourcentage d'enfants actuellement scolarisés astreints et non astreints à un travail dans la filière cacao par groupe d'âge	42
Graphique 4.3 : Pourcentage d'enfants actuellement scolarisés impliqués ou non dans une activité de la filière cacao par groupe d'âge.....	42
Graphique 4.7 : répartition (%) des enfants victimes de violence sur le lieu de travail par âges....	49

Graphique 4.8 : répartition (%) des enfants victimes de violence sur le lieu de travail par sexe	50
Graphique 4.9 : répartition (%) des enfants ayant vécu des troubles psychologiques au lieu de travail suivant l'âge.....	50
Graphique 4.10 : répartition (%) des enfants ayant vécu des troubles psychologiques au lieu de travail suivant le sexe	51
Graphique 5.1 : Pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans suivant le quintile de revenu du ménage	54
Graphique 5.2 : Pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans suivant l'accès des ménages au crédit dans la filière cacao.....	56
Graphique 5.3 : Prévalence du travail des enfants et combustible utilisée pour la cuisson	Error! Bookmark not defined.
Graphique 5.4 : Prévalence du travail des enfants suivant le mode d'évacuation des ordures ménagères	Error! Bookmark not defined.
Graphique 5.5 : Répartition des ménages selon la possession et l'exploitation de terres exploitées %	59
Graphique 5.6 : Prévalence du travail des enfants et archétype de production	63

Sigles et abréviations

BIT	Bureau International du Travail
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CAPI	Computer Assisted Personal Interviewing
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CSPRO	Census and Survey Processing System
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
GSE	Groupes Socio-économiques
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
INS	Institut National de la Statistique
IPEC	International Programme for the Elimination of Child Labour
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFI	Ministère des Finances
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
ND	Non Déclaré
NSP	Ne Sait Pas
ODD	Objectif de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONCC	Office Nationale du Café et du Cacao
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANETEC	Plan d'Action National pour l'Elimination des pires formes de Travail des Enfants au Cameroun
PAS	Programmes d'Ajustement Structurel
PFTE	Pires formes de travail des enfants

PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan d'Investissement Agricole
RGPH3	Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SDSR	Stratégie de Développement Secteur Rural
SIDA	Syndrome Immunodéficitaire Acquis
SIMPOC	Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour
SND30	Stratégie Nationale de Développement 20/30
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net global de Scolarisation
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZD	Zone de Dénombrement

Résumé exécutif

- Le travail des enfants, notamment dans le secteur agricole, demeure un problème majeur au Cameroun, en particulier dans la filière cacao, un pilier de l'économie nationale. Cette étude a pour objectif de quantifier et de caractériser l'ampleur du phénomène, d'identifier ses causes profondes et de proposer des recommandations pour y remédier.
- Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 2714 ménages et 4761 enfants de 5 à 17 ans a été menée dans quatre régions cacaoyères du pays, à savoir le Centre, l'Est, le Sud et le Littoral.
- Les données ont été collectées sur le terrain entre octobre et décembre 2024 à l'aide de tablettes numériques, permettant une saisie directe et un traitement rapide des informations. Au terme du traitement et de l'exploitation, les résultats-clés obtenus sont :
- En prenant en compte toutes les activités réalisées, qu'elles soient économiques ou domestiques, quelle que soit la durée, 79,8% d'enfants de la zone cacaoyère ont exercé au moins une activité, dont 35% dans les activités économiques. Toutes ces activités ne relèvent pas du travail des enfants.
- Parmi les 35% d'enfants de 5-17 ans occupés dans les activités économiques, 16,7% sont occupés dans au moins une activité de la filière cacao (défrichage, désherbage, récolte, écabossage, séchage, transport, commercialisation, etc.). Toutes ces activités ne sont pas considérées comme travail des enfants.
- Parmi ces 16,7% d'enfants occupés dans au moins une activité de la filière cacao, le ratio est de 9,4% pour les 5-11 ans ; 16,5% pour les 12-13 ans et se situe à 27,5% pour la tranche d'âge 15-17 ans. Les jeunes garçons (20,4 %) sont plus impliqués que les jeunes filles (12,3 %) dans une activité liée au cacao.
- Les tâches les plus effectuées par les enfants dans la filière cacao sont : le défrichage, le désherbage, la récolte, le transport des fèves, la fermentation, et le séchage, et l'écabossage. L'implication des enfants est plus intense pendant les périodes de pointe de la production, notamment lors des récoltes. Ils sont moins présents dans les activités de vente.
- Si les activités effectuées par les enfants n'impliquent pas toutes un niveau de risque élevé, 35,5% des enfants occupés dans les zones enquêtées sont selon la législation nationale, en situation de travail des enfants. Ceci inclut :

- 34,7% d'enfants de 5 à 17 ans impliqués dans une tâche dangereuse dans le cadre d'une activité économique ou domestique (application de la Convention OIT n. 182 et liste nationale des travaux dangereux). L'implication des enfants dans les travaux dangereux augmente avec l'âge : 23,4% des 5-11 ans, 42,5% des 12-13 ans, et près de 48% des 14-17 ans
 - 14,5% d'enfants de 14 à 17 ans ont une activité sur une durée supérieure à 48H par semaine pour une activité agricole et 40 H par semaine pour une activité non agricole (application du code du travail du Cameroun).¹
- Les travaux dangereux dans lesquels les enfants sont impliqués - que ces travaux soient relatifs aux activités économiques ou aux tâches domestiques- inclues :porter, pousser ou tirer de lourdes charges, travailler avec des produits chimiques agricoles, travailler avec des liquides ou des poudres qui irritent la peau, travailler avec les outils tranchants, etc.
 - En prenant en compte la révision en cours de la définition du travail dangereux (qui tient compte de la présence ou non des parents au moment de l'exécution de la tâche par l'enfant), cet indicateur pourrait être plus bas et mériterait d'être recalculé une fois la liste et la définition validées au niveau du Cameroun. Néanmoins, la présence d'un adulte ne constitue pas en soit un facteur atténuant le caractère dangereux des travaux inclus dans la liste nationale des travaux dangereux.
 - Plus précisément dans la filière cacao, une partie des enfants est impliquée dans la préparation et l'application de produits phytosanitaires/pesticides (considérée comme travail dangereux). En effet, l'application et la manipulation des pesticides dans les champs est respectivement à hauteur de 4,1% et 4,7 % pour les 5-11 ans, de 1,7% pour les 12-13 ans pour les deux tâches, et respectivement de 1,8% et 2,7 % pour les 14-17 ans. Les enfants sont également impliqués dans l'écabossage, le défrichage et le désherbage, des activités qui peuvent être à risque selon l'âge de l'enfant, les conditions, et le temps passé à cette tâche.
 - L'essentiel du travail effectué par les enfants est non rémunéré. Plus de la moitié des enfants (51,6 %) exerçant une activité ne perçoivent aucune rémunération. Parmi ceux qui reçoivent une compensation financière, les formes les plus courantes sont les honoraires pour services rendus (15,2 %), la rémunération à la tâche (11,3 %) et le salaire (9,7 %). Ces résultats reflètent une forte implication des enfants dans des activités informelles ou familiales, où

¹ [Cameroun - Loi n°1992-07 du 14 août 1992 portant Code du travail \(www.droit-afrique.com\)](http://www.droit-afrique.com)

leur travail est souvent perçu comme une contribution au foyer plutôt qu'un emploi nécessitant un paiement.

- L'intensité du travail des enfants est saisie à travers le nombre moyen d'heures de travail par semaine. Elle traduit la charge de travail auquel les enfants sont confrontés. 81% enfants de 5-17 ans travaillent entre 1 et 5 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures de travail augmente avec l'âge.
- Dans l'ensemble, les enfants travaillant dans la filière cacao sont moins scolarisés (91,2% contre 96,6% pour ceux sans activité dans la filière), Cet écart est notable chez les 14-17 ans (85,3 % contre 91,2 % pour ceux sans activité). Mais dans l'ensemble le taux de scolarisation est élevé, reflétant les efforts du Gouvernement en matière d'éducation, entre autres, par la gratuité de l'enseignement primaire.
- La pauvreté des ménages constitue l'un des principaux déterminants du travail des enfants, notamment dans les zones rurales où les sources de revenus sont limitées et souvent irrégulières. La proportion d'enfants occupés est plus élevée dans les ménages appartenant aux quintiles de revenu les plus faibles (Quintile 1 et 2) atteignant respectivement 35,6 % et 39,1 %. Les ménages à faibles revenus, incapables de répondre à leurs besoins fondamentaux, sont contraints de prioriser la survie économique au détriment de l'éducation des enfants.
- L'étude révèle un lien étroit entre la possession de terres, notamment celles utilisées pour cultiver le cacao, et le recours au travail des enfants. Les ménages agricoles, en particulier ceux qui cultivent du cacao, sont plus susceptibles d'employer des enfants. Ce phénomène est plus marqué pour les terres exploitées. Ce lien entre la possession de terres et le travail des enfants pourrait s'expliquer par la disponibilité immédiate de la main-d'œuvre familiale. De plus, embaucher de la main-d'œuvre extérieure représente un coût que beaucoup de petits producteurs ne peuvent se permettre.
- Le travail des enfants est un défi complexe qui requiert une approche intégrée. Cela signifie une collaboration entre plusieurs acteurs pour la promotion d'alternatives concrètes qui permettront progressivement de réduire la dépendance économique et fonctionnel des ménages au travail des enfants. Au rang des recommandations, nous pouvons relever l'importance de : 1) sensibiliser les producteurs et les communautés en zone cacaoyères sur le travail des enfants ; 2) renforcer les capacités des producteurs sur les pratiques et technologies agricoles qui diminuent la demande en main d'œuvre notamment

sur les tâches dans lesquelles les enfants sont plus impliqués, protègent les enfants de l'exposition aux pesticides et vertueuses de l'environnement ; 3) améliorer les moyens d'existences des familles qui dépendent du cacao pour améliorer leur résilience économique et diminuer le risque du recours au travail des enfants ; 4) renforcer la gouvernance et l'appui insitutionnel pour la prévention du travail des enfants en zone cacaoyères y compris les systèmes de suivi et remédiation.

CHAPITRE I : CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente, dans un premier temps, le contexte qui a motivé la réalisation de cette étude et un second, l'approche méthodologique adoptée pour répondre aux objectifs de recherche fixés.

I.1. Contexte, objectifs et résultats

I.1.1. Contexte

Le Cameroun a élaboré en 2010 la vision "Cameroun vision 2035" avec pour objectif de devenir un pays émergent, démocratique et uni d'ici 2035. Parmi ses priorités figure la réduction de la pauvreté, visant à ramener son taux de 39,9% en 2007 à moins de 10% en 2035. Cette vision s'aligne avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment la cible 8.7 qui vise à éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains d'ici 2025 et 2030. Toutefois, en 2021, 160 millions d'enfants dans le monde sont toujours astreints au travail des enfants, un phénomène qui reste important au Cameroun, notamment dans le secteur agricole.

Pour atteindre la cible 8.7 des ODD *"Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes."*, les gouvernements, les entreprises, le secteur financier et la société civile doivent prendre des mesures énergiques pour s'attaquer aux causes profondes et aux déterminants de ces violations des droits de l'homme.

Selon la 3^{ème} enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI3), 5% des enfants de 10-17 ans sont en situation d'emploi. Les enfants de 10 à 17 ans, particulièrement en milieu rural, sont particulièrement exposés à l'emploi, les garçons étant plus nombreux à travailler que les filles. La tranche d'âge 14-17 ans est trois fois plus concernée que celle de 10-13 ans. Ces statistiques illustrent la persistance du phénomène du travail des enfants malgré les efforts pour le combattre.

Le Cameroun a pris des engagements internationaux pour lutter contre le travail des enfants, devenant un membre actif de l'Alliance 8.7², visant l'élimination du travail des enfants d'ici 2025. Lors de la cinquième session du Cocoa Talks en 2023, des discussions ont eu lieu sur le genre et le travail des enfants dans la filière cacao. Il a été rappelé que la Commission Européenne appliquera une "politique de tolérance zéro" en matière de travail des enfants, interdisant les importations de

² <https://www.alliance87.org/fr>

produits fabriqués avec du travail infantile. Les participants ont recommandé de lancer une étude sur le travail des enfants dans le secteur cacao pour mieux cerner sa prévalence et identifier des actions concrètes.

Face au manque de données spécifiques sur le travail des enfants dans le secteur cacao camerounais, les participants du *Cocoa Talks* ont recommandé le lancement d'une **étude auprès des producteurs pour mieux comprendre la prévalence et les caractéristiques du phénomène, et identifier des mesures appropriées pour y répondre.**

La mesure du travail des enfants requiert une méthodologie particulière car toutes les tâches effectuées par des enfants ne sont pas considérées comme travail des enfants. Son estimation est fortement liée à certaines conventions internationales³ et à la législation nationale. Cette étude s'appuie sur les nouvelles normes de la mesure statistique du travail fixée lors de la 20ème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail⁴ d'Octobre 2018. Les nouvelles normes permettent de définir cinq (05) formes de travail des enfants : (i) l'emploi des enfants ; (ii) production de biens pour usage propre par les enfants ; (iii) le travail de stagiaire non rémunéré par des enfants ; (iv) travail dans les services ménagers non rémunérés ; (v) travail bénévole des enfants. Toutefois, compte tenue de la restriction à la filière cacao, l'estimation du travail des enfants fait appel à des phénomènes importants à mettre en exergue. On estime l'ampleur des pires formes du travail des enfants en s'appuyant sur les Conventions n° 182 et 138 de l'OIT : Pires formes de travail des enfants (PFTE), les travaux dangereux qui exposent les enfants à des abus physiques, psychologiques ou sexuels. De manière synthétique, sa mesure s'appuie sur le contrôle de l'âge et sur l'activité exercée par l'enfant, et ces activités sont analysées suivant la nature, les conditions et leurs durées.

Pour mesurer le travail des enfants dans ce secteur, des méthodologies spécifiques sont utilisées, basées sur les conventions internationales de l'OIT.

I.1.2. Objectifs

L'objectif général de l'étude est de mettre à la disposition du Gouvernement et de ses Partenaires des données sur les caractéristiques, la nature et l'ampleur du travail des enfants dans la filière cacao, les facteurs incitatifs et dissuasifs et les vulnérabilités auxquelles les foyers font face et qui favorisent le travail des enfants. L'étude prendra aussi en compte les facteurs associés avec le contexte socio-économique et environnemental local.

³ La Convention 138 sur l'âge minimum de l'OIT, 1973

⁴ [20e Conférence internationale des statisticiens du travail | International Labour Organization](#)

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette enquête sont les suivants :

- Une meilleure connaissance des caractéristiques, nature et ampleur du travail des enfants désagrégés par âge et sexe dans la filière cacao ;
- Une compréhension de l'influence du travail des enfants sur leur scolarisation et leur santé ;
- Une meilleure compréhension des causes et facteurs contribuant au travail des enfants ;
- Une identification des contraintes et spécificités de la filière et de ses acteurs ;
- Une identification d'actions pour éliminer/prévenir le travail des enfants dans la filière cacao.

I.1.3. Résultats attendus

En rapport avec les objectifs fixés, les principaux résultats attendus de L'ETEC 2024 sont les suivants :

- Les indicateurs sur le travail des enfants de la filière cacao sont disponibles (en annexe) ;
- Les profils des enfants astreints au travail des enfants sont caractérisés ;
- Les causes et facteurs contribuant au travail des enfants dans la filière cacao sont connus ;
- Les contraintes et spécificités de la filière cacao et de ses acteurs, notamment celles qui augmentent le risque du travail des enfants sont connues ;
- Les mesures pour éliminer/prévenir le travail des enfants dans la filière cacao sont proposées.

I.2. Synthèse méthodologique

Selon le BIT (2004), la problématique du travail des enfants est complexe et aucune méthode ne peut prétendre la cerner entièrement. Il préconise 5 approches, dont celles par les ménages (qu'il juge meilleure). On a aussi l'approche par les établissements (coopératives, entreprises, associations de producteurs, etc.).

Dans cette étude, nous avons opté pour l'approche par les ménages. Pour la collecte de données quantitatives, deux questionnaires ont été développés en s'appuyant sur le SIMPOC, les questionnaires des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel (EESI) et les recommandations de la CIST : Le questionnaire ménage relatif aux renseignements généraux, la composition et les caractéristiques des membres du ménage, les caractéristiques de l'habitat, les chocs et stratégies de survie, les équipements et biens durables, les caractéristiques des ménages producteurs de cacao et des plantations. Le questionnaire enfant permet de collecter les données sur leur implication dans les activités économiques et domestiques, les caractéristiques de l'emploi, le temps de travail, les travaux dangereux, la violence sur le lieu de travail, la santé, etc.

Quatre guides d'entretien ont aussi été confectionnés pour certains acteurs, notamment les responsables des centres de santé, des écoles, des postes agricoles et des coopératives de la filière cacao afin de trianguler l'information et mieux analyser les résultats obtenus. Mais avant la collecte des données, une cartographie a été réalisée afin d'actualiser la liste et la composition des ménages présents dans la zone et de les géolocaliser. A cet effet, une fiche cartographique a été développée.

Tous ces outils ont été amendés, enrichis et validés par les membres du groupe technique coordonné par le MINTSS (acteurs de la filière, Ministères, OCS, etc.) au cours d'un atelier dans la ville d'Ebolowa en juin 2024.

I.2.1. Echantillonnage

I.2.1.1. Ménages et enfants

L'ETEC est une enquête par sondage avec un plan d'échantillonnage probabiliste stratifié à deux degrés. Les régions du Centre, Sud, Littoral et Est ont été sélectionnées comme zones de l'étude. Dans ces régions les départements qui abritent les principaux bassins de production ont été choisis. La population visée par cette étude est constituée des ménages ordinaires pratiquant au moins une activité dans la filière cacao et ayant au moins un enfant de 5-17 ans. Le concept de ménage retenu est celui utilisé lors des enquêtes auprès des ménages, c'est-à-dire l'ensemble des personnes apparentées ou non, vivant sous le même toit, partageant ensemble leur repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », et dont les ressources ou les dépenses sont également communes ou en partie.

Les unités d'échantillonnage de premier degré sont les zones de dénombrement (ZD). Au sein des strates, les unités d'échantillonnage de second degré sont les ménages.

La taille de l'échantillon est déterminée par l'analyse des estimations existantes de la proportion d'enfants de 5-17 ans engagés dans des travaux dans la filière cacao pour atteindre un coefficient de variation d'au plus 7%.

Le plan d'échantillonnage a utilisé une procédure en deux étapes qui échantillonne d'abord les ZD, puis les ménages dans les ZD sélectionnées.

Tableau 1.1. Allocation de l'échantillon des grappes et de l'échantillon des ménages par milieu de résidence

Département	Allocation des grappes		Total	Allocation des ménages		Total
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Dja et Lobo	7	15	22	182	390	572
Haut-Nyong	7	15	22	182	390	572
Lekie	7	13	20	182	338	520
Mbam et Inoubou	7	13	20	182	338	520

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

Mbam et Kim	4	17	21	104	442	546
Moungo	15	6	21	390	156	546
Mvila	10	12	22	260	312	572
Nkam	2	24	26	52	624	676
Nyong et Kelle	3	21	24	78	546	624
Nyong et So'o	9	13	22	234	338	572
Ensemble	71	149	220	1846	3874	5720

I.2.1.2. Autres acteurs

A côté des ménages producteurs de cacao, il a été envisagé de s'entretenir avec d'autres acteurs de la filière, notamment les producteurs constitués en entreprises, les commerçants, les coopératives, les agents de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, les entreprises qui transforment le cacao. Dans les ZD échantillonnées, toutes les entreprises, commerçants, coopératives ont été enquêtées.

I.2.2. Cartographie et dénombrement des ménages

Les travaux cartographiques se sont déroulés du 08 juillet au 15 septembre 2024 par 30 agents recrutés, sous l'encadrement des responsables de l'INS. Cette opération a eu pour finalité de dénombrer les ménages des Zones de Dénombrement (ZD) préalablement échantillonnées à l'effet d'identifier ceux concernés par des activités dans la filière cacao et dans lesquels se trouvent les enfants âgés de 5 à 17 ans. Cette liste a permis de tirer l'échantillon des ménages qui a fait l'objet de la collecte des données. Notons qu'elle s'est déroulée en pleine saison des pluies avec les routes particulièrement difficiles d'accès. Au terme de la cartographie, 215 ZD sur les 220 (soit 97,7%) ont été visitées et près de 39.476 ménages dénombrés.

Tableau 1.2 : Nombre de ménages dénombrés par Région

	<i>Nombre de grappes achevées</i>	<i>Taux de couverture (%)</i>	<i>Nombre de ménages dénombrés</i>	<i>Nombre de ménages où il y a présence d'un acteur de la filière cacao</i>	<i>Nombre de ménages où il y a présence d'au moins un enfant de 5-17 ans</i>
Centre	106	99,0	20.181	7.894	9.644
Est	22	100,0	3.635	1.215	1.926
Littoral	44	94,0	8.892	1.625	2.959
Sud	43	98,0	6.768	3.452	3.063
Ensemble	215	97,7	39.476	14.186	17.592

A partir de cette base, un échantillon de 5720 ménages a été tiré suivant les deux critères (i) ménage dont au moins un membre exerce une activité dans la filière cacao et (ii) présence d'au moins un enfant de 5-17 ans est obtenu pour faire l'objet de l'enquête.

I.2.3. Formation du personnel de terrain

Afin de maintenir les procédures uniformes d'enquête, deux formations ont été réalisées : la formation des formateurs (superviseurs) et la formation des agents enquêteurs, cela à travers deux manuels (le manuel de l'agent enquêteur et le manuel CAPI⁵).

Le manuel de l'agent enquêteur comprend les techniques d'entretiens, les procédures de collecte de données sur le terrain, les méthodes pour poser les questions. Le manuel CAPI est un guide sur l'utilisation des tablettes pour la collecte des données.

Ces documents ont donc servi pour la formation du personnel de collecte. Pour cette formation, l'INS a présélectionné 42 candidats aux postes d'agents enquêteurs ou de contrôleurs, ayant au moins le baccalauréat, qui ont tous reçu une formation complète dans le centre unique de Yaoundé, du 23 au 30 octobre 2024. Cette formation a couvert les aspects suivants: les principes fondamentaux des entrevues pour la collecte de données, y compris les aspects éthiques; la justification, l'objectif et la méthodologie de l'enquête, les procédures d'assurance de la qualité des données au cours de la collecte; le contenu des questionnaires (description et objectif de chaque question, consignes et instructions spécifiques, catégories de réponses et procédure de remplissage des questionnaires); l'utilisation des tablettes pour conduire les interviews assistées par ordinateur (Computer Assisted Personal Interviewing en abrégé CAPI).

La formation animée par les experts de l'INS avec l'appui de ceux du MINTSS, FAO, PAD-CACAO, a été menée en utilisant diverses méthodes comprenant, entre autres : i) une lecture concomitante des manuels d'instructions et des questionnaires, suivie d'explications et de démonstrations ; ii) des jeux de rôle en salle entre personnel en formation, suivis de discussions ; iii) des pratiques sur le terrain dans des ménages réels suivies de discussions en salle et iv) l'organisation régulière des évaluations des connaissances acquises, suivies de discussions en salle.

Pour la pratique sur le terrain, chaque candidat avait identifié dans son voisinage de résidence, un ménage dans lequel il a conduit une interview entière sur les questionnaires papiers. Ces derniers étaient collectés par la suite et corrigés par les formateurs. Les incohérences et erreurs enregistrées ont fait l'objet d'une discussion entre les formateurs et les candidats en salle de formation avec le partage d'expérience. À l'issue de la formation principale, 38 agents de terrain ont été sélectionnés pour constituer 8 équipes de quatre ou cinq personnes chacune. Chaque équipe était composée d'un

⁵ Computer-Assisted Personal Interviewing

contrôleur et de 3 ou 4 enquêteurs. Les contrôleurs ont reçu une formation complémentaire axée sur le contrôle de la qualité de données, l'organisation du travail et la gestion de la logistique, le contact avec les autorités et les populations.

I.2.4. Pré-test (enquête pilote)

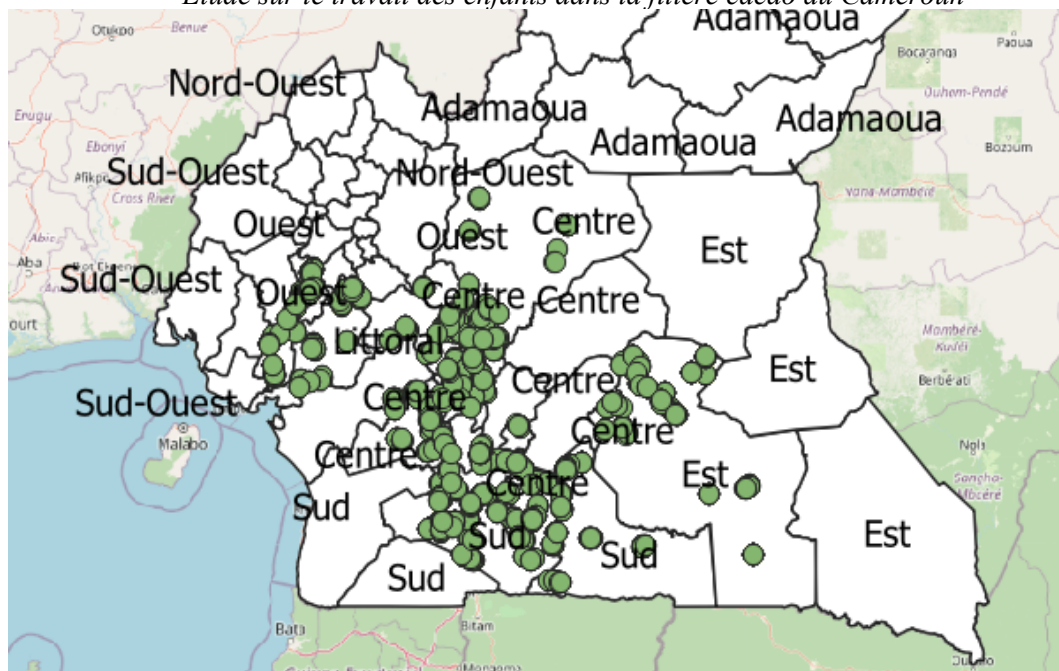
Le pré-test avait pour objectif d'identifier les questions qui ne seraient pas bien formulées, difficiles à comprendre ou non pertinentes, de vérifier la qualité de la traduction et des programmes, et de tester l'organisation de la collecte et la gestion des données. Toutes les procédures de collecte de données ont été pré-testées. Parmi les agents formés, 10 ont été sélectionnés pour réaliser l'enquête pilote du 5 au 7 octobre 2024 dans les départements de la Lékoué (Obala et Elig-Mfomo) et du Nyong-et-So'o (Mbalmayo et Nkolmetet). La collecte des données du pré-test a été réalisée sur un échantillon de 100 ménages. Les leçons tirées de ce pré-test ont été valorisées lors de la finalisation des outils de collecte et de la logistique de l'enquête.

I.2.5. Collecte des données

Chacune des 8 équipes constituées, était placée sous la responsabilité d'un contrôleur (chef d'équipe) ayant une expérience en matière de collecte de données. Chaque arrondissement était couvert par un superviseur. Dans chaque équipe, deux binômes d'enquêteurs ont été constitués par chaque contrôleur pour couvrir ensemble les ZD à eux affectées.

Les critères de région d'origine et/ou de résidence (langue maternelle parlée) des enquêteurs, d'expérience dans les enquêtes organisées par l'INS et du genre ont été pris en compte lors de la composition des équipes et des binômes. Une répartition équilibrée de la charge de travail à chaque équipe a été effectuée pour couvrir les 215 ZD échantillonnées.

In fine, la collecte s'est déroulée dans 75 arrondissements et 979 localités des 10 départements retenus.



La collecte de données s’est déroulée du 21 octobre au 08 décembre 2024. Les coordonnateurs des activités de terrain étaient responsables de la logistique ainsi que de la qualité des données dans leurs zones respectives. Les capacités techniques des superviseurs ont été renforcées par l’informaticien central pour jouer le rôle de l’informaticien au niveau de la région. Ils avaient la responsabilité de répartir le travail entre les équipes et de faire le suivi de la collecte électronique.

En outre, chaque superviseur était chargé d’exécuter le programme informatique de contrôle de qualité pour déceler toute incohérence possible dans les données, et s’assurer de leur correction par les équipes. Il avait également pour responsabilité de procéder à des vérifications ponctuelles (reprise des entretiens) et s’assurer que chaque jour, les données soient transférées des tablettes vers le serveur.

Les contrôleurs étaient responsables de l’organisation du travail et du contrôle de qualité des données dans leurs équipes. Ils avaient aussi pour responsabilité d’assigner les ménages aux agents enquêteurs et de procéder à quelques interviews. Les agents enquêteurs étaient responsables de la collecte électronique des données dans les ménages à eux assignés par leur contrôleur.

Au terme de la collecte, 4787 ménages ont été visités. Mais certains étaient absents et certains questionnaires étaient partiellement renseignés. Ces questionnaires ont été mis de côté et les traitements des questionnaires ont porté sur 2714 ménages et 4761 enfants, nombre suffisant pour garantir la représentativité de l’échantillon.

125 informateurs-clés ont également été interviewés à travers les guides d’entretien élaborés à cet effet.

	Education	Santé	Coopérative	Agriculture
--	-----------	-------	-------------	-------------

Centre	16	6	6	12
Est	4	2	1	2
Littoral	3	3	1	4
Sud	19	15	19	12
Ensemble	42	26	27	30

I.2.6. Traitement et gestion des données

Lors des interviews, les réponses étaient directement enregistrées dans les tablettes grâce à une application informatique appropriée, développée en utilisant le logiciel CSPro. Cette application comporte plusieurs menus et inclut des contrôles internes de la qualité de données. Les données collectées sur le terrain étaient ensuite transmises au serveur central via internet. Ce qui permettait de manière presque instantanée, à l'aide d'un programme de contrôle de qualité, de détecter pour chaque équipe et même, le cas échéant, pour chaque agent de terrain, les principales erreurs de collecte.

Ces informations étaient aussitôt communiquées aux superviseurs et aux équipes de terrain afin d'améliorer la qualité des données, y compris en retournant dans les ménages pour les vérifications nécessaires. Les missions régulières de la supervision centrale étaient surtout orientées vers les équipes dont les données présentaient des préoccupations spécifiques ou particulières au regard des tableaux de qualité.

Lorsque toutes les données de terrain ont été transmises au serveur, le fichier de données de l'enquête a été vérifié, apuré, et les coefficients de pondération ont été appliqués avant de procéder à la tabulation. La collecte s'est déroulée dans les conditions climatiques difficiles, correspondant à la période de pluie dans toutes les quatre régions de l'étude.

I.2.7. Analyse des données et rédaction des rapports

Les programmes de tabulation ont été écrits afin d'éditer les tableaux dont les maquettes ont été fournies par l'équipe d'analyse. La méthode d'analyse des données des enquêtes à plan complexe a été utilisée pour obtenir des estimations sur la population et leurs intervalles de confiance à 95%. Des pondérations d'échantillonnage ont été élaborées pour chaque répondant en suivant les procédures établies dans le plan d'échantillonnage et de pondération de l'enquête. Les détails sur le processus de pondération de l'échantillon et l'estimation des erreurs de sondage sont décrits dans le document de méthodologie. Les poids finaux ont été utilisés dans toutes les analyses pour produire les estimations et leurs intervalles de confiance. Durant la tabulation, les valeurs de certains

indicateurs ont amené à poursuivre les vérifications et l’apurement de quelques variables et à produire à nouveau les tableaux.

CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL DU TRAVAIL DES ENFANTS AU CAMEROUN

Ce chapitre, après un bref aperçu de la situation socioéconomique, présente le cadre conceptuel et institutionnel du travail des enfants au Cameroun, notamment les législations nationales et les instruments internationaux auxquels le pays a souscrit.

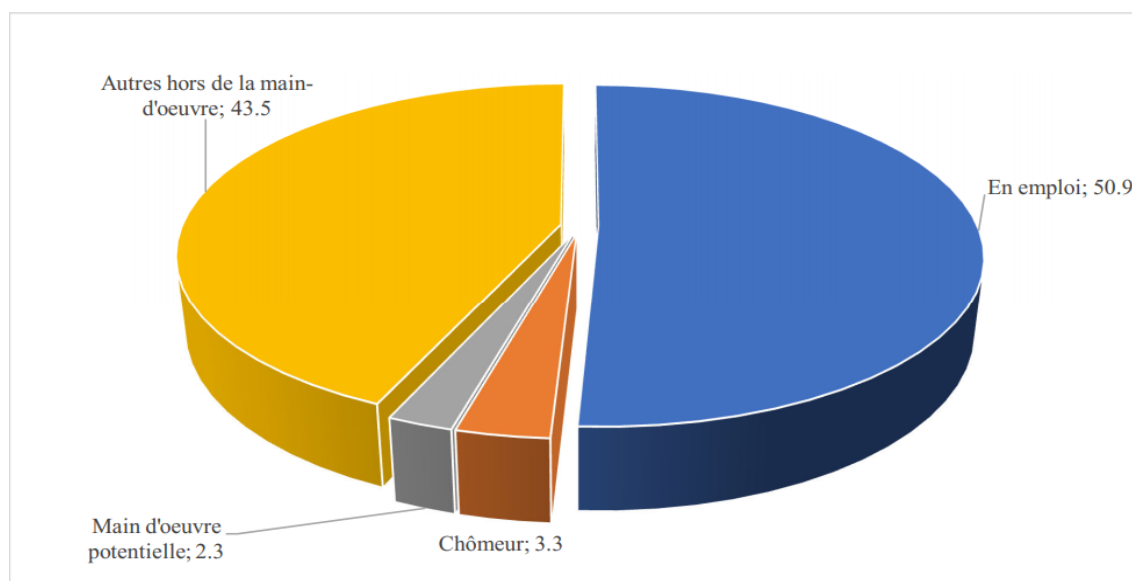
II.1. Situation socioéconomique du Cameroun et la filière cacao

II.1.1. Situation socioéconomique

Le Cameroun, pays d'Afrique centrale, présente une diversité culturelle et géographique importante qui se reflète dans ses indicateurs socio-économiques. Le taux de croissance économique est resté faible, en dessous de 5% sur la dernière décennie et s'est établi à 3,8% en 2024, loin de la cible fixée dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

D'après les résultats de la 3^e enquête sur l'emploi et le secteur informel réalisée en 2021, un peu plus de la moitié de la population de 14 ans ou plus (54,2%) au Cameroun constitue la main d'œuvre. La part de la main d'œuvre est plus importante chez les hommes (61,4%) que chez les femmes (47,3%). Le taux d'emploi est de 50,8% et l'âge moyen des personnes en emploi est de 38,3 ans.

Graphique 2.1 : Répartition (%) des personnes de 14 ans ou plus par rapport à leur situation vis-à-vis de la main-d'œuvre



Source : INS/EESI3 (2021)

Le marché du travail est caractérisé par une prépondérance du secteur informel. La part des emplois dans le secteur informel est de 86,6%. Ainsi, les emplois se répartissent entre le secteur informel non agricole (52,0%), **l'informel agricole (34,7%)**, le public (8,2%) et le privé formel (5,1%). Le taux de salarisation au niveau national se situe à 38,6%. Ce taux est plus élevé en milieu urbain (48,3%). Le taux d'emploi des jeunes de 15-34 ans est de 39,3%. Il est de 47,2% chez les jeunes hommes contre 31,3% chez les femmes. Le taux de chômage chez les personnes de 14 ans ou plus est estimé à 6,1%. Il est plus élevé à Douala (15,4%), Yaoundé (11,7%) et en milieu urbain (9,4%).

En ce qui concerne l'alphabétisation, plus de 8 personnes de 15-24 ans sur 10 (84,1%) sont alphabétisées. Pour ce qui est de la fréquentation scolaire, un peu plus de 8 enfants de 6-11 ans sur 10 (82,6%) fréquentent l'école primaire ou un établissement secondaire (en notant que l'école est obligatoire jusqu'à 12 ans). Quant à la formation professionnelle, une personne sur cinq (21,8%) suivent ou ont déjà suivi une formation professionnelle, ce phénomène est plus répandu en milieu urbain qu'en milieu rural.

S'agissant du travail des enfants, l'étude réalisée en 2008 par l'INS⁶, avec le soutien technique du BIT montre que 41% des enfants de 5 à 17, soit 2 441 181 enfants sont en situation de travail. Suivant le secteur d'activité, les enfants travaillent en majorité dans le secteur primaire (85,2%). Le commerce/restauration et l'industrie manufacturière emploient respectivement 7,9% et 4,3% des enfants occupés économiquement. Ce phénomène prend de l'ampleur au fur et à mesure que les

⁶ INS-Cameroun, Rapport sur le travail des enfants au Cameroun, Décembre 2008

enfants grandissent. D'après la même étude 91,5% d'enfants exercent des tâches ménagères dans leur ménage. Cette étude apporte la précision que ces activités ne sont point considérées comme travaux des enfants à abolir dans les textes en vigueur en matière de travail des enfants au Cameroun.

II.1.2. Filière cacao au Cameroun

II.1.2.1. Importance économique

La cacao culture se présente comme l'une des activités agricoles les plus importantes de l'économie camerounaise. L'agroforestier à base de cacaoyer couvre environ 600 000 hectares de terre au Cameroun. Le cacao est cultivé dans huit (08) régions au Cameroun, à savoir : le Centre, le Sud, l'Est, le Littoral, le Sud-Ouest, l'Ouest, le Nord-Ouest et l'Adamaoua.

La production annuelle varie entre 250 000 et 300 000 tonnes, hissant ainsi le Cameroun au rang du 4^{ème} plus grand producteur de cacao sur le plan mondial.

La filière est structurée depuis la production jusqu'aux exportations en passant par la transformation. Elle procurerait plus de 400 000 emplois directs et indirects, selon les sources de l'ONCC. Moins de 1% de ces emplois relève de l'économie formelle. La filière cacao est également constituée des producteurs isolés et ceux organisés en GIC et en coopératives. Elle bénéficie de l'accompagnement de plusieurs acteurs qui œuvrent pour l'atteinte des objectifs stratégiques fixés par l'Etat.

La filière cacao s'adosse également sur les objectifs de la Stratégie de Développement Secteur Rural /Plan d'Investissement Agricole (SDSR/PNIA), qui vise à porter la production nationale à 400 000 tonnes de fèves de cacao à l'horizon 2025 et 640 000 tonnes en 2030 à travers le MINADER. Elle s'appuie également sur la Stratégie Nationale de Développement (SND/30), qui estime la production nationale à 1 200 000 tonnes de fèves de cacao marchand de qualité à l'horizon 2030.

Le taux de transformation des fèves locales se situe à 50% tandis que le taux de consommation est à 20%, selon PAD-CACAO.

Le cacao est le premier produit agricole d'exportation et le troisième en apport de devises après le pétrole et le bois. Il contribue à hauteur de 3% au Produit Intérieur Brut et à 12 % au PIB du secteur agricole.

La production totale pour la campagne 2022-2023 est de 274 712 075 kg. Le 14 Juin 2023, le Cameroun a été admis au club restreint des pays producteurs de « cacao fin ».

Le 13 Janvier 2021, le Cameroun signe avec l'Union Européenne, un Cadre d'Action de la Feuille de Route pour un Cacao sans déforestation et sans travail infantile. Le Cameroun se distingue

des grands pays producteurs de cacao dans le monde par la préservation de son massif forestier à travers l'agroforesterie.

II.1.2.2. Principaux acteurs

Nous avons élaboré une classification des producteurs qui s'inspire surtout du degré d'ombrage mais en ajoutant deux variables relativement récentes et qui sont susceptibles d'avoir modifié les façons de cultiver le cacao au Cameroun. D'une part, le développement de la certification et les différents projets d'appui à la filière tendent à discriminer encore davantage entre les petits producteurs qui bénéficient de ces appuis de ceux qui n'y ont pas accès.

Au total, la revue de littérature conduit à distinguer cinq systèmes de production du cacao pour l'analyse fonctionnelle de cette chaîne de valeur: (1) les cacaoyères de petite taille (0.5- 5ha) sous ombrage et sans appui extérieur ; (2) les cacaoyères de petite taille sous ombrage avec un appui extérieur ; (3) les cacaoyères de petite taille sans ombrage et bénéficiant d'un appui extérieur ; (4) les cacaoyères de taille moyenne (5-20ha) (majoritairement non aidés); (5) les cacaoyères de grande taille (supérieure à 20ha) (majoritairement aidés). Ces archétypes de système de production constituent des représentations simplifiées de pratiques diversifiées et complexes.

- Petites cacaoyères sous ombrage et sans appui extérieur,
- Petit planteur sous ombrage avec l'appui
- Petit planteur sans ombrage avec l'appui
- Moyen planteur sous ombrage
- Grand planteur.

Les structures intermédiaires

- La Société Industrielle de Commercialisation des Cacaos (SIC Cacaos, du groupe Barry Callebaut)
- La compagnie Ferrero Cameroun SA qui procède également à la première transformation du cacao.
- La Chocolaterie du Cameroun (Chococam, du groupe sud-africain Tiger Brands) procède à la transformation complète des fèves pour proposer une gamme de produits chocolatés aux consommateurs camerounais et dans quelques pays du bassin du Congo
- Neo Industry (avec un investissement du chocolatier suisse Bühler)

Les entreprises d'exportation de fèves

Il y a une vingtaine de sociétés exportatrices de fèves qui sont enregistrées auprès de l'administration. Les destinations actuelles des fèves exportées semblent confirmer l'orientation historique du secteur cacao camerounais vers les marchés européens, mais les marchés asiatiques

sont en croissance depuis quelques années, principalement pour du cacao de qualité moyenne ou basse.

II.2. Concept de travail des enfants : définition, cadre légal et mesure

Selon le PANETEC, la loi n°2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants définit l'enfant, en son article 2, comme « **toute personne de l'un ou l'autre sexe âgée de moins de 18 ans.** ». Cette définition est la traduction, en droit interne, de l'adhésion par le Cameroun à la définition universelle de l'enfant comme étant toute personne âgée de moins de 18 ans, endroit fil de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) et de la Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999).

Le travail des enfants fait référence à toute **activité économique ou travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental.**

Selon la **Convention relative aux droits de l'enfant** adoptée par les Nations Unies, ainsi que les **Conventions n°138 et n°182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, le travail des enfants comprend :

1. **Le travail qui est dangereux** et nuit à la santé physique, mentale, morale ou sociale de l'enfant.
2. **Le travail qui interfère avec leur scolarisation**, en les privant de la possibilité d'aller à l'école, en les obligeant à quitter l'école prématurément ou en les contraignant à combiner travail et études de manière excessive.
3. **Les pires formes de travail des enfants**, telles que définies par la Convention n°182 de l'OIT, notamment :
 - L'esclavage ou les pratiques analogues (traite d'enfants, servitude pour dettes, travail forcé, enrôlement dans des conflits armés).
 - L'exploitation sexuelle commerciale (prostitution, pornographie, traite à des fins sexuelles).
 - L'utilisation d'enfants dans des activités illicites (trafic de drogues, criminalité).

- Le travail qui expose les enfants à des dangers physiques, psychologiques ou moraux.

La Convention n°138 fixe **l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans** (ou 14 ans pour certains pays en développement), tandis que la Convention n°182 interdit **les pires formes de travail des enfants, indépendamment de leur âge**. Le Cameroun a ratifié ces deux Conventions.

II.2.1. Définition du travail des enfants

La définition du travail des enfants peut varier en fonction des contextes nationaux, mais les critères suivants basés sur les Conventions de l'OIT sont généralement utilisés pour le décrire :

- **L'âge minimum légal pour le travail** : L'OIT définit les âges minimaux pour le travail des enfants. Selon la Convention n° 138 de l'OIT, l'âge minimum pour entrer dans le marché du travail est généralement fixé à 15 ans. Toutefois, les pays peuvent ajuster cet âge en fonction de leur développement économique et social, mais les conditions de travail des jeunes doivent rester adaptées à leur sécurité et à leur bien-être. La loi camerounaise a fixé l'âge minimum pour le travail à 14 ans, sauf dérogation accordée par le Ministre en charge du Travail.
- **Le travail dangereux** : Selon la Convention n°182 de OIT sur les pires formes de travail des enfants (voir II.2.2), les travaux dangereux sont *les travaux qui par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant*. Les pays doivent déterminer par la législation nationale la liste de ces travaux. Le Cameroun a élaboré une liste nationale des travaux dangereux.

II.2.2. Les pires formes de travail des enfants

Les pires formes de travail des enfants désignent des formes de travail particulièrement dangereuses et préjudiciables au développement, à la sécurité et à la dignité des enfants. Ces formes de travail violent les droits fondamentaux des enfants et peuvent avoir des effets dévastateurs à long terme. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les autres organisations internationales, telles que l'UNICEF, définissent clairement ces formes extrêmes de travail dans leurs conventions et rapports. Selon la **Convention n° 182 de l'OIT**, les pires formes de travail des enfants incluent toute activité susceptible d'exposer les enfants à des abus physiques, émotionnels ou sexuels, de perturber leur éducation, ou d'entraver leur développement physique et mental. Ces formes de travail sont définies par les éléments suivants :

- **Le travail forcé ou obligatoire :** Le travail des enfants dans des conditions de servitude, d'esclavage ou sous menace de violence. Il peut inclure la **traite des enfants** et les **situations de travail forcé**, où les enfants sont contraints de travailler sous des menaces physiques ou psychologiques.
- **La prostitution infantile et la pornographie infantile :** Le travail dans l'industrie du sexe, y compris la prostitution forcée, le tourisme sexuel et l'exploitation dans la production de contenus pornographiques impliquant des enfants.
- **Les activités illégales :** Les enfants travaillant dans des activités criminelles comme le trafic de drogue, le vol, ou d'autres formes de **criminalité organisée**. Ils sont souvent utilisés pour des tâches qui les exposent à des risques élevés et les empêchent de se développer normalement.
- **Le travail dans des conditions dangereuses :** Travailler dans des environnements qui représentent un danger pour la santé et la sécurité des enfants. Cela inclut des **travaux dangereux dans l'agriculture**, dans les mines, dans l'industrie, ou dans d'autres secteurs où les enfants sont exposés à des substances toxiques, à des machines dangereuses, ou à des conditions climatiques extrêmes⁷.
- **L'exploitation dans les conflits armés :** L'utilisation d'enfants comme **soldats d'enfants**, dans les guerres ou les conflits armés. Les enfants peuvent être recrutés de force par des groupes armés ou utilisés comme espions, messagers, porteurs, ou esclaves sexuels.

Les pires formes de travail des enfants ont des effets dramatiques sur leur développement physique, mental et émotionnel :

- **Risques physiques et santé :** Les enfants exposés à des travaux dangereux peuvent subir des blessures graves, des handicaps permanents, des maladies chroniques, des intoxications par des produits chimiques, des infections, et des problèmes respiratoires dus à des conditions de travail insalubres.
- **Problèmes psychologiques :** Le travail abusif, l'exploitation sexuelle, et la violence traumatisante peuvent entraîner des troubles psychologiques sévères, comme le **stress post-traumatique**, la dépression, l'anxiété et des troubles de l'estime de soi. Les enfants victimes de violence ou de travail forcé sont particulièrement vulnérables à des conséquences psychologiques graves.

⁷ [Recommandation n.190 de l'OIT](#)

- **Éducation entravée :** Le travail dans des conditions extrêmes prive souvent les enfants de leur éducation, les empêchant de développer les compétences nécessaires pour un avenir meilleur. Cette absence d'éducation limite leur potentiel de développement personnel et d'intégration dans la société.
- **Cercle vicieux de la pauvreté :** Les enfants qui sont forcés de travailler dans des conditions précaires et dangereuses sont souvent issus de milieux pauvres. Cela perpétue un cercle vicieux de pauvreté, où les enfants ne peuvent pas acquérir des compétences nécessaires pour améliorer leur situation sociale et économique, et leurs enfants risquent à leur tour de vivre la même situation.

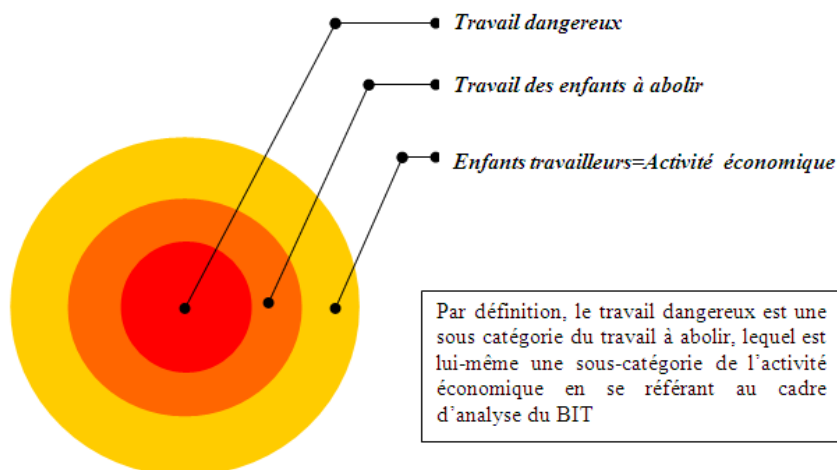
II.2.3. Mesure du travail des enfants

La mesure du travail des enfants est complexe en raison de la nature informelle et souvent cachée de ces pratiques. Cependant, plusieurs instruments sont utilisés pour évaluer l'ampleur et les caractéristiques du travail des enfants à l'échelle mondiale :

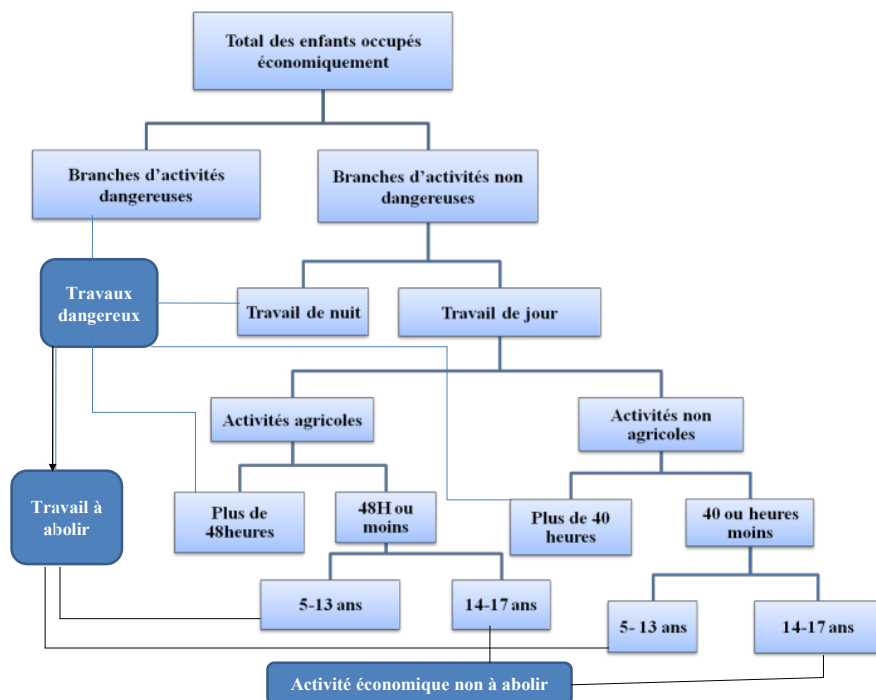
- **Enquêtes nationales sur le travail des enfants**
- **Estimation et Indicateurs mondiaux**
- **Indices quantitatifs et qualitatifs**
- **Collaboration internationale**

Dans le contexte de l'ETEFCC, les notions utilisées pour mesurer le travail des enfants inclues:

- Notion d'enfants occupés en zones cacaoyères
- Notion de travail des enfants à abolir : enfants impliqués dans des tâches dangereuses + travaillant plus que les seuils horaires hebdomadaires autorisés
- Notion d'enfants impliqués dans des travaux dangereux



Graphique 2.2 : Algorithme de caractérisation des différentes formes du travail des enfants selon la législation du Cameroun.



Branches d'activités désignées dangereuses

A

Branches d'activités non dangereuses

Professions désignées dangereuses

B

Professions non dangereuses

Travail de nuit

C

Travail de jour

Activités agricoles

Plus de 48 H

D

48 H ou moins

	Tranche d'âge de 5-13 ans	E
	Tranche d'âge de 14-17 ans	F
Activités non agricoles		
Plus de 48 H		G
48 H ou moins		
	Tranche d'âge de 5-13 ans	H
	Tranche d'âge de 14-17 ans	I
Enfants impliqués dans les travaux dangereux	=	A+B+C+D+G
Enfants effectuant autre travail à abolir	=	E+H
Enfants effectuant des travaux acceptables	=	F+I
Travail des enfants à abolir	=	A+B+C+D+E+G+H

II.3. Cadre institutionnel

Le **travail des enfants** est une problématique préoccupante au Cameroun, comme dans de nombreux autres pays en développement. Toutefois, le pays dispose d'un cadre juridique et institutionnel visant à protéger les enfants contre le travail forcé, l'exploitation et les conditions de travail dangereuses.

Le **cadre institutionnel du travail des enfants au Cameroun** se compose des lois, des politiques et des structures gouvernementales qui visent à protéger les enfants contre le travail abusif et à garantir leur bien-être, leur développement et leur accès à l'éducation. Le Cameroun a adopté plusieurs instruments législatifs et institutionnels pour lutter contre le travail des enfants et a signé des conventions internationales en la matière. Cependant, malgré ces efforts, le travail des enfants demeure un défi important dans le pays, notamment dans les secteurs informels comme l'agriculture, le commerce et le travail domestique.

II.3.1. Cadre international

Le Cameroun a ratifié plusieurs conventions internationales qui encadrent le travail des enfants. Ces conventions obligent le pays à prendre des mesures pour protéger les enfants contre le travail dangereux et abusif.

a) La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)

Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, cette convention définit les droits fondamentaux des enfants, y compris le droit à la protection contre l'exploitation au travail. Le Cameroun a ratifié cette convention en 1993.

b) La Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi

La Convention n° 138 de l'Organisation internationale du travail (OIT), ratifiée par le Cameroun en 1998, stipule que l'âge minimum d'admission à l'emploi ne doit pas être inférieur à 13 ans pour les travaux légers et 15 ans pour les autres formes de travail. Elle interdit également les travaux dangereux pour les enfants.

c) La Convention n° 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants

Cette convention, ratifiée en 2001 par le Cameroun, définit les **pires formes de travail des enfants** et engage les États à prendre des mesures immédiates pour éliminer ces pratiques. Cette convention fait interdiction des pires formes de travail des enfants. Article 3 (d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Le Cameroun s'est engagé à interdire et à éliminer les pires formes de travail des enfants, comme le travail forcé, la prostitution, les enfants soldats, et le travail dans des conditions dangereuses.

Charte Africaine des droits et du bien-être des enfants

L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers ou qui risque de perturber l'éducation de l'enfant ou de compromettre sa santé ou son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

II.3.2. Cadre institutionnel national

Le **Cameroun** a mis en place un certain nombre de lois et de règlements pour réglementer l'implication des enfants dans les activités, en conformité avec les conventions internationales.

a) Constitution du Cameroun

La **Constitution camerounaise** de 1996 garantit les droits fondamentaux des citoyens, y compris ceux des enfants. Elle stipule que l'État doit assurer la protection de l'enfance et garantir le droit à l'éducation. Cela constitue une base juridique importante pour toute législation relative au travail des enfants.

b) Code du travail du Cameroun

L'article 86 du Code du travail fixe à quatorze ans l'âge minimum d'admission à l'emploi et prévoit, conformément à la Convention n°138, que des dérogations puissent être accordées pour aller en-deçà de cet âge.

- **L'âge minimum de travail** est fixé à 14 ans, mais il existe des exceptions pour les activités légères comme les travaux à caractère non dangereux, dans certaines conditions.

- **Les jeunes de moins de 18 ans** ne peuvent pas travailler dans des emplois dangereux. Le code énumère les secteurs dans lesquels les jeunes travailleurs doivent être protégés, notamment l'industrie, les mines et l'agriculture.

L'article. 87 du Code du travail prévoit que l'inspecteur du travail du ressort peut requérir à l'employeur l'examen des femmes et des enfants par un médecin agréé, en vue de vérifier si le travail dont ils sont chargés n'excède pas leurs forces. Cette réquisition est de droit à la demande des intéressés. La femme ou l'enfant ne peut être maintenu dans un emploi au-dessus de ses forces et doit être affecté à un emploi convenable.

c) Loi n° 2011/024 relative aux pires formes de travail et autres travaux dangereux

S'agissant des pires formes de travail autres que les travaux dangereux, elles ont, pour l'essentiel d'entre elles, été encadrées par la loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes adoptée pour assurer le respect des engagements internationaux du Cameroun

Tableau 2 : Travail des enfants et application des normes C. 138 et C. 182 au Cameroun

Age					
	18	14 (*)	12 (**)		
Type de travail exercé par l'enfant					
	Travail exclu de l'âge minimum d'admission à l'emploi (***)	Travaux légers	Travaux non dangereux	Travaux dangereux	Pires Formes de Travail des Enfants
Partie colorée = Travail des enfants à abolir					

Cette loi vise à protéger les enfants contre l'exploitation sous toutes ses formes, y compris le travail des enfants. Elle stipule notamment que :

- L'enfant doit être protégé contre toute forme d'exploitation au travail.
- L'État doit veiller à ce que les enfants soient inscrits dans des écoles primaires et bénéficient de l'éducation obligatoire.
- L'exploitation du travail des enfants, y compris le travail domestique abusif, est interdite.

d) Loi sur l'éducation

La loi n° 2000/08 du 30 juin 2000 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2000/2001 qui pose, en son article 11 al. 3, le principe de la gratuité de l'école primaire

publique et dispose en son article 47 que « les élèves des écoles primaires publiques sont exemptés des contributions annuelles exigibles. » Une mesure hautement salubre lorsqu'on sait que l'école est le principal repoussoir du travail des enfants.

e) Loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains

La loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes originellement destinée à la protection des enfants. Cette loi vise à lutter contre le trafic et la traite des personnes en criminalisant le recrutement, le déplacement et l'exploitation d'individus par divers moyens coercitifs, y compris l'exploitation du travail forcé et la servitude. Elle est particulièrement pertinente pour le travail des enfants sous ses pires formes, car elle prévoit des sanctions aggravées lorsque les victimes sont des mineurs de moins de 15 ans.

La présente loi rappelle et abroge la Loi n° 2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic des enfants.

II.3.3. Structures institutionnelles impliquées dans la lutte contre le travail des enfants

Le gouvernement camerounais a mis en place plusieurs structures pour appliquer les lois et réglementations contre le travail des enfants. Ces structures travaillent souvent en collaboration avec les **organisations internationales**, les **ONG**, et les **partenaires sociaux**.

a) Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)

Le MINTSS est responsable de la mise en œuvre de la politique de travail, de la régulation du travail des enfants, et de la lutte contre les abus au travail. Il supervise la mise en application du **Code du travail**.

Le Comité national contre la lutte de travail des enfants Arrete 62 du 23 Juin 2020⁸

Placé sous du Ministre chargé du Travail, le Comité est un organe quadripartite chargé de faire des propositions sur la mise en œuvre coordonnée et efficace des politiques et actions gouvernementales, en vue de l'éradication du travail des enfants sur toute l'étendue du territoire national à l'horizon 2025.

b) Ministère des Affaires Sociales

Ce ministère joue un rôle clé dans la protection des droits des enfants, en particulier en ce qui concerne la prévention des droits des enfants et aussi la prévention de l'exploitation des enfants, la prise en charge des enfants en situation difficile, et la sensibilisation aux droits de l'enfant.

⁸ [CamScanner 11-24-2020 13.36.pdf](#)

c) Ministère de l'Éducation de Base

Le **Ministère de l'Éducation de Base** est responsable de l'enseignement primaire obligatoire. Il travaille en coordination avec d'autres ministères pour assurer que tous les enfants bénéficient d'une éducation de qualité, élément clé pour prévenir le travail des enfants.

d) Commission Nationale de Lutte contre la Traite des Êtres Humains

Cette commission a pour rôle de coordonner les efforts nationaux pour combattre la traite des enfants, souvent liée au travail forcé et à l'exploitation sexuelle.

e) Les ONG et partenaires internationaux

Des ONG locales et internationales, telles que Save the Children, Plan International, et l'UNICEF, collaborent avec le gouvernement camerounais pour mettre en œuvre des programmes visant à réduire le travail des enfants. Les syndicats, en particulier dans les secteurs comme l'agriculture, jouent également un rôle dans la sensibilisation et la protection des enfants contre l'exploitation. Les organisations de la société civile participent activement à des projets de plaidoyer et à des actions pour améliorer la législation sur le travail des enfants.

II.3.4. Interventions pour lutter contre le travail des enfants

Au-delà de la législation, plusieurs mesures ont été prises pour lutter activement contre le travail des enfants :

- Le Plan d'Action National pour l'Élimination des Pires Formes de Travail des Enfants au Cameroun (PANETEC⁹). Seln ce plan ; « Même s'ils ne sont pas les seuls à être concernés, les secteurs de l'agriculture et des industries extractives et minières doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de cette action ».
- **Campagnes de sensibilisation** : Des campagnes de sensibilisation sont menées par le gouvernement et les ONG pour informer la population sur les dangers du travail des enfants et les droits des enfants.
- **Inspections régulières et lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture et les mines** : Le gouvernement mène des inspections dans des secteurs à risque élevé, comme l'agriculture et les mines, où le travail des enfants est courant.

⁹ [Appendix Cameroon 1.3.1. NAP](#)

CHAPITRE III : AMPLEUR, NATURE ET INTENSITE DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE CACAO

Le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun est un problème complexe et préoccupant, qui touche de nombreuses familles rurales. Bien que des efforts soient déployés pour l'éradiquer, ce fléau persiste, enraciné dans des facteurs socio-économiques et culturels.

Ce chapitre présente les activités économiques et domestiques des enfants de 5-17 ans dans les zones cacaoyères, puis examine les caractéristiques du travail des enfants en terme d'intensité horaire du travail et d'implication dans les travaux dangereux.

Le point de départ de la mesure du travail des enfants dans la filière cacao est le calcul du nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans d'un ménage impliqué dans la filière cacao qui sont occupés dans une activité économique (y compris le cacao) et dans des tâches domestiques, sachant toutes ces activités ne relèvent pas du travail des enfants. Pour obtenir l'estimation du travail des enfants, il faut ensuite calculer parmi ces enfants:

- La proportion d'enfants de 5 à 17 ans impliqués dans des tâches dangereuses
- La proportion d'enfants de 14-17 ans qui travaillent un nombre d'heures par semaine supérieure au seuil autorisé par la législation nationale (au-delà de 48H par semaine pour des activités agricoles et de 40H pour des activités non-agricoles). La législation nationale n'indique pas de seuils pour les 5-13 ans. Pour cette tranche d'âge, il est possible de suivre les recommandations internationales indiquant un seuil de 14 heures ou plus par semaine.

Si on prend en compte les critères recommandés dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 8.7.1, la mesure du travail des enfants inclut :

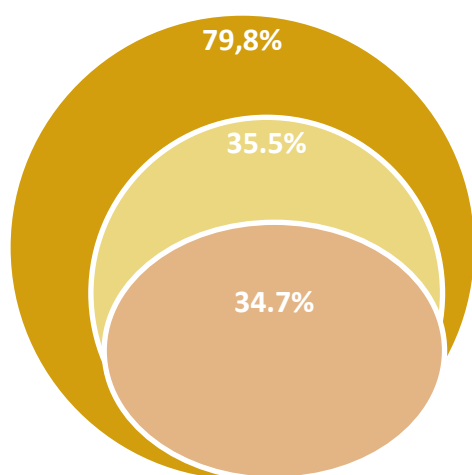
- La proportion d'enfants de 5 à 17 ans impliqués dans des tâches dangereuses
- La proportion d'enfants travaillant dans une activité économique plus d'une heure par semaine pour les 5-11 ans, plus de 14h par semaine pour les 12-14 ans et plus de 43 heures par semaine pour les 14-17 ans.

Sur cette base, les résultats de l'étude montrent que :

- Que l'activité soit économique (travail au champ y compris culture du cacao, commerce, etc.) et domestique (puiser de l'eau, ramasser du bois, faire la cuisine, laver le linge, faire la

vaisselle, etc.) 79,8% d'enfants de la zone cacaoyère y sont impliqués, dont 35% dans les activités économiques.

- Parmi les 35% d'enfants de 5-17 ans occupés dans les activités économiques, 16,7% sont occupés dans au moins une activité de la filière cacao (défrichage, désherbage, récolte, écabossage, séchage, transport, commercialisation, etc.). **Toutes ces activités ne sont pas considérées comme travail des enfants.**
- Parmi les enfants de 5-17 ans occupés dans une activité (activités économiques et tâches domestiques), 35,5 % sont en situation de travail des enfants (impliqués dans des travaux dangereux et avec une intensité horaire supérieure au seuil établis par la législation nationale pour les 14-17 ans).



- Si on prend en compte les critères de l'ODD 8.7.1 qui inclut la proportion d'enfants impliqués dans une tâche dangereuse et les enfants travaillant dans une activité économique plus d'une heure par semaine pour les 5-11 ans, plus de 14h par semaine pour les 12-14 ans et plus de 43 heures par semaine pour les 14-17 ans, l'étude révèle que parmi les enfants occupés 43,6 % sont potentiellement en situation de travail des enfants.

III.1 Enfants occupés dans une activité en zone cacaoyère

III.1.1 Activités économiques des enfants en zones cacaoyères

Il est important de rappeler que l'implication des enfants dans les activités économiques est souvent perçue comme un moyen de socialisation des enfants et peut contribuer aux transferts de compétences. Si ces activités et les conditions dans lesquelles elles sont effectuées ne nuisent pas à l'éducation ou à la santé et au développement de l'enfant, elles ne sont pas considérées comme travail des enfants.

Le tableau 1.1 montre que dans les zones cacaoyères, 35,1% des enfants entre 5-17 ans ont été occupés dans une activité économique au cours de la période précédant l'enquête. La proportion d'enfants occupés augmente avec l'âge passant de 27,2% chez les enfants de 5-11 ans à 45,1% chez les 14-17 ans. Les enfants à partir de 12-13 ans sont davantage occupés, possiblement parce que l'école est obligatoire jusqu'à 12 ans et l'âge minimum pour l'emploi est de 14 ans. Les garçons (36,7%) sont légèrement plus impliqués que les filles (33,4%) dans les activités économiques.

Suivant la région, le taux plus élevé s'observe dans le Sud (43,1%) et l'Est (38,8%), suivis du Centre (36,5%), tandis que le Littoral affiche le taux le plus bas (22,6%).

Tableau 3.1 : Répartition en % des enfants occupés dans une activité économique au cours de la période de référence

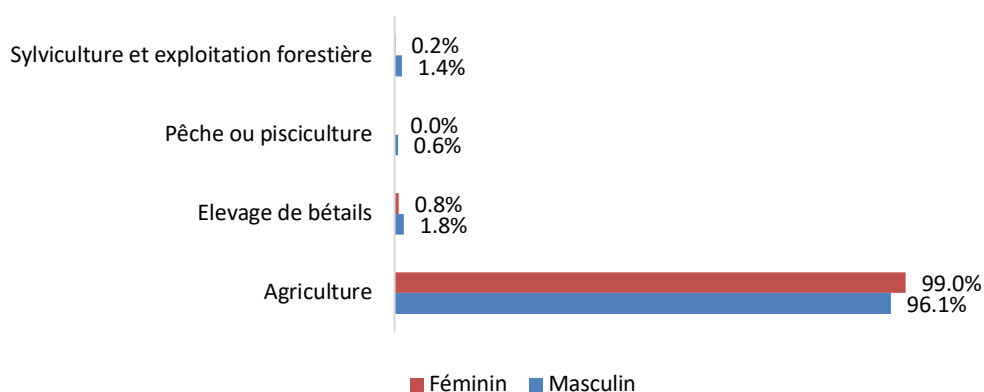
AGE	5-11 ans	27.2
	12-13 ans	39.3
	14-17 ans	45.1
	Total	35.1
SEXE	Masculin	36.7
	Féminin	33.4
	Total	35.1
REGION	CENTRE	36.5
	EST	38.8
	LITTORAL	22.6
	SUD	43.1
	Total	35.1

Source : ETEFCC, INS

III.1.2 Nature des activités économiques des enfants – focus sur le cacao

L'agriculture est l'activité économique dominante des enfants en zones cacaoyères quel que soit le sexe, suivie par l'élevage de bétail.

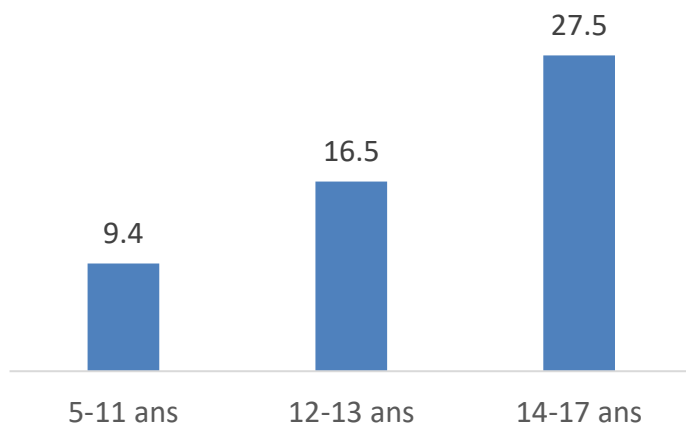
Graphique 3.3 : Nature des activités économiques des enfants occupés par sexe



Source : ETEFCC, INS

En se référant uniquement aux activités de la filière cacao, les résultats montrent que 16,5 % des enfants de 5-17 ans ont été occupés dans une activité liée au cacao au cours de la dernière campagne (août 2023-juillet 2024). Cette implication des enfants augmente avec l'âge : 9,4% pour les 5-11 ans ; 16,5% pour les 12-13 ans et 27,5% pour les 14-17 ans.

3.4 : Graphique : répartition en % des enfants occupés dans une activité liée au cacao suivant l'âge

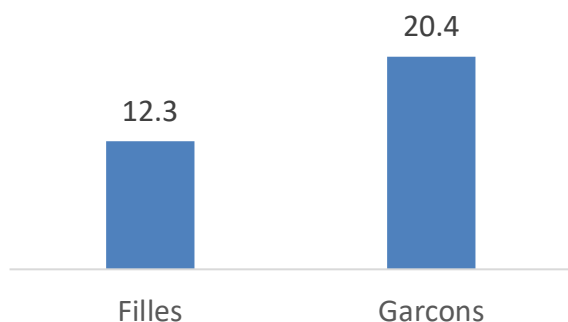


Source : ETEFCC, INS

Suivant le sexe de l'enfant, les garçons (20,4 %) sont plus impliqués que les filles (12,3 %) dans une activité liée au cacao.

Cette différence pourrait s'expliquer par **la répartition traditionnelle des rôles dans lesquels** les garçons sont plus sollicités pour les tâches physiques.

3.5 : Graphique : répartition en % des enfants occupés dans une activité liée au cacao suivant le sexe

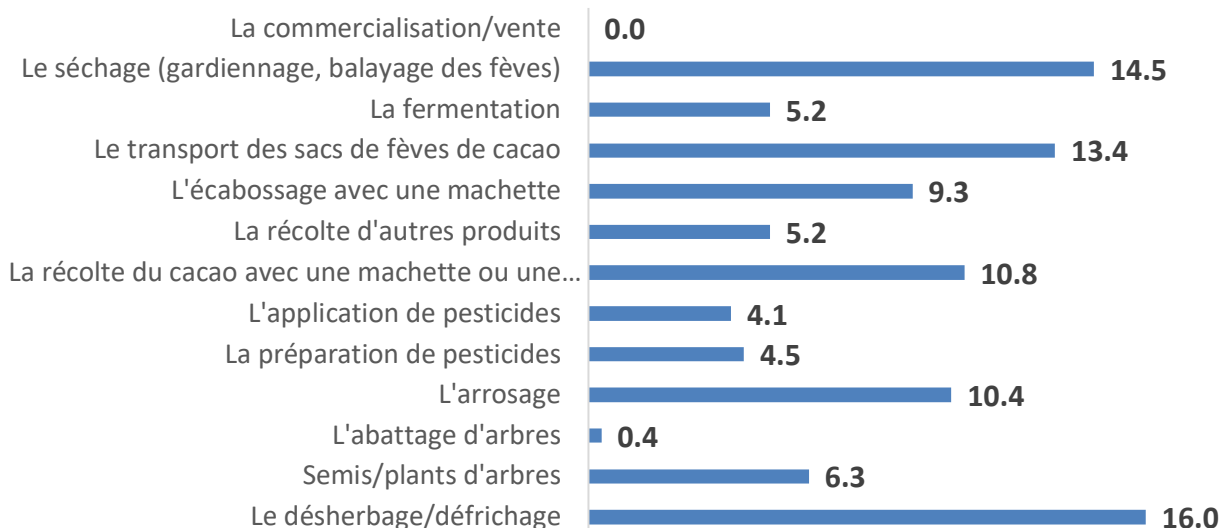


Source : ETEFCC, INS

Les enfants de 5 à 11 ans sont principalement impliqués dans le désherbage/défrichage (16%), le séchage des fèves (14,5%) et le transport des sacs de fèves (13,4%).

En revanche, ils sont également engagés dans la récolte (10,8 %), l'écabossage avec une machette (9,3%), et les activités liées aux pesticides (8,6%), des tâches considérées comme dangereuses.

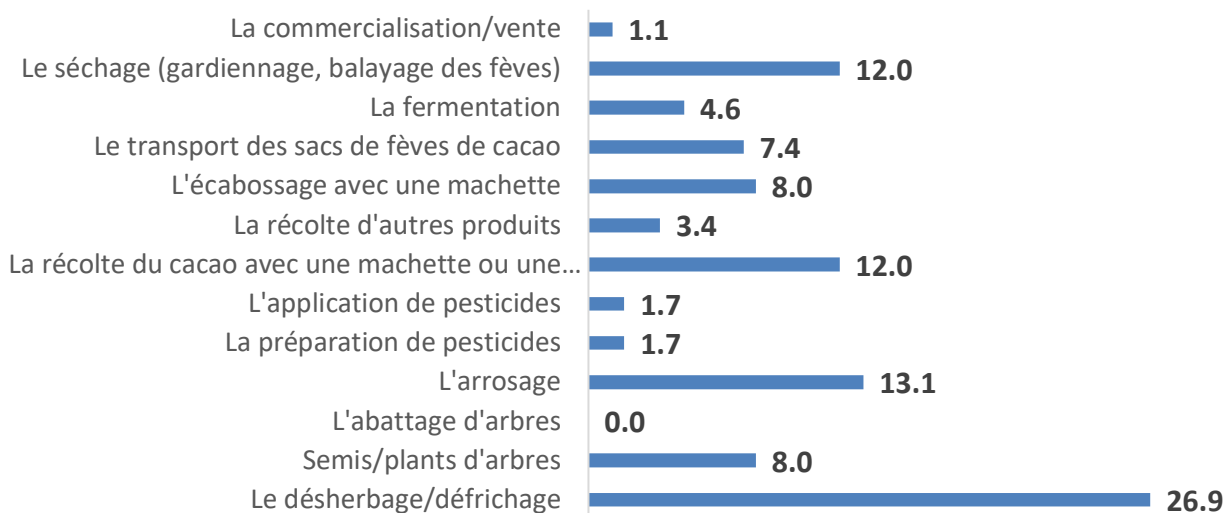
Graphique 3.8 : répartition (%) des différents types du travail des enfants de 5 à 11 ans



Source : ETEFCC, INS

Les enfants de 12 à 13 ans sont principalement impliqués dans les tâches comme le désherbage/défrichage (26,9 %), l'arrosage (13,1 %) et le séchage et la récolte du cacao avec une machette ou une faucille (12,0 %). Le semis de plants d'arbres et l'écabossage sont également des tâches fréquentes (8,0 %), tandis que les tâches relatives à l'application de pesticides restent marginales (3,4%).

Graphique 3.9 : répartition (%) des différents types du travail des enfants de 12 à 13 ans

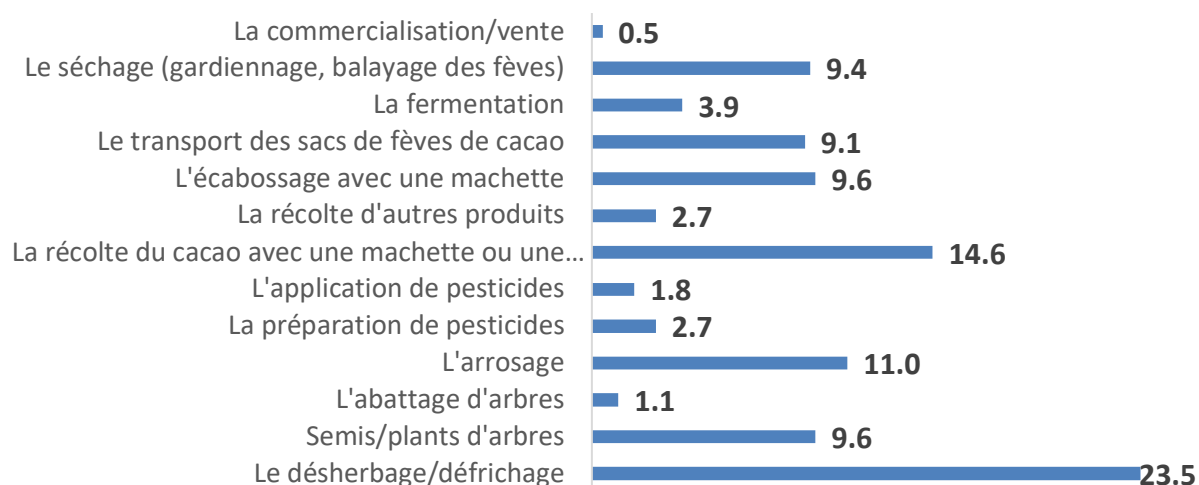


Source : ETEFCC, INS

Les adolescents de 14 à 17 ans sont principalement impliqués dans le désherbage/défrichage (23,5 %) et la récolte du cacao avec une machette ou une faucille (14,6 %).

Ils effectuent aussi des tâches comme l'arrosage (11,0 %), le séchage des fèves (9,4 %) et l'écabossage (9,6%).

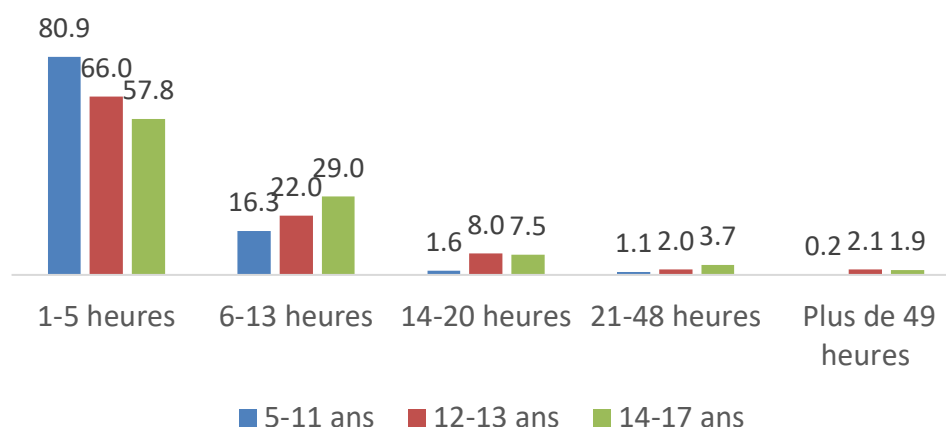
Graphique 3.10 : répartition (%) des différents types du travail des enfants de 14 à 17 ans



Source : ETEFCC, INS

L'intensité du travail des enfants est saisie à travers le nombre moyen d'heures de travail par semaine. Elle traduit la charge de travail auquel les enfants sont confrontés. 81% enfants de 5-17 ans travaillent entre 1 et 5 heures par semaine. Par ailleurs, le nombre d'heures de travail augmente avec l'âge : 80.9% des 5-11 ans travaillent entre 1-5 heures contre 57.8% des 14-17 ans.

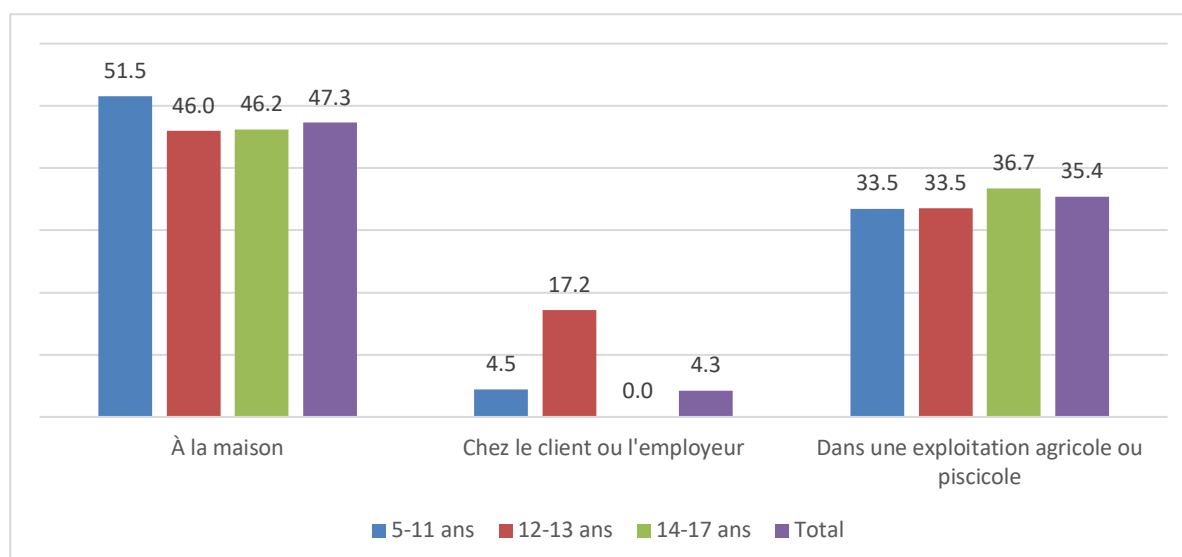
Graphique 3.11 : répartition (%) du temps consacré aux activités économiques suivant l'âge



Source : ETEFCC, INS

L'essentiel du travail des enfants de 5-17 ans s'effectue au domicile familial (47.3%), le second lieu est l'exploitation agricole pour les travaux, y compris dans la filière cacao (35.4%). Suivant l'âge, les 5-11 ans sont les plus nombreux à travailler à la maison, (51,5%) contre 46,2% pour les 14-17 ans.

Graphique 3.12 : proportion d'enfants effectuant un travail selon le lieu du travail

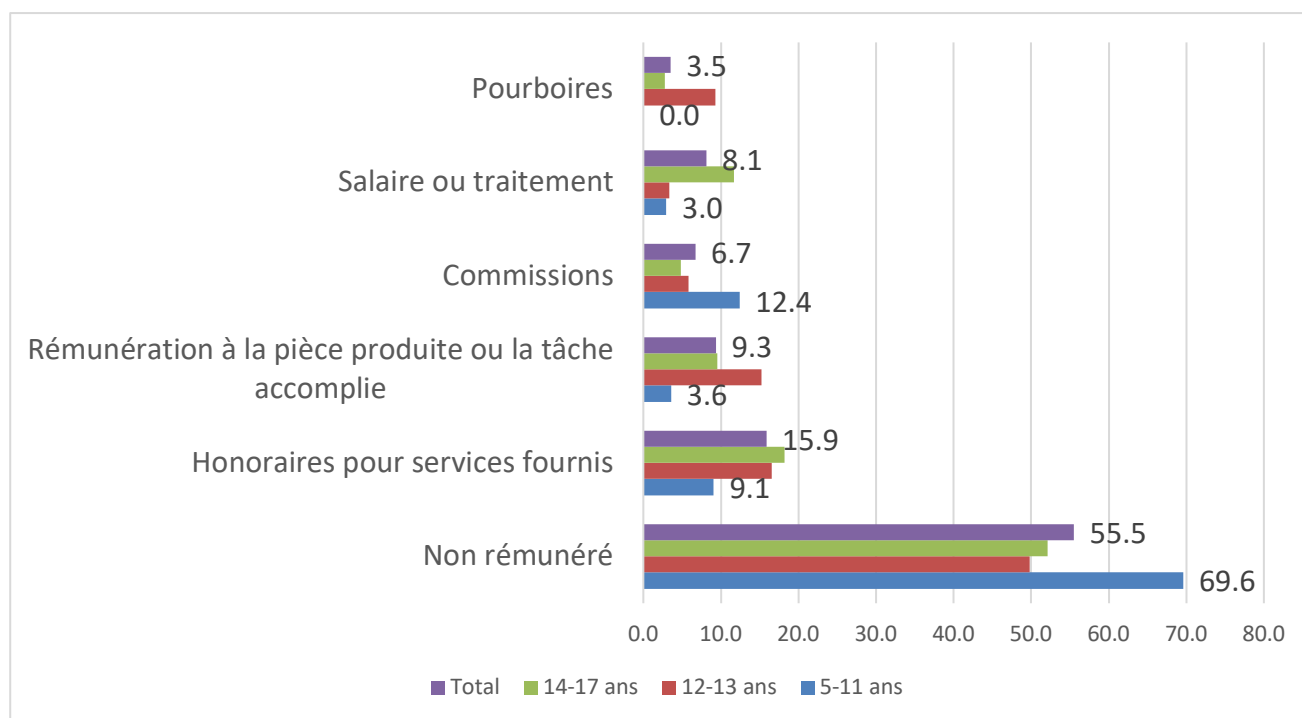


Source : ETEFCC, INS

Les enfants qui travaillent doivent recevoir une rémunération équitable et juste pour leur travail. Plus de la moitié des enfants (55,5 %) exerçant une activité ne perçoivent aucune rémunération. Ce ratio est de 70% pour les 5-11 ans.

Parmi ceux qui reçoivent une compensation financière, les formes les plus courantes sont les honoraires pour services rendus (15,9 %), la rémunération à la tâche (9,3 %) et le salaire (8,1 %). Ces résultats reflètent une forte implication des enfants dans des activités familiales, où leur travail est souvent perçu comme une contribution au foyer plutôt qu'un emploi nécessitant un paiement.

Graphique 3.12a : répartition (%) du type de rémunération perçue par les enfants au cours de la première activité



Source : ETEFCC, INS

III.1. 3 Tâches domestiques

Les tâches domestiques sont considérées dans le cadre de cette étude pour mieux appréhender les activités des enfants dans leur ensemble et leur potentiel effet sur l'éducation et sur la santé.

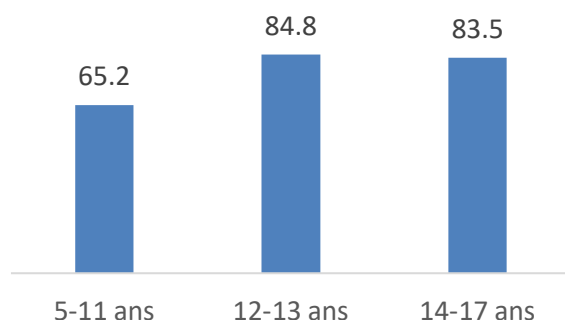
Le concept¹⁰ des services non rémunérés aux ménages, en tant qu'élément constitutif du travail des enfants à abolir, est applicable lorsque le domaine de la production générale est utilisé comme cadre de mesure du travail des enfants à abolir. Il englobe les services fournis pour la propre consommation des ménages, ou de manière équivalente, les services domestiques et personnels fournis par un membre du ménage, pour la propre consommation de ce ménage, aussi communément appelés « tâches ménagères », ainsi que le travail bénévole dans des ménages destinés à fournir des services pour des tiers.

Les services dangereux non rémunérés aux ménages effectués par les enfants sont les services fournis au propre ménage de l'enfant dans des conditions correspondant à celles définies au paragraphe 20 ci-dessus, soit des services non rémunérés aux ménages exécutés (a) de longues heures durant, (b) dans un environnement malsain, impliquant des équipements dangereux ou de

¹⁰ ilostat.ilo.org/fr/about/standards/icls/

lourdes charges, (c) dans des endroits dangereux, etc. Les effets sur l'éducation de l'enfant devraient être considérés également lorsque l'on détermine ce que constituent les longues heures.

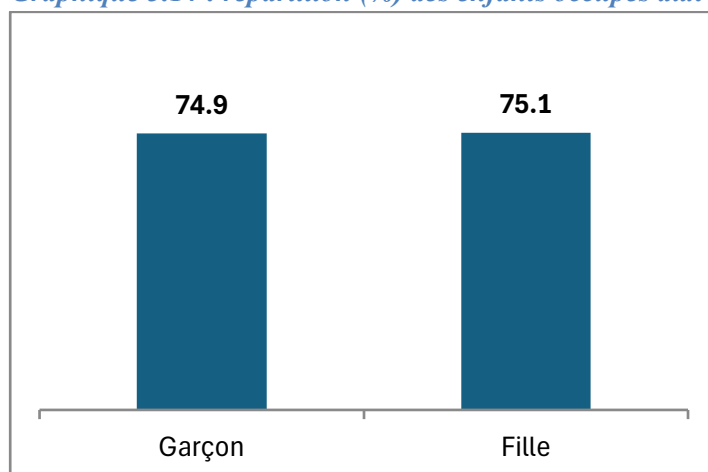
Graphique 3.13 : répartition (%) des enfants occupés aux tâches domestiques par tranches d'âges



Source : ETEFCC, INS

La participation des enfants aux tâches domestiques (laver le linge, balayer le sol, puiser de l'eau, ramasser du bois, faire la cuisine, etc.) est élevée à tous les âges, avec une augmentation à partir de 12 ans. Les filles et garçons participent presque autant aux tâches domestiques. Ce constat est en alignement avec les résultats de l'étude de 2007 qui indiquent 93,4% pour les filles et 89,6% pour les garçons (taux de participation aux tâches ménagères).

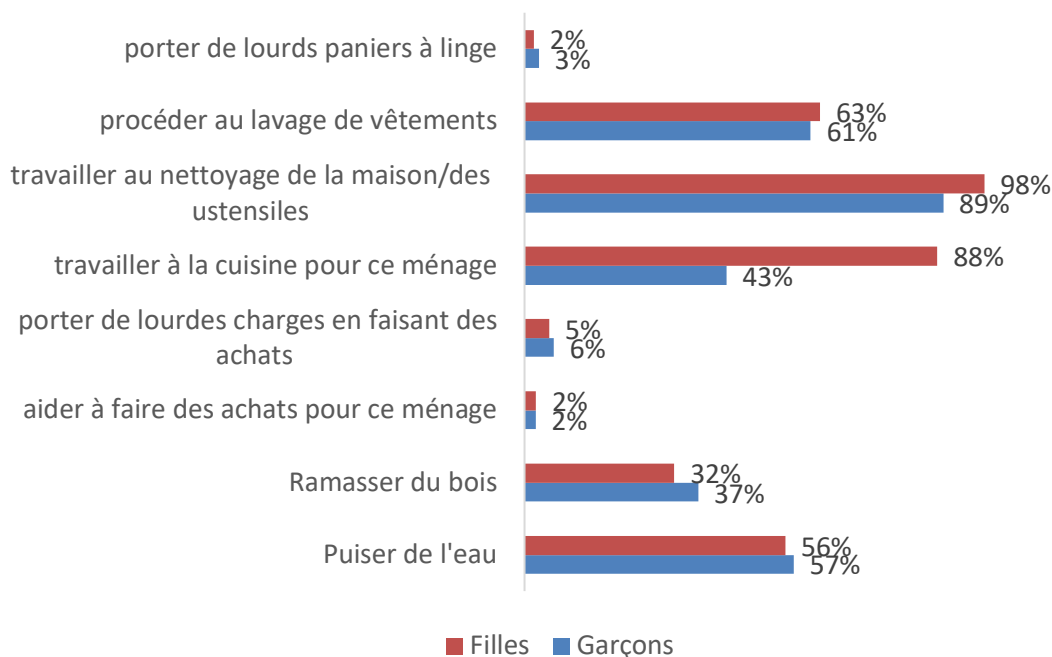
Graphique 3.14 : répartition (%) des enfants occupés aux tâches domestiques par sexe



Source : ETEFCC, INS

Mais le degré d'implication dans certaines tâches domestiques diffère. Le graphique 3.15 montre que l'implication dans le lavage de vêtements (63% vs 61%) et la collecte d'eau (56% vs 57%) sont quasiment identiques pour les filles et les garçons. Les filles sont plus impliquées que les garçons dans la cuisine (88% vs 43%), et le nettoyage de la maison (98% vs 89%). Les garçons participent davantage aux tâches comme ramasser du bois (37% vs 32%).

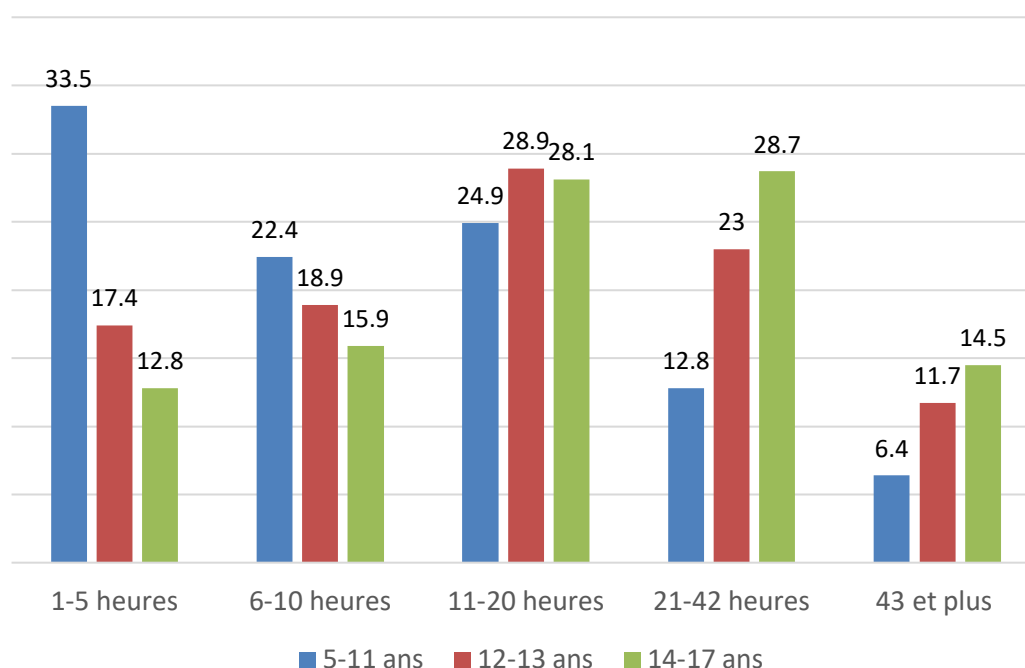
Graphique 3.15 : Graphique : répartition (%) des différentes tâches domestiques exercées par les enfants suivant le sexe



Source : ETEFCC, INS

Le temps consacré aux tâches domestiques varie selon l'âge : les 5-11 ans travaillent principalement entre 1 et 5 heures par semaine (33.5%), tandis que les 12-13 ans sont plus nombreux à travailler entre 11 et 20 heures (près de 28.9%) et les 14-17 ans entre 21 et 42 heures (28.7%).

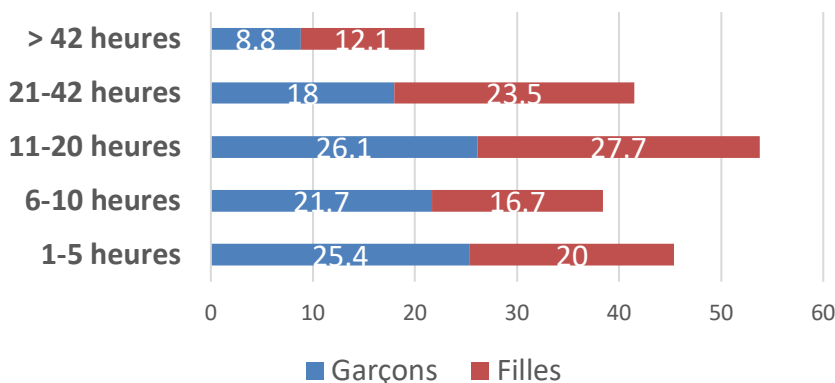
Graphique 3.16 : répartition (%) du temps consacré aux tâches domestiques par des enfants occupés par tranche d'âges



Source : ETEFCC, INS

Le graphique 3.17 montre qu'en terme de charge horaire, les filles consacrent plus de temps aux tâches domestiques que les garçons, avec 63.3% travaillant plus de 11 heures par semaine contre 52.9% chez les garçons.

Graphique 3.17 : répartition (%) du temps consacré aux tâches domestiques par des enfants occupés suivant le sexe



Source : ETEFCC, INS

III.2 Enfant en situation de travail des enfants

Pour rappel, les activités économiques exercées par les enfants peuvent être de nature 1) 'acceptable' ou 2) 'inacceptable' ou à abolir (travail des enfants).

Le travail des enfants c'est : les tâches qui	Le travail des enfants n'est pas : les tâches
ne sont pas adaptées à l'âge de l'enfant	adaptées à l'âge de l'enfant
qui nuisent à leur santé physique ou mentale	qui ne sont pas dangereuses
qui interfèrent avec leur éducation	qui n'interfèrent pas avec son éducation

Ce chapitre présente les résultats des données collectées sur le travail des enfants en prenant en compte 1) leur implication dans des travaux dangereux (pires formes de travail des enfants), et 2) les conditions de travail dont l'intensité horaire hebdomadaire. Concernant les travaux dangereux l'étude se base sur la liste nationale des travaux dangereux interdits aux moins de 18 ans. En ce qui concerne les seuils horaires hebdomadaires de travail, l'étude considère et compare la mesure du travail des enfants selon les seuils établis au niveau international (ODD 8.7) et au niveau national (code du travail)

III.2.1. Travail des enfants à abolir

Le tableau ci-dessous indique la mesure du travail des enfants à abolir en fonction des indicateurs préconisés par l'ODD 8.7 et cette mesure si on prend en compte le code du travail du Cameroun. La différence entre ces deux mesures réside dans les différents seuils horaires hebdomadaires utilisés.

La législation nationale n'a pas encore fixé de seuils horaires hebdomadaires de travail pour les enfants de 5-11 ans et 12-13 ans. L'explication est que la loi régit le travail des enfants et les conditions de travail des enfants ayant dépassé l'âge minimum et qu'elle est incluse dans un code du travail. Elle ne prend en compte que les enfants travailleurs ayant dépassé l'âge minimum. Tous ceux qui n'atteignent pas le minimum ne sont pas soumis à la protection du travail car il leur est légalement impossible d'être employés. Le seuil est défini uniquement pour la tranche d'âge 14-17 ans. Pour cette raison, nous avons exclu du calcul du pourcentage les seuils horaires de travail des enfants des tranches 5-11 ans et 12-13 ans. Sur cette base, la prévalence du travail des enfants se situe à 34,7%. Ce ratio augmente avec l'âge et les jeunes garçons sont plus concernés (46,5%) par le travail des enfants que les jeunes filles (32,8%). Le phénomène semble plus accentué dans la région de l'Est.

Si on considère les seuils horaires de l'ODD 8.7, 43,6% des enfants dans les zones cacaoyères sont en situation de travail des enfants.

Tableau 3.2 : Répartition en % des enfants en situation de travail des enfants suivant les critères internationaux et nationaux

		Cadre légal international	Cadre légal national
AGE	5-11 ans	40.6	23.4
	12-13 ans	43.8	42.5
	14-17 ans	48.0	48.0
	Total	43.6	34.7
SEXE	Masculin	45.1	36.5
	Féminin	41.9	32.8
	Total	43.6	34.7
REGION	CENTRE	34.0	23.6
	EST	67.4	64.6
	LITTORAL	45.1	39.5
	SUD	46.3	32.7
	Total	43.6	34.7

Source : ETEFCC, INS

III.2.2. Travaux dangereux

Dans cette partie, nous analysons l'ampleur du travail dans les tâches et conditions dangereuses. Les travaux dangereux sont une sous-partie du travail des enfants à abolir et sont considérées comme pires formes de travail des enfants par la Convention de l'OIT 182, adoptée par le Cameroun.

Le type de travail à abolir pour les enfants incluent notamment : le travail forcé ou obligatoire; le travail dans les conditions dangereuses ou insalubre; le travail qui interfère avec l'éducation ou le développement de l'enfant et le travail qui implique les activités illicites ou immorales. Le Cameroun a établi une liste des travaux dangereux

Les enfants travaillant dans la filière cacao sont exposés à diverses tâches dangereuses qui mettent leur santé et leur sécurité en péril. Parmi ces travaux on peut citer ceux qui figurent sur la liste des travaux dangereux en cours de finalisation par le MINTSS:

- Toute manœuvre (débroussage, débardage, trouaison, abattage, écabossage, dessouchage, élagage) impliquant l'usage d'un objet tranchant et/ou contondant et/ou arme ;
- Les activités impliquant le feu (brulage, production du charbon) ;
- Les travaux en hauteur (récolte, montage, entretien des serres) ;
- Les travaux de mécanique agricole (conduite, entretien des engins) ;
- L'accès aux produits phytosanitaires (manipulation, mélange, épandage, nettoyage).

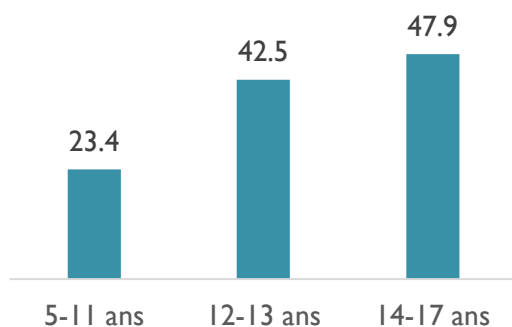
Dans cette étude, nous nous sommes intéressés aux travaux dangereux suivants, qu'ils soient dans l'agriculture ou non :

- Travailler en hauteur nécessitant de grimper à bonne distance du sol, au risque de se blesser
- Utiliser des outils électriques ou à essence
- Utiliser des outils tranchants
- Porter des charges lourdes
- Utiliser des machines lourdes ou volumineuses, ou conduire des véhicules
- Travailler avec le feu, des fours ou des machines ou des outils très chauds, ou des câbles électriques endommagés, au risque de se brûler
- Travailler dans un lieu très bruyant, où l'on doit crier pour se faire entendre
- Travailler en un lieu extérieur ou intérieur où il est difficile de respirer ou de voir clairement à cause de la poussière, le sable, la fumée ou les émanations
- Travailler dans un lieu où il fait très froid, ou à l'extérieur sous la pluie ou dans l'humidité
- Travailler de longues heures sous un soleil brûlant, sans faire de pause
- Travailler en sous-sol dans un puits ou tunnel de mine ou autre espace très exigü

- Travailler sous l'eau
- Travailler avec des produits chimiques agricoles ou à proximité? Ou aider un tiers à utiliser ces produits.
- Travailler avec des liquides ou des poudres qui irritent la peau, brûlent facilement, dégagent des vapeurs qui sentent mauvais ou peuvent exploser
- Travailler la nuit ou très tôt le matin, y compris se rendre au travail et en revenir lorsqu'il fait nuit
- Travailler en contact avec de grands animaux domestiques (par ex., chameaux, bétail), des bêtes sauvages
- Faire la même tâche de façon répétitive à une cadence rapide pendant de longues heures

Sur cette base, les résultats montrent que 34,7% des enfants de la zone cacaoyère ont estimé être impliqués dans au moins un des travaux dangereux listés. L'implication des enfants dans les travaux dangereux augmente avec l'âge : 23,4% des 5-11 ans, 42,5% des 12-13 ans, et près de 48% des 14-17 ans. Indépendamment de l'âge ; les résultats montrent que les enfants de 5 à 17 ans effectuent tous des travaux dangereux avec des proportions différentes. Le travail dangereux le plus récurrent est celui de porter ou pousser de lourdes charges (12%).

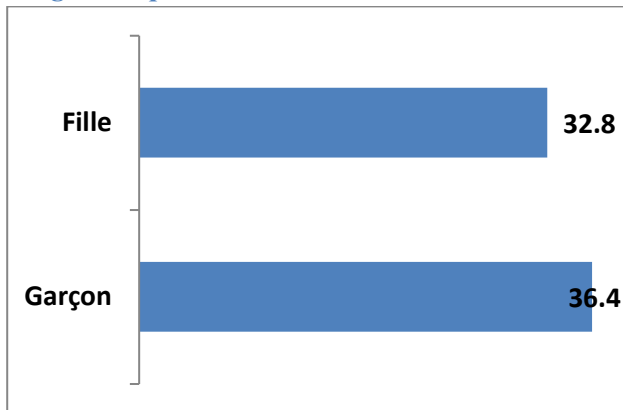
Graphique 3.19 : répartition (%) des enfants ayant dit qu'ils étaient impliqués au moins une tâche dangereuse par tranche d'âges



Source : ETEFCC, INS

Les garçons (36,4%) sont légèrement plus impliqués que les filles (32,8%) dans les travaux dangereux.

Graphique 3.20 : répartition (%) d'enfants ayant dit qu'ils étaient impliqués dans au moins une tâche dangereuse par sexe



Source : ETEFCC, INS

Dans la filière cacao, les activités dangereuses répertoriées sont les suivantes :

- Débroussaie, débardage, trouaison, abattage,
- Ecabossage, dessouchage, élagage) impliquant l'usage d'un objet tranchant et/ou contondant et/ou arme ;
- Les activités impliquant le feu (brulage, production du charbon) ;
- Les travaux en hauteur (récolte, montage, entretien des serres) ;
- L'accès aux produits phytosanitaires (manipulation, mélange, épandage, nettoyage).
- Porter des charges lourdes
- Travailler dans un lieu où il fait très froid, ou à l'extérieur sous la pluie ou dans l'humidité
- Travailler de longues heures sous un soleil brûlant, sans faire de pause
- Travailler en sous-sol dans un puits ou tunnel de mine ou autre espace très exigu
- Travailler avec des produits chimiques agricoles ou à proximité? Ou aider un tiers à utiliser ces produits.
- Travailler avec des liquides ou des poudres qui irritent la peau, brûlent facilement, dégagent des vapeurs qui sentent mauvais ou peuvent exploser
- Travailler la nuit ou très tôt le matin, y compris se rendre au travail et en revenir lorsqu'il fait nuit

CHAPITRE IV : IMPACT DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'objectif de ce chapitre est d'appréhender les relations éventuelles entre la participation et les conditions de participation des enfants dans des activités économiques, plus particulièrement les travaux dans la filière cacao et leur fréquentation scolaire d'une part, et leur santé d'autre part.

IV.1. Travail et fréquentation scolaire des enfants

Dans cette partie, il s'agit d'appréhender les liens éventuels entre la fréquentation scolaire et le travail des enfants. L'assiduité des enfants, les raisons de non-fréquentation scolaire, le redoublement et les abandons seront aussi examinées. Il sera ainsi question d'évaluer comment le travail affecte la fréquentation scolaire et les performances éducatives des enfants impliqués dans la filière cacao.

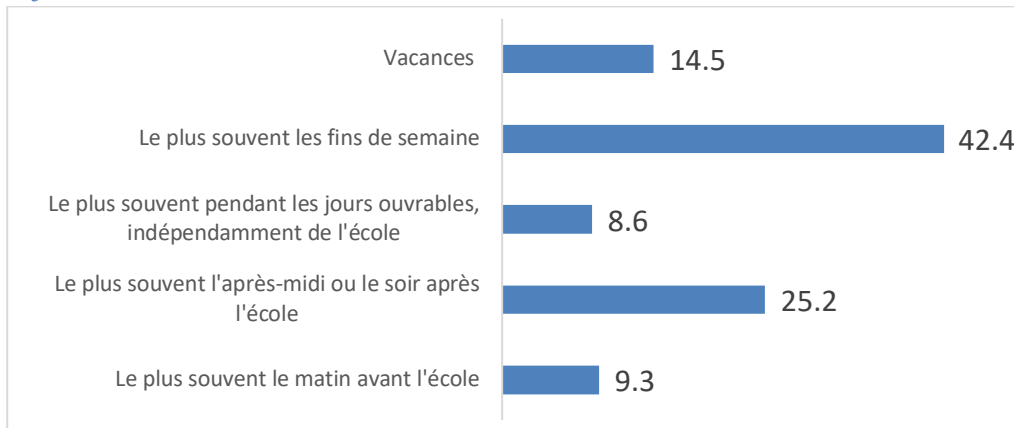
Dans l'ensemble, les enfants travaillant dans la filière cacao sont moins scolarisés (91,2% contre 96,6% pour ceux sans activité dans la filière), Cet écart est notable chez les 14-17 ans (85,3 % contre 91,2 % pour ceux sans activité).

IV.1.1. Travail des enfants et fréquentation scolaire actuelle

Pour mieux apprécier les effets du travail des enfants sur leur fréquentation scolaire, il est intéressant de présenter le moment où ceux-ci exécutent leurs tâches.

Globalement, les tâches exécutées par les enfants se font le plus souvent en fin de semaine (42,4%) ou l'après-midi ou le soir après l'école (25,2%). Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont disponibles à ces instants et que les familles utilisent ce temps pour les impliquer dans les activités agricoles. Toutefois, 8,6% d'entre eux ont admis avoir exercé une activité même en semaine.

Graphique 4.1 : Répartition des enfants suivant le moment d'exécution des tâches exprimé par les enfants

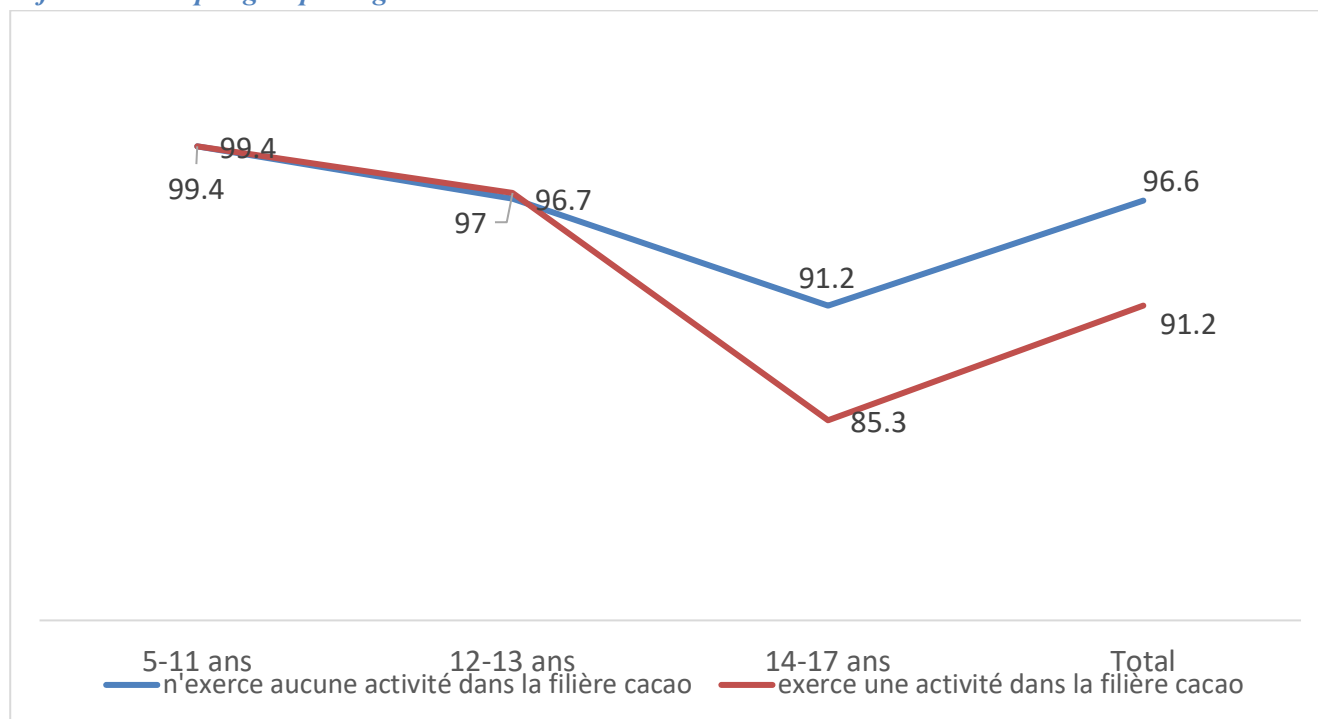


Source : ETEFCC, INS

Le graphique 4.2 montre que la fréquentation scolaire décroît avec l'âge, elle est plus élevée pour les 5-11 ans que les 12-13 ans et les 14-17 ans. Les enfants impliqués dans au moins une activité de la filière cacao sont moins scolarisés (91,2% contre 96,6% pour ceux sans activité dans la filière). Cet écart est notable chez les 14-17 ans (85,3 % contre 91,2 % pour ceux sans activité). Cependant, chez les enfants dont l'âge est compris entre 5 et 11 ans, la fréquentation scolaire est élevée et quasiment la même pour ceux qui exercent une activité ou non dans la filière cacao et se situe à plus de 99%.

La baisse de la scolarisation chez les enfants plus âgés pourrait s'expliquer à la fois par la fin de l'obligation scolaire à partir de 12 ans au profit d'activités économiques mais également par la difficulté d'accès à l'enseignement secondaire.

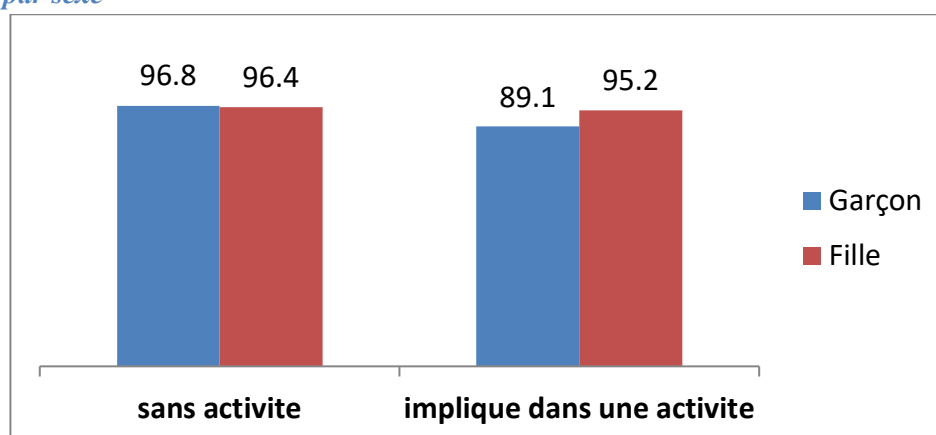
Graphique 4.2 : Pourcentage d'enfants actuellement scolarisés astreints et non astreints à un travail dans la filière cacao par groupe d'âge



Source : ETEFCC, INS

L'analyse montre qu'indépendamment du sexe, la fréquentation scolaire est plus élevée chez les enfants non astreints au travail dans la filière cacao par rapport à ceux qui y sont astreint. Chez les enfants non astreints au travail, la fréquentation scolaire est un peu plus élevée chez les garçons. En revanche, les filles impliquées dans cette activité présentent un taux de scolarisation légèrement supérieur à celui des garçons.

Graphique 4.3 : Pourcentage d'enfants actuellement scolarisés impliqués ou non dans une activité de la filière cacao par sexe



Source : ETEFCC, INS

La comparaison des taux de fréquentation scolaire des enfants impliqués dans les activités de la filière cacao et ceux non impliqués ne permet pas de conclure sans ambiguïté d'un impact de

l'activité économique de l'enfant sur sa scolarisation. Il est donc nécessaire de recourir à d'autres indicateurs.

Tableau 4.1 : Pourcentage d'enfants actuellement scolarisés impliqués ou non dans une activité de la filière cacao par groupe d'âge, sexe (%)

	Impliqué dans les activités de la filière	Non impliqué dans les activités de la filière
5-11 ans	99,6	99,4
12-13 ans	95,6	96,8
14-17 ans	85,3	91,2
Masculin	89,1	97,1
Féminin	95,2	96,4
Ensemble	91,2	96,6

Source : ETEFCC, INS

IV.1.2. Travail des enfants et assiduité journalière et hebdomadaire

Au Cameroun, la journée d'école s'étale sur huit heures et une semaine d'école compte cinq jours.

D'après les résultats de l'étude, le nombre d'heures médian de fréquentation scolaire des enfants impliqués dans les activités de la filière est de 7 contre 8 pour ceux qui ne sont pas impliqués.

Selon la région, on constate que les enfants impliqués au travail dans la filière dans les régions du Littoral et de l'Est ont tendance à passer une heure de moins à l'école que ceux de ces régions qui ne travaillent pas dans la filière.

Tablea 4.2 : Nombre médian d'heures et de jours par semaine de fréquentation scolaire par les enfants par groupe d'âge, sexe, région

	Enfants impliqués dans une activité de la filière cacao		Enfants non impliqués dans une activité de la filière cacao	
	Nombre médian d'heures de fréquentation scolaire la semaine dernière	Nombre médian de jours de fréquentation scolaire la semaine dernière	Nombre médian d'heures de fréquentation scolaire la semaine dernière	Nombre médian de jours de fréquentation scolaire la semaine dernière
Age				

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

5-11 ans	7	5	7	5
12-13 ans	7	5	8	5
14-17 ans	7	5	8	5
Sexe				
Masculin	7	5	7	5
Féminin	7	5	7	5
Région				
Centre	7	5	7	5
Est	8	5	8	5
Littoral	8	5	8	5
Sud	7	5	7	5

Source : ETEFCC, INS

Afin d'apprécier les conséquences de l'activité économique des enfants sur leur scolarisation, il est nécessaire d'analyser les distorsions entre le niveau scolaire des enfants et leur âge, le redoublement scolaire. Par ailleurs, la connaissance des raisons de non-scolarisation des enfants et plus particulièrement de ceux effectuant les activités pouvant les nuire permet d'évaluer la probable responsabilité des différentes parties afin d'élaborer des politiques et programmes plus adaptés pour endiguer le phénomène.

IV.1.3. Redoublements scolaires

Globalement, il n'y a pas de différence significative entre le pourcentage d'enfants impliqués dans le travail dans la filière cacao ayant déjà redoublé une classe (22,2%) et celui des enfants non impliqués (21,8%).

Suivant l'âge des enfants, l'analyse révèle que les plus jeunes (5 à 11 ans) impliqués dans le travail de la filière sont un peu plus nombreux à avoir déjà redoublé en comparaison avec leurs égaux non impliqués. Ce qui pourrait signifier que la fatigue résultant du travail peut affecter la capacité des tous petits enfants à suivre les cours avec toute l'attention.

Tableau 4.3 : Pourcentage d'enfants ayant redoublé une classe et nombre moyen de redoublements de classe par groupe d'âge, sexe, région (%)

	Enfants impliqués dans une activité de la filière cacao		Enfants non impliqués dans une activité de la filière cacao	
	Redoublement	Nombre médian de redoublement	Redoublement	Nombre médian de redoublement
Age				
5-11 ans	16,3	1	14,9	1
12-13 ans	23,1	2	27,4	1
14-17 ans	26,8	1	36,3	1
Sexe				
Masculin	23,8	1	23,5	1
Féminin	19,3	1	20,0	1
Région d'enquête				
Centre	25,0	1	23,3	1
Est	48,7	1	43,8	1
Littoral	23,2	1	20,9	1
Sud	12,6	1	9,4	1
Ensemble	22,2	1	21,8	1

Source : ETEFCC, INS

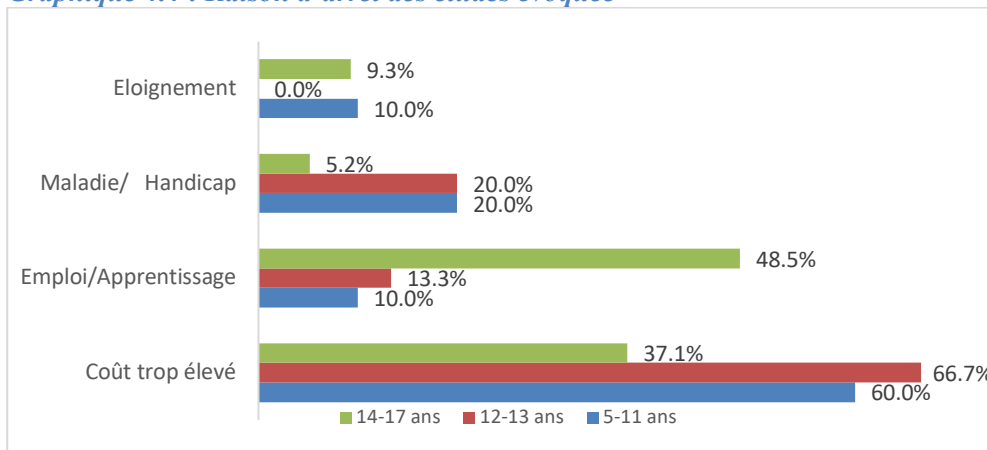
IV.1.4. Raisons d'arrêt des études

Le coût élevé de l'éducation est la principale raison de l'arrêt des études pour les enfants de 5 à 13 ans, tandis que l'emploi/apprentissage informel est la cause majeure chez les 14-17 ans (48,5 %). La fin de l'obligation scolaire dès l'âge de 12 ans a certainement eu pour conséquence l'entrée dans le marché du travail et aussi dans le pré emploi à travers l'apprentissage informel.

Les plus jeunes abandonnent principalement pour des raisons financières, mettant en évidence la vulnérabilité économique des ménages.

L'éloignement est également pointé du doigt par les adolescents de 14 à 17 ans. A cet âge les enfants se retrouvent généralement dans le secondaire, or les établissements scolaires du secondaire ne sont pas toujours pourvus dans ces zones rurales.

Graphique 4.4 : Raison d'arrêt des études évoquée



Source : ETEFCC, INS

IV.2. Travail et santé des enfants

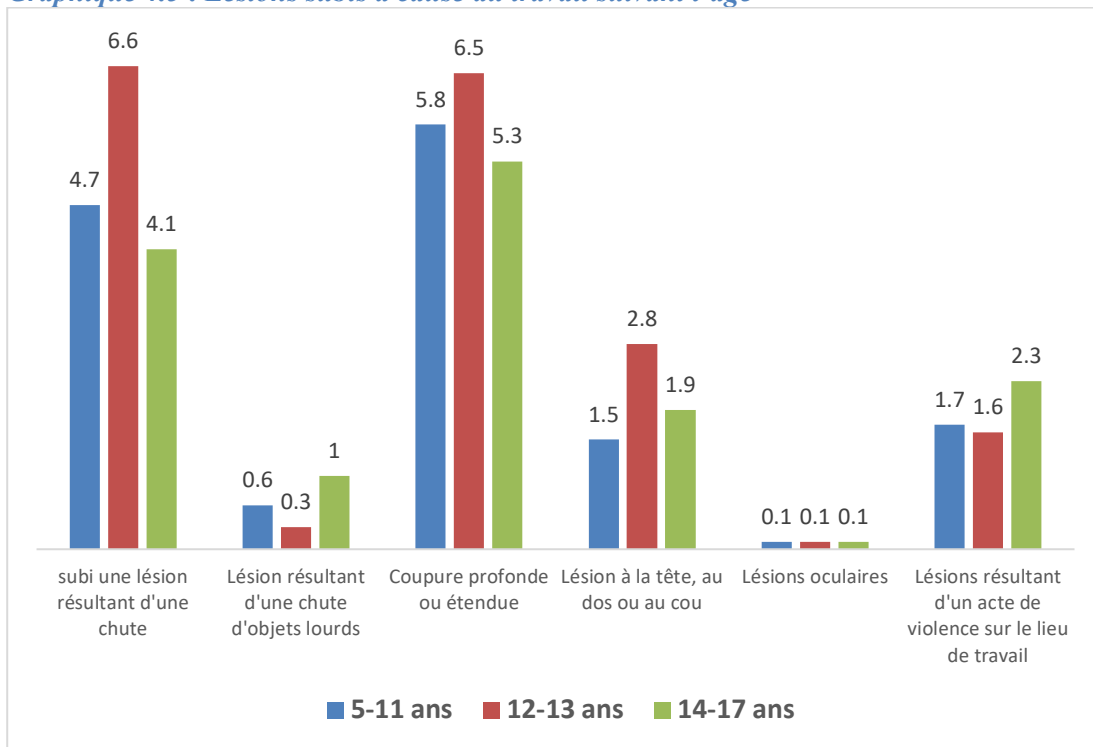
Les enfants occupés économiquement (en particulier ceux exerçant des activités inappropriées leur âge) seraient plus exposés aux risques de maladie du fait de l'intensité de leur travail ou des conditions dans lesquelles ils exercent. Il est important de rappeler que les informations collectées à ETEFCC ne permettent pas de vérifier les liens entre la situation de santé des enfants et l'activité qu'ils exercent. Toutefois, des variables d'approximation telles que les maladies déclarées et certains symptômes évoqués seront utilisés pour l'analyse.

Il est judicieux de rappeler que l'état de santé tel que collecté est déclaratif et non cliniquement observé.

IV.2.2. Lésions subies à cause du travail

Les enfants âgés de 12 à 13 ans sont les plus touchés par les blessures et lésions, en particulier les lésions résultant d'une chute et les coupures profondes ou étendues.

Graphique 4.5 : Lésions subies à cause du travail suivant l'âge

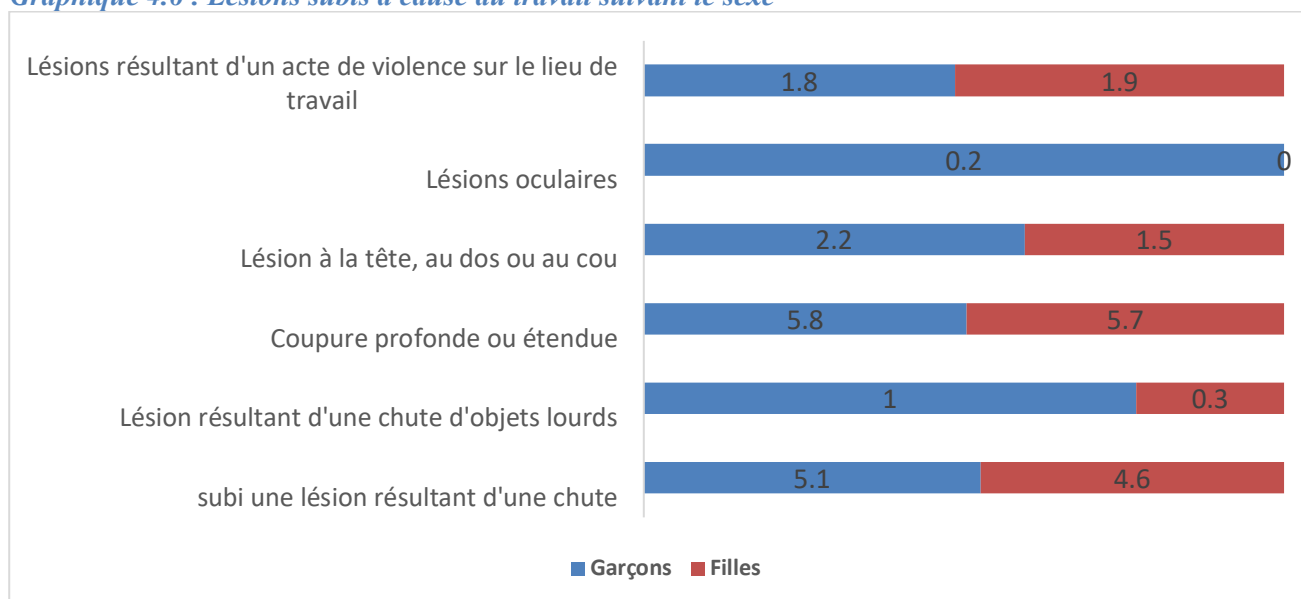


Source : ETEFCC, INS

Les garçons et les filles subissent globalement des lésions similaires, bien que les garçons soient légèrement plus touchés par les blessures résultant d'une chute, d'une coupure profonde ou d'une lésion à la tête, au dos ou au cou sans doute à cause des charges transportées.

Cela pourrait être lié à des tâches plus physiques ou dangereuses, comme grimper aux arbres pour récolter les cabosses de cacao ou manipuler des outils tranchants. En revanche, les filles sont plus concernées par les grave ecchymose, enflure, bosse.

Graphique 4.6 : Lésions subis à cause du travail suivant le sexe



Source : ETEFCC, INS

Suivant la région d'enquête, les enfants de la région de l'Est sont les plus vulnérables face aux lésions à cause du travail, notamment des lésions résultant d'une chute (26,9%), de la chute d'un objet très lourd ou du fait d'être écrasé par une machine lourde (1,8%), de coupure profonde ou étendue (29,4%), de grave brûlure (10,4%) et de grave ecchymose, enflure, bosse (23,9%). Par contre, les enfants de la région du Centre sont les moins susceptibles de subir des lésions à cause du travail.

Tableau 4.7: Pourcentage d'enfants astreints au travail dans la filière cacao ayant subi des lésions à cause du travail par groupe d'âge, sexe, région d'enquête et milieu de résidence (%)

	Lésions résultant d'une chute	Lésions résultant de la chute d'un objet très lourd ou du fait d'être écrasé par une machine lourde,	Coupure profonde ou étendue	Grave brûlure (pas un coup de soleil)	Grave ecchymose, enflure, bosse
Age					
5-11 ans	4,8	0,6	5,9	2	4,3
12-13 ans	6,3	0,5	7,1	2,1	4,3
14-17 ans	3,6	1	4,2	1,7	3,2
Sexe					
Masculin	5,1	1	5,8	1,8	3,9
Féminin	4,7	0,3	5,8	2,1	4,2
Région					

	Lésions résultant d'une chute	Lésions résultant de la chute d'un objet très lourd ou du fait d'être écrasé par une machine lourde,	Coupure profonde ou étendue	Grave brûlure (pas un coup de soleil)	Grave ecchymose, enflure, bosse
Centre	1,5	0,5	2,4	0,9	0,7
Est	26,9	1,8	29,4	10,4	23,9
Littoral	0,5	0,3	0,2	0,7	0
Sud	1,5	0,6	2,5	0,1	1,3

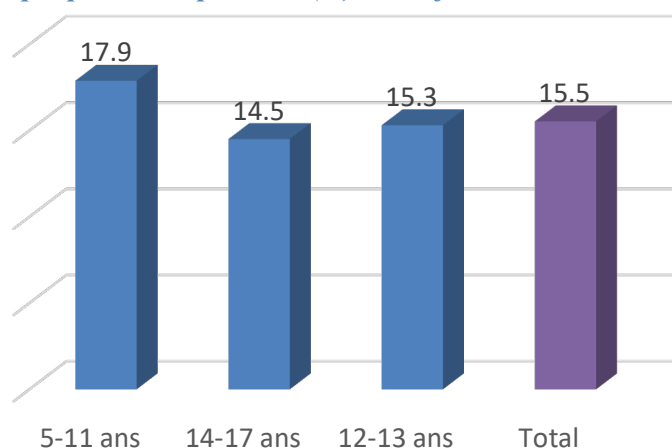
Source : ETEFCC, INS

IV.2.3. Violence subie par les enfants au travail

Les enfants travailleurs sont souvent exposés à différentes formes de violence. Parmi elles, la violence physique, allant d'une simple claque à des coups plus violents. D'autres subissent des menaces verbales, les plongeant dans un climat de peur et d'insécurité. Enfin, l'humiliation publique, les insultes et le ridicule contribuent à briser leur estime de soi et à les maintenir dans un état de soumission.

17,9% des enfants de 5-11 ans ont déclaré avoir subi de la violence sur leur lieu de travail, contre 15,3% des 12-13 ans et 14,5% des 14-17 ans.

Graphique 4.7 : répartition (%) des enfants victimes de violence sur le lieu de travail par âges



Source : ETEFCC, INS

Suivant le sexe, 16,5% des filles et 15,1% des garçons ont subi une forme de violence sur leur lieu de travail. La différence entre les sexes reste faible, indiquant que la violence sur le lieu de travail touche indifféremment filles et garçons,

Graphique 4.8 : répartition (%) des enfants victimes de violence sur le lieu de travail par sexe



Source : ETEFCC, INS

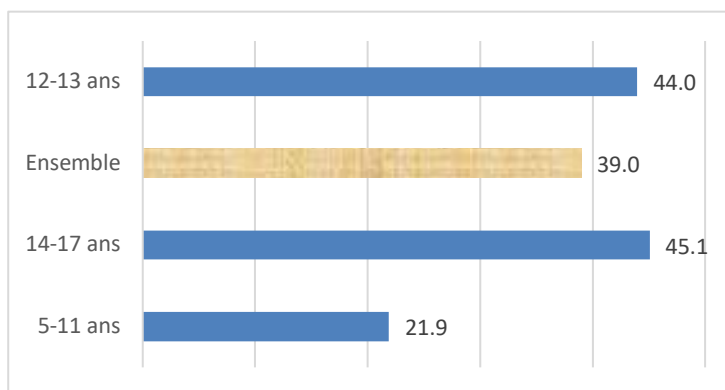
IV.2.4. Santé psychologique des enfants occupés

Les enfants occupés peuvent être exposés à des situations stressantes et dangereuses qui peuvent avoir des conséquences sur leur santé psychologique. Les indices sur la santé mentale des enfants sont appréhendés à partir d'un certain nombre de sensation ou de symptômes collectés auprès des enfants astreints au travail.

- Est-ce que tu as souvent des maux de tête, maux de ventre ou autres troubles de santé?
- Est-ce que tu ressens une telle fatigue que tu as du mal à te/se concentrer au travail?
- Est-ce que tu te sens malheureux(se), déprimé(e) ou au bord des larmes?
- Est-ce que tu ressens beaucoup d'anxiété, de nervosité ou de crainte?

Les données révèlent que près de la moitié des enfants occupés ont déclaré avoir ressenti au moins l'un des symptômes associés aux troubles psychologique.

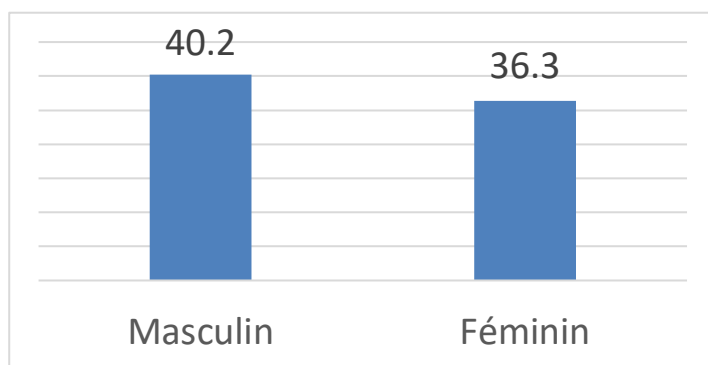
Graphique 4.9 : répartition (%) des enfants ayant vécu des troubles psychologiques au lieu de travail suivant l'âge



Source : ETEFCC, INS

Suivant le sexe, les filles sont légèrement plus susceptibles de déclarer des symptômes de trouble de santé psychologique que les garçons (40,2% contre 36,3%).

Graphique 4.10 : répartition (%) des enfants ayant vécu des troubles psychologiques au lieu de travail suivant le sexe



Les symptômes les plus courants cités par les enfants sont entre autres les maux de tête, maux de ventre ou autres troubles de santé (48,8%), suivis de la fatigue ou du mal à se concentrer au travail (14,1%). L'analyse suivant l'âge des enfants indique que les symptômes s'amplifient au fur et à mesure que l'âge augmente.

Tableau 4.9: Pourcentage d'enfants astreints au travail dans la filière cacao ayant déclarés des symptômes de trouble de santé psychologique par groupe d'âge, sexe, région d'enquête et milieu de résidence (%)

		Maux de tête, maux de ventre ou autres troubles de santé	Fatigue ou du mal à se concentrer au travail	Sensation d'être malheureux(se), déprimé(e) ou au bord des larmes	Sentiment d'anxiété, de nervosité ou de crainte
AGE	5-11 ans	45.3	12.5	4.0	1.9
	12-13 ans	53.1	18.9	5.7	4.7
	14-17 ans	51.9	14.2	5.2	4.0
	Total	48.8	14.1	4.7	3.1
SEXE	Masculin	50.1	13.7	4.2	3.0
	Féminin	47.3	14.6	5.1	3.2
	Total	48.8	14.1	4.7	3.1

Source : ETEFCC, INS

En conclusion de ce chapitre, l'analyse des données révèle que l'occupation des enfants dans la zone cacaoyère au Cameroun a un impact sur leur scolarisation et leur santé. Les enfants impliqués dans cette activité affichent des taux de scolarisation plus bas, ainsi qu'un taux de redoublement scolaire plus élevé que ceux qui n'y sont pas. Cette tendance s'explique en partie par le fait que ces travaux sont majoritairement effectués en fin de semaine ou en soirée après l'école, limitant ainsi leur temps de repos et d'étude. De plus, ces enfants sont plus exposés aux problèmes de santé par

rapport à ceux qui ne travaillent pas. Bien que ces écarts ne soient pas très importants, ils peuvent avoir des conséquences à long terme sur leur avenir et leur accès à de meilleures opportunités

Ces résultats soulignent l'urgence de prendre des mesures pour encadrer le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun. Il est essentiel de renforcer les lois et les politiques pour protéger les droits des enfants, de fournir des alternatives éducatives et économiques pour les enfants et les familles, et de promouvoir des pratiques de production responsables et durables dans la filière cacao.

CHAPITRE V : DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants demeure un phénomène complexe, influencé par une multitude de facteurs économiques, sociaux, culturels et institutionnels. Au Cameroun, ce phénomène est particulièrement préoccupant dans les zones rurales, notamment dans les communautés agricoles où la production de cacao constitue une activité majeure. Les enfants sont souvent impliqués dans les activités de la filière cacao dès leur plus jeune âge. Certaines de ces activités peuvent avoir un impact sur leur éducation et leur santé et développement, si elles sont inappropriées à leur âge ou dangereuses par nature ou à cause des conditions dans lesquelles elles sont effectuées.

Comprendre les déterminants du travail des enfants est essentiel pour proposer des solutions adaptées et efficaces. En effet, ces déterminants reflètent à la fois les contraintes économiques qui pèsent sur les ménages et les dynamiques sociales qui façonnent les choix des familles. Les décisions parentales concernant le travail des enfants ne sont pas uniquement influencées par les revenus ou la pauvreté, mais également par l'accès aux infrastructures éducatives, les normes sociales, et d'autres facteurs structurels.

Ce chapitre explore les principaux déterminants socio-économiques du travail des enfants dans les zones cacaoyères du Cameroun. Il s'agit d'analyser comment les facteurs monétaires et non monétaires conditionnent la décision des ménages de faire travailler leurs enfants.

Le chapitre est structuré en deux parties principales : la première examine les facteurs monétaires, notamment la pauvreté des ménages, l'accès des ménages au crédit, le capital foncier, ainsi que les chocs sur les revenus qui poussent les familles à recourir au travail des enfants et le défi de l'accès/du coût de la main d'œuvre adulte - mentionné par les producteurs et personnes ressources ; la seconde partie s'intéresse aux facteurs non monétaires, tels que les normes sociales, la détention des terres, l'accès à l'éducation, la taille des ménages, l'appartenance à une coopérative et l'archétype.

V.1. Facteurs monétaires

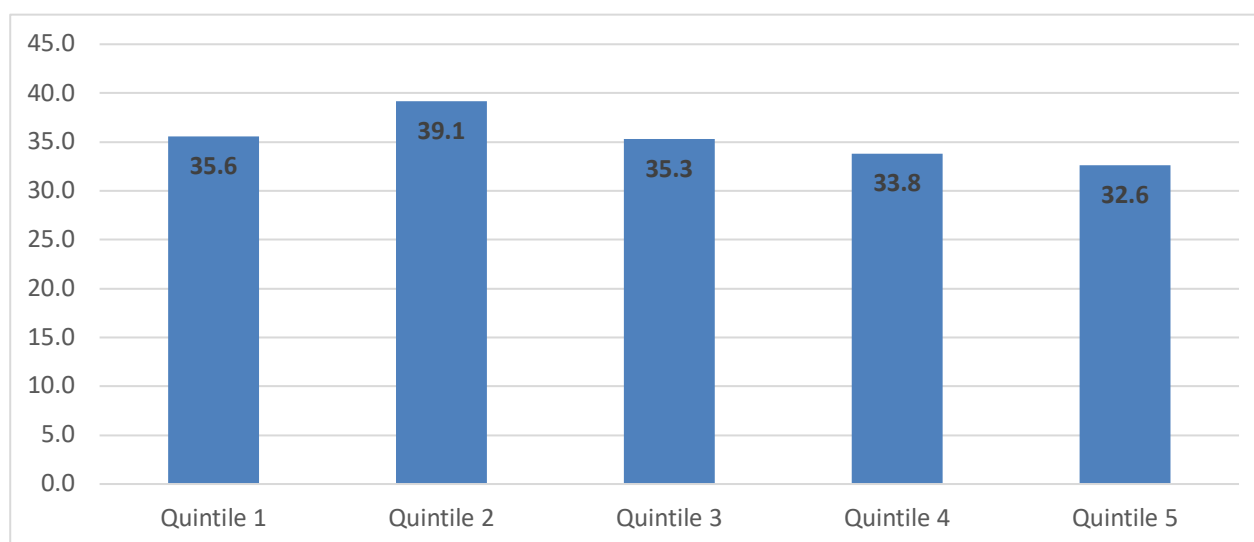
La pauvreté des ménages constitue l'un des principaux moteurs du travail des enfants, notamment dans les zones rurales où les sources de revenus sont limitées et souvent irrégulières. .

Dans cette section, nous analysons l'impact de la pauvreté des ménages, de l'accès au crédit et des imperfections du marché financier, ainsi que des chocs sur les revenus, en tant que facteurs monétaires influençant le travail des enfants.

V.1.1. Pauvreté des ménages

Dans l'ensemble, la proportion d'enfants occupés est plus élevée dans les ménages appartenant aux quintiles de revenu les plus faibles (Quintile 1 et 2)¹¹, atteignant respectivement 35,6 % et 39,1 %. Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que les ménages les plus pauvres ont tendance à faire travailler leurs enfants pour compléter leurs revenus ou pour compenser le manque de ressources ou le manque de moyens pour payer de la main d'œuvre adulte. La proportion d'enfants occupés dans le quintile le plus élevé est de 32,6% ce qui indique qu'un revenu plus élevé ne signifie pas automatiquement moins d'implication des enfants dans le travail. En effet, si le cacao est profitable il est possible que les ménages augmentent leur production ou investissent dans plus de terres et fassent recours aux enfants pour les cultiver.

Graphique 5.1 : Pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans suivant le quintile de revenu du ménage



Source : ETEFCC, INS

Les taux d'implication des enfants aux activités sont nettement plus élevés pour les garçons (63,2%) que pour les filles (36,8%) indépendamment du quintile de revenu ce qui met en évidence des disparités entre les sexes. Cette tendance se maintient également selon le milieu de résidence.

Tableau 5.2: Taux d'implication des enfants de 5-17 ans dans une activité, dont les ménages exercent dans la filière cacao, suivant le milieu de résidence et le sexe et par quintile de revenu

		Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Urbain	Masculin	59,1	62,5	67,3	67,1	65,6	65,0
	Féminin	40,9	37,5	32,7	32,9	34,4	35,0
Rural	Masculin	58,6	68,4	61,1	71,7	57,9	62,4
	Féminin	41,4	31,6	38,9	28,3	42,1	37,6
Ensemble	Masculin	58,7	67,0	63,1	69,8	60,5	63,2

¹¹ Le revenu moyen du 1^{er} quintile est de 6000FCFA/MOIS, 28000FCFA pour le 2^e quintile, 58000FCFA pour le 3^e quintile, 100000FCFA pour le 4^e quintile et 240000FCFA pour le 5^e quintile.

	Féminin	41,3	33,0	36,9	30,2	39,5	36,8
--	----------------	------	------	------	------	------	------

Source : ETEFCC, INS

Selon la région, le quintile des ménages le plus pauvres affiche les taux de participations les plus élevés dans les régions de l'Est (70,1%), du Sud (31,4%) et le Littoral (22,3%). Ce qui suggère que les enfants des ménages les plus pauvres sont plus susceptibles de travailler dans ces régions.

Selon les données de la cinquième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 5), le taux de pauvreté dans la région de l'Est en 2022 s'élève à 41,5%. Cet indicateur reflète la situation économique précaire des ménages, où le travail des enfants devient souvent une stratégie de survie incontournable pour compléter les revenus familiaux. Face à des conditions économiques difficiles et des ressources limitées pour subvenir aux besoins essentiels, ces familles n'ont d'autre choix que d'inclure leurs enfants dans les activités de travail, en particulier dans la filière cacao, afin de pallier les insuffisances financières.

Tableau 5.3: Taux d'implication au travail des enfants de 5-17 ans, dont les ménages exercent dans la filière cacao, suivant la région et par quintile de revenu

	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5
Centre	9,1	5,8	20,1	26,1	38,9
Est	70,1	19,5	9,1	0,0	1,3
Littoral	22,3	5,8	16,5	20,4	35,0
Sud	31,4	20,0	24,8	17,5	6,3
Ensemble	25,0	12,5	20,4	19,7	22,5

Source : ETEFCC, INS

V.1.2. Accès des ménages au crédit

L'accès au crédit est souvent présenté comme un levier de développement pour les ménages ruraux. Il leur permet de faire face à des besoins ponctuels, d'investir dans des activités économiques, ou encore de soutenir la scolarisation des enfants.

Toutefois, les résultats de l'enquête (graphique 5.2) montrent que à peine 12% des ménages disposent d'un membre ayant eu accès au crédit au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est encore plus faible parmi les ménages dont les enfants sont impliqués dans la filière cacao.

Graphique 5.2 : Pourcentage d'enfants occupés de 5-17 ans suivant l'accès des ménages au crédit dans la filière cacao



Source : ETEFCC, INS

Cette observation pourrait laisser penser que le faible accès au crédit constitue un facteur explicatif direct du recours au travail des enfants. Cependant, une telle lecture présente des limites. Il convient en effet de distinguer corrélation et causalité : si les ménages qui n'ont pas accès au crédit recourent plus fréquemment au travail des enfants, cela ne signifie pas nécessairement que l'un résulte directement de l'autre. Il est plus probable que ces deux phénomènes soient liés à des conditions structurelles: pauvreté, faible niveau d'instruction, isolement géographique ou absence d'alternatives économiques viables.

Par ailleurs, il est important de souligner que le crédit, bien qu'il représente une opportunité, peut également devenir un facteur de risque. Une fois contracté, il se transforme en dette, parfois difficile à rembourser dans un contexte de revenus instables. Certains ménages, notamment ceux qui utilisent le crédit pour investir dans la production (achat d'intrants, extension des cultures), peuvent se retrouver sous pression pour honorer leurs engagements financiers. Dans ces cas, pour maximiser la main-d'œuvre disponible et assurer le remboursement du prêt, les familles peuvent être tentées d'impliquer leurs enfants dans les travaux agricoles.

Ainsi, si le crédit peut, dans certaines conditions, contribuer à réduire la dépendance au travail des enfants, il peut également produire l'effet inverse s'il est mal adapté, mal encadré ou inadapté à la réalité socio-économique des ménages

Tableau 5.4: pourcentage de ménages dont un membre a obtenu au crédit au cours des 12 derniers mois (%)

Centre	Pas d'activité dans la filière	Exerce une activité dans la filière	Total
Centre	10,2	5,5	9,3

Est	18,6	29,9	19,8
Littoral	26,2	36,9	27,3
Sud	2,0	2,5	2,1
Strate urbaine	12,5	10,1	12,2
Strate rurale	12,8	10,8	12,3
Ensemble	12,6	10,6	12,3

Source : ETEFCC, INS

V.1.3. Chocs sur les revenus

L'analyse de l'effet des chocs sur les ménages se concentre sur les variations de leurs revenus au cours des 12 derniers mois. La baisse des revenus pouvant résulter de multiples facteurs tels que des difficultés économiques, des catastrophes naturelles, ou des crises sectorielles. Face à ces chocs, les ménages mettent en place diverses stratégies d'adaptation pour maintenir leur stabilité financière et sociale.

Le tableau 5.5 montre les diverses stratégies adoptées par les ménages pour faire face à la baisse de leurs revenus. Dans l'ensemble, les ménages, face à une baisse de revenu, privilégient d'abord l'utilisation de leurs économies pour subvenir à leurs besoins, puis adoptent des ajustements dans leur mode de vie pour réduire les dépenses courantes. En effet, les stratégies les plus couramment utilisées **par l'ensemble des ménages** sont l'utilisation des économies (41,2%), suivie du changement d'habitudes de consommation (17,7%), et de l'aide des parents ou amis (11,9%).

Pour les ménages qui n'exercent pas d'activité dans la filière cacao, l'utilisation des économies reste la stratégie la plus utilisée (38,7%), suivie par le changement d'habitudes de consommation (19,0%).

Les ménages exerçant une activité dans la filière cacao montrent un comportement légèrement différent, avec une proportion plus élevée (59,7%) recourant à l'utilisation de leurs économies pour faire face à la baisse des revenus. En revanche, leur recours au changement d'habitudes de consommation est beaucoup moins prononcé (7,8%).

Tableau 5.5: implication des enfants aux activités selon les stratégies adaptées pour faire face à la baisse de revenu du ménage

	N'exerce pas d'activité dans la filière cacao	Exerce une activité dans la filière cacao	Ensemble
Utilisation des économies	38,7	59,7	41,2
Aide de parents ou d'amis	12,0	11,7	11,9
Aide du gouvernement/de l'État	3,7	1,3	3,4
Changement d'habitudes de consommation (achat d'aliments moins coûteux, réduction du nombre de repas par jour, réduction...)	19,0	7,8	17,7
Des membres du ménage en âge de travailler ont pris un travail supplémentaire	1,1	0,0	0,9
Migration d'un ou plusieurs membres du ménage à l'intérieur du pays	0,4	0,0	0,3
Réduction des dépenses de santé/éducation	2,5	2,6	2,5
Obtention de crédit	0,9	0,0	0,8
Vente d'outils agricoles	0,7	0,0	0,6
Vente de stocks de vivres	1,4	0,0	1,2
Augmentation des activités de pêche et ou de chasse	0,5	0,0	0,5
S'engager dans des activités spirituelles (prières, sacrifices, consultation de sorciers, ...)	0,7	0,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ETEFCC, INS

V.1.4. Détention d'un capital foncier

La détention d'un capital foncier constitue un facteur clé dans les décisions économiques des ménages, en particulier dans les contextes agricoles où les terres représentent à la fois un outil de production et un actif précieux. La possession de terres agricoles, qu'elles soient exploitées ou non, influence directement les stratégies économiques des ménages, notamment en ce qui concerne la mise au travail des enfants. Dans les régions où les terres sont abondantes, les ménages peuvent être enclins à faire travailler leurs enfants, en particulier lorsque la main-d'œuvre externe est difficile à mobiliser ou lorsque les terres ne génèrent pas encore de revenus suffisants.

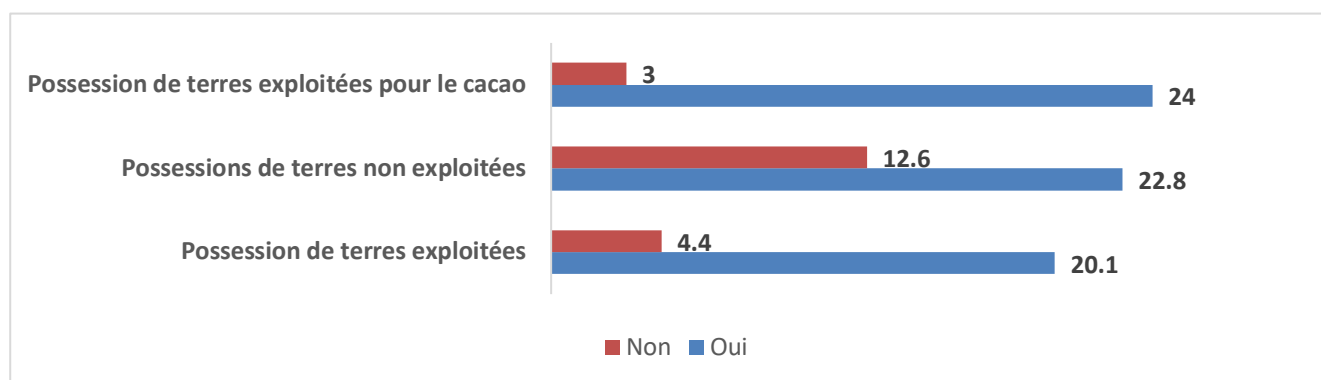
Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages selon leur possession et exploitation des terres, et met en évidence des différences significatives entre les ménages possédants, ou pas les terres.

Les ménages possédant les terres exploitées font plus recours au travail des enfants (24%) contre 3% pour ceux qui n'en possèdent pas. La même tendance est observée pour les terres non exploitées avec un écart moins prononcé. Pour les ménages possédant les terres exploitées pour la

culture du cacao, le recours au travail des enfants est encore plus important (20,1%) contre environ 5% pour ceux qui n'en possèdent pas.

L'étude révèle un lien étroit entre la possession de terres, notamment celles utilisées pour cultiver le cacao, et le recours au travail des enfants. Les ménages agricoles, en particulier ceux qui cultivent du cacao, sont plus susceptibles d'employer des enfants présents dans leurs ménages. Ce phénomène est plus marqué pour les terres exploitées.

Graphique 5.5 : Répartition des ménages selon la possession et l'exploitation de terres exploitées %



Source : ETEFCC, INS

V.2. Facteurs non monétaires

La seconde partie de cette section examine les facteurs non monétaires influençant le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun. Les normes sociales exercent une influence significative, car dans certaines communautés, l'implication des enfants dans les activités est perçue comme une étape essentielle pour leur apprentissage et leur intégration sociale, notamment dans les secteurs agricoles. La possession et l'exploitation de terres agricoles peut parfois rendre indispensable la participation des enfants aux activités agricoles familiales. Si les activités sont appropriées à l'âge de l'enfant et ne sont pas dangereuses ou n'ont pas d'impact sur l'éducation, elles ne sont pas considérées comme travail des enfants.

V.2.1. Normes sociales

Dans de nombreux pays africains, et plus particulièrement au Cameroun, le travail des enfants est considéré comme une composante normale de leur éducation et de leur intégration sociale, surtout dans les domaines agricole et rural. La culture du cacao, en particulier, est transmise de génération

en génération, et les enfants sont souvent perçus comme des acteurs essentiels au sein de l'exploitation familiale.

V.2.2. Accès à l'école

Évaluer la distance à l'école, la disponibilité des infrastructures scolaires (salles de classe, enseignants, matériel) et les frais de scolarité. Les enfants qui vivent loin des écoles ou dans des zones où l'éducation est inaccessible sont plus susceptibles de travailler.

L'un des enseignements importants est que la distance entre le domicile de l'enfant et l'école (primaire ou maternelle) la plus proche est plus élevée pour les enfants impliqués dans les activités de la filière, comparativement aux enfants non impliqués. En effet, pour les enfants exerçant une activité dans la filière, l'école primaire publique la plus proche est à 5,5 Km contre seulement 3 Km pour les enfants n'exerçant aucune activité dans la filière. Cette tendance s'observe pour tous les autres types d'établissements : maternelle publique, maternelle privée, primaire privé, secondaire public, secondaire privé.

Tableau 5.7 : Taux de participation au travail des enfants de 5-17 ans selon la distance (en km) par rapport à l'établissement scolaire le plus proche

	Distance (en Km) par rapport à l'école maternelle la plus proche	Distance (en Km) par rapport à l'école primaire la plus proche	Distance (en Km) par rapport à l'établissement d'enseignement secondaire la plus proche
Pas d'activité dans la filière	3	3	5
Exerce une activité dans la filière	5.5	5.5	6.5

Source : ETEFCC, INS

V.2.3. Taille et structure du ménage

L'on note que les ménages de grande taille font moins recours au travail des enfants dans la filière cacao et ceci quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 5.8 : Taux de participation au travail des enfants de 5-17 ans selon la distance (en km) par rapport à la taille du ménage

			Exerce une activité dans la filière (%)
Strate urbaine	Taille du ménage	Moins de 3 personnes	12,6
		4-5 personnes	12,9
		6-9 personnes	10,9
		Plus de 10 personnes	7,5
		Total	11,3
Strate rurale	Taille du ménage	Moins de 3 personnes	21,7

		4-5 personnes	20,5
		6-9 personnes	21,7
		Plus de 10 personnes	19,7
		Total	21,1
Total	Taille du ménage	Moins de 3 personnes	18,2
		4-5 personnes	17,5
		6-9 personnes	16,0
		Plus de 10 personnes	14,4

Source : ETEFCC, INS

V.2.4. Appartenance à une coopérative

Les données révèlent une corrélation entre l'adhésion du chef de ménage à une coopérative de cacao et le recours au travail des enfants. En effet, la proportion d'enfants impliqués dans une activité de la filière cacao est de 19,2%, dans les ménages dont le chef de ménage est membre d'une coopérative, contre 16% dans les ménages non membres. Cette tendance est observée de manière constante dans toutes les régions et les milieux de résidence.

Bien que ces chiffres puissent sembler contre-intuitifs, ils méritent une lecture nuancée. L'adhésion à une coopérative est souvent associée à une intensification de la production, une meilleure structuration des activités agricoles, voire une augmentation des surfaces cultivées. Ces dynamiques, si elles ne sont pas accompagnées d'un encadrement adéquat, peuvent induire une demande accrue en main-d'œuvre au sein du ménage, y compris celle des enfants.

Par ailleurs, les coopératives peuvent représenter un levier important de sensibilisation et de mise en œuvre des normes sociales, notamment en matière de lutte contre le travail des enfants. Le fait que ce mécanisme ne semble pas encore produire les effets escomptés dans certains contextes souligne la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement social, de formation, et de suivi au sein des structures coopératives.

Tableau 5.9: Implication des enfants aux activités selon l'appartenance du chef de ménage à une coopérative de cacaoculteurs

	Appartenance du chef de ménage à une coopérative	Proportion d'enfants exerçant une activité dans la filière (%)
CENTRE	Oui	19,4
	Non	19,9
	Total	19,8
EST	Oui	16,7
	Non	10,5
	Total	11,0
LITTORAL	Oui	22,0
	Non	6,7
	Total	10,0
SUD	Oui	28,0
	Non	19,4
	Total	20,2

Strate urbaine	Oui	20,2
	Non	10,3
	Total	11,4
Strate rurale	Oui	22,1
	Non	20,8
	Total	21,1
Total	Oui	19,2
	Non	16,0
	Total	16,5

Source : ETEFCC, INS

V.2.5. Archétype

L'étude considère cinq archétypes de culture cacaoyère dont les caractéristiques sont brièvement présentées dans le tableau ci-dessous.

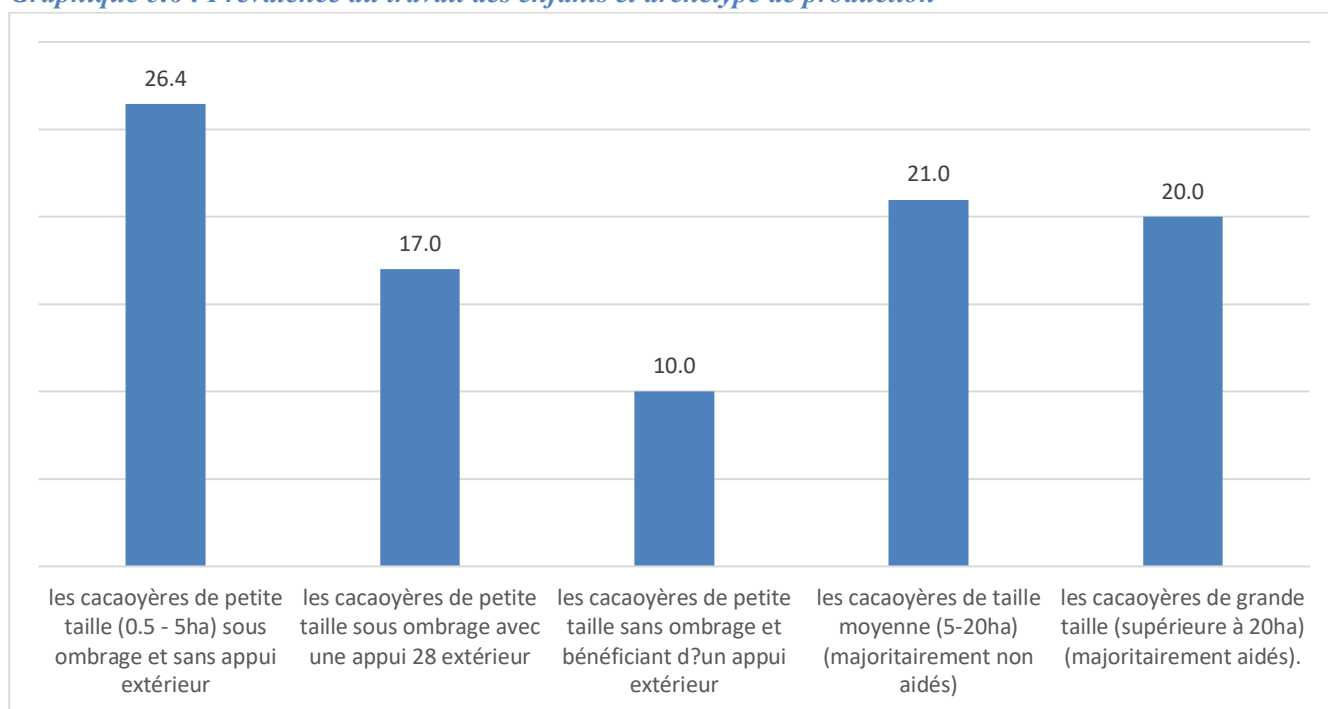
Caractéristiques	Petits planteurs			4 - Moyens Planteurs	5 – Grands planteurs	Total
	Sous-ombrage		Plein soleil			
	1-sans appui	2- avec appui	3- avec appui			
Surface moyenne (ha/foyer)	1,5	2,5	3,0	12,0	25,0	
Nombre de foyers	200 000	45 000	45 000	3 000	300	293 300
Total en surface de production (ha)	300 000	112 500	135 000	36 000	7 500	245 325 000

Source : Lescuyer, G., Bassanaga, S., Boutinot, L., Goglio, P. 2019. Analyse de la chaîne de valeur du cacao au Cameroun. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO.

Les résultats de notre étude révèlent des relations intéressantes entre les caractéristiques des cacaoyères et l'implication des enfants aux activités de la filière. Comme illustré dans le graphique 5.6, il apparaît que les **petites exploitations sans ombrage bénéficiant d'un appui extérieur** sont celles où le travail des enfants est le moins fréquent (10%). Ce constat suggère que la combinaison d'une agriculture moins intensive et d'un soutien technique et financier réduit significativement le besoin de main-d'œuvre infantile.

À l'inverse, les **cacaoyères sans appui extérieur** présentent des taux de travail des enfants plus élevés, quelle que soit leur taille ou leur type. Cela souligne l'importance des programmes d'appui pour améliorer les conditions de vie des producteurs et réduire leur dépendance au travail familial. Les exploitations de **petite taille sous ombrage** avec appui extérieur occupent une position intermédiaire, ce qui suggère que l'ombrage, tout en augmentant la productivité, peut ne pas compenser entièrement l'absence de soutien extérieur.

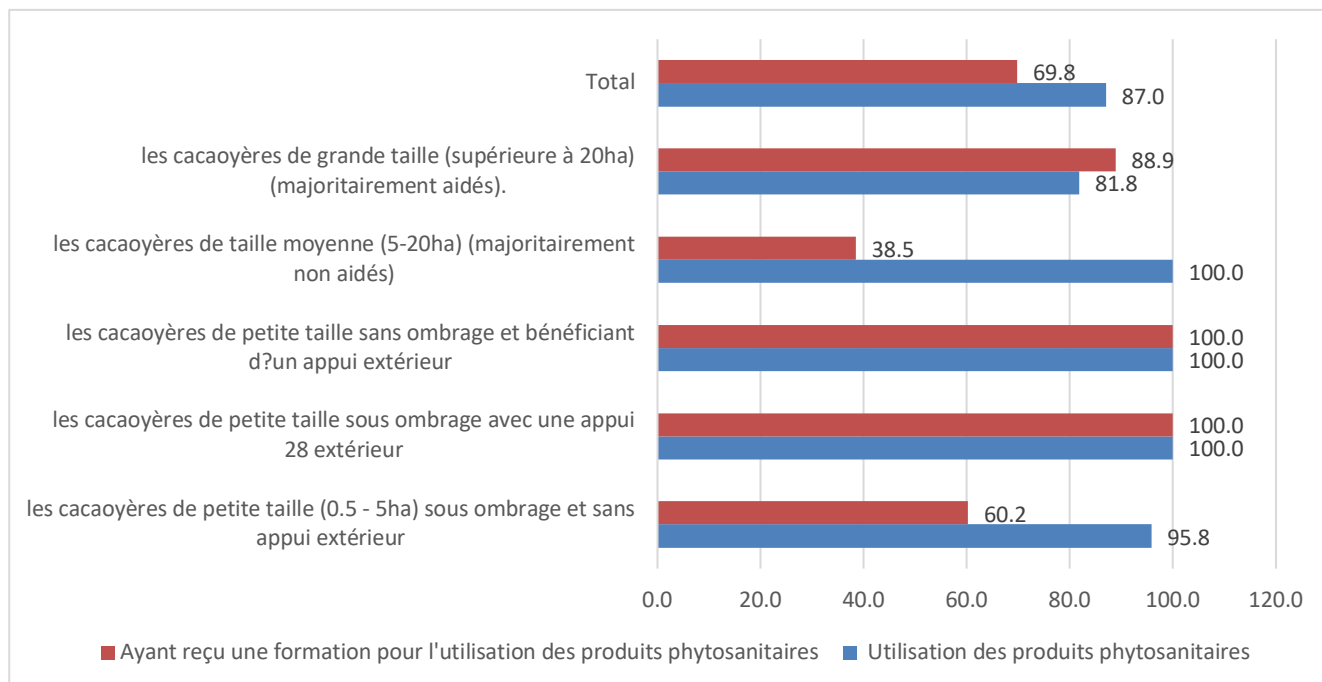
Graphique 5.6 : Prévalence du travail des enfants et archétype de production



Source : ETEFCC, INS

Les résultats de l'étude montrent que près de 87% de ménages affirment utiliser les produits phytosanitaires dans la culture du cacao, parmi lesquels 70% disent avoir reçu une formation dans l'utilisation de ces produits.

Graphique 5.7 : % de planteurs utilisant les produits phytosanitaires et ayant reçu une formation à leur utilisation



Source : ETEFCC, INS

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a permis d'évaluer la prévalence et l'ampleur du travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun ainsi que l'impact sur le développement intégral de l'enfant. Elle a aussi permis d'identifier les déterminants-clés de l'implication des enfants dans les activités de la filière cacao.

S'appuyant sur ces constats, et après présentation des résultats au Groupe technique, ce dernier a formulé des recommandations qui ont été enrichies lors d'un atelier national le 20 février 2025 :

1- SENSIBILISATION SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES ZONES CACAOYERES		
Recommandations d'actions – (où et quand)	Pour qui	Par qui
Actualiser/ adapter des outils de sensibilisation existants (ICI, FAO, BIT) au contexte du cacao au Cameroun (dépliants, boîte à images pesticides, vidéos, affiches) en s'appuyant également sur les radios communautaires et l'approche clubs Dimitra (2025)	Producteurs, industriels, exportateurs, coopératives, GIC, communauté locale - hommes, femmes, enfants.	MINTSS avec MINADER, MINCOMMERCE, FODECC, ONCC, CICC, partenaires (ICI, FAO, BIT...)
Concevoir de petites capsules vidéos et audios pour les diffuser à la télévision, radio et sur les réseaux sociaux en langues officielles et locales (2026)	Producteurs, industriels, exportateurs, coopératives, GIC, communauté locale - hommes, femmes, enfants.	MINTSS, MINCOMMERCE, partenaires (ICI, BIT...)
Organiser des rencontres avec des leaders d'opinions (au niveau local, MT 2028)	Chefs traditionnels, chefs religieux, autorités administratives, mutuelles, etc.	MINTSS (DR, DD) MINADER, MINCOMMERCE, producteurs
Organiser des activités éducatives lors de la journée mondiale contre le travail des enfants (tous les 12 juin)	Grand public	MINTSS, MINAS, MINPROFF, BIT
2- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PRODUCTEURS – PRATIQUES ET TECHNOLOGIES AGRICOLES		
Recommandations d'actions – (où et quand)	Pour qui	Par qui
Accentuer la sensibilisation / formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles à travers : - Les champs-écoles paysans - Les brigades phytosanitaires - La mise en place d'une plateforme informatique pour la diffusion et la gestion des produits phytosanitaires - L'information sur les produits homologués (engrais, fongicides, pesticides, etc.) et l'utilisation des produits bio (actions à mettre en place au niveau national , régional et local, à court terme et en continu)	Producteurs, ouvriers agricoles, enfants ayant atteint l'âge de l'emploi, coopératives, GIC	MINADER, MINCOMMERCE, MINRESI, MINEPDED, Partenaires internes et externes
Produire et diffuser des supports pédagogiques (boîtes à images, fiches techniques, flyers, etc.) en français, anglais et langues locales (actions à mettre en place au niveau national, régional et local, à MT)	Producteurs, ouvriers agricoles, enfants ayant atteint l'âge de	MINADER, MINCOMMERCE, MINRESI, MINEPDED,

		l'emploi, coopératives, GIC	Partenaires internes et externes
Création et promotion des emplois/métiers décents dans la chaîne de valeur de la cacao culture (<u>actions à mettre en place au niveau national , régional et local, à M et LT</u>)		Jeunes, adultes, femmes	MINADER, MINCOMMERCE, MINRESI, MINEPDED, Partenaires internes et externes
Former les producteurs sur les pratiques agricoles et culturelles vertueuses de l'environnement, pour améliorer la qualité du cacao, et recherche sur les semences adaptées au changement climatique (<u>actions à mettre en place au niveau national, régional et local, à M et LT</u>)		Producteurs, public	MINADER, MINCOMMERCE, MINRESI, MINEPDED, MINFOF
3- AMELIORATION DES MOYENS D'EXISTENCE DES MENAGES			
Recommandations d'actions – (où et quand)		Pour qui	Par qui
Promouvoir la diversification des sources de revenus des ménages à travers le renforcement des capacités et l'appui en matériels et intrants nécessaires et les approches d'économie circulaire (<u>niveau local, à partir de 2025</u>)		Ménages producteurs	National : MINADER avec MINEPIA, MINPMEESA, MINCOMMERCE, ONCC. Local : CTD avec Services déconcentrés de l'État, ONCC, Communautés, Agriculteurs, partenaires
Faciliter l'accès aux financements via la promotion de tontines, associations villageoises d'épargne et crédit (AVEC), producteurs structurés en mutuelle (<u>niveau local et national, à partir de 2025</u>)			MINADER avec MONPMEESA, MINCOMMERCE, MINFI, MINEPAT, MINTSS, ONCC, Établissements financiers -Banques, Microfinances- et Services déconcentrés, partenaires
Renforcer les capacités des ménages producteurs et coopératives en gestion financière et culture entrepreneuriale (<u>niveau local et national, à partir de 2025</u>)			MINADER avec MINEPIA, MINPMEESA, MINCOMMERCE, ONCC. Local : Services déconcentrés, partenaires
4- GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL			
Recommandations d'actions – (où et quand)		Pour qui	Par qui
- Faire un état des lieux sur la législation, les normes et politiques nationales existantes et en vigueur (<u>au niveau national, 2025</u>) - Elaborer et adapter une loi prenant en compte le travail des enfants (<u>au niveau national, 2026</u>) - Renforcer des directives nationales en matière de protection des enfants en situation de travail des enfants (<u>au niveau national, à partir de 2025</u>)		Acteurs sectoriels et parties prenantes	Lead : MINTSS Avec MINFOF, MINJUSTICE, MINPROFF, MINAS, MINADER et OSC, organisation privées impliquées
- Prendre un acte administratif qui proroge les fonctions du Groupe Technique (GT) de suivi de l'étude, modifier, compléter et préciser son nouveau mandat (<u>au niveau national, 2025</u>)			Lead : MINTSS Avec autres acteurs institutionnels et parties prenantes

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

- Créer un lien entre le GT et le groupe de travail cacao durable (<u>au niveau national, 2025</u>)		
- Concevoir, adopter et rendre disponible les outils d'observation et de suivi des enfants (<u>au niveau national, à partir de 2025</u>)		Lead : MINTSS

BIBLIOGRAPHIE

BIT, Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants, Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), 2005.

BIT, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), STATISTIQUES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS Manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes, Genève, Mars 2004.

FAO, Manuel de suivi et d'évaluation du travail des enfants dans l'agriculture, Mesurer les impacts des programmes agricoles et de sécurité alimentaire sur le travail des enfants dans l'agriculture familiale, Rome 2020.

Guillaume Lescuyer et al., Analyse de la chaîne de valeurs du cacao au Cameroun, Octobre 2019

INS-Cameroun, 5ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM5), communiqué de presse du 30 avril 2024.

INS-Cameroun, Rapport sur le travail des enfants au Cameroun, Décembre 2008

INS-Cameroun, Troisième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI3), phase 1 : enquête sur l'emploi, Rapport principal, août 2022.

INS-Côte d'Ivoire, Etude de base sur le travail des enfants dans la culture du cacao dans les départements de Bouaflé, Mbatto Daoukro, Issia et Soubré, 2013

INS-Côte d'Ivoire, le travail des enfants en Côte d'Ivoire à partir de l'enquête sur le niveau de vie des ménages 2008.

Ministère de L'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), rapport sur l'économie camerounaise en 2023.

MINTSS, Plan D'action National Pour L'élimination Des Pires Formes De Travail Des Enfants Au Cameroun (Panetec) (2014-2016)

OIT, travail des enfants, estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre, 2020

Santadarshan Sadhu et al., Rapport Final de NORC : Évaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana, Octobre 2020

Union Africaine, liste minimale d'indicateurs du marché du travail et de la formation professionnelle, avril 2012

ANNEXES

Annexe 1 : Personnel impliqué

Groupe technique

Noms et Prénoms	Organisation	Fonction
Mme MBOUZIE AHANDA Angélique Salomé	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Présidente du Groupe
M. AWONO ENGOLO Joseph Romaric	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Membre
M. YEN NJOYA MOUHAMAD SALAM	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	Membre
M NGUELO Colince	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Membre
M MBOUANG MOUBIA Edi	Ministère du Commerce	Membre
Mme NGO KENDEG Jacqueline Hortense	Ministère des Affaires Sociales	Membre
M NYEBEL EYOUME Jean Baptiste	Ministère de la promotion de la Femme et de la Famille	Membre
M HAMAN BALLOU BALLOU	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable	Membre
M.METANGMO Janvier	Institut National de la Statistique	Membre
M BOHIMO MOUENDJI Edouard	Observatoire National du travail	Membre
Mme YAO Angèle Célestine	Fonds de Développement des Filières cacao et café	Membre
M ESSONO MESSANGA Sylvestre	Conseil Interprofessionnel du cacao et du café	Membre
M JOHNSON ENOWTAKU	Représentant des sociétés coopératives productrices de cacao	Membre
M NGWA Elvis	Représentant du groupe de travail dédié de la plateforme cacao durable	Membre
M MUTGNI Bertrand Elie	Office National du cacao et du café	Membre
M Flaubert MOUSSOLE	Représentant des syndicats de travailleurs du secteur agricole	Membre
M ELOMO Sylvestre	Représentant des organisations d'employeurs du secteur agricole	Membre
M ENAMA Léon Bertrand	Représentant de la société civile	Membre
MARIA LEE	FAO	Experte
KENGNE FIDELE	FAO	Membre
ANNE CHANTAL	FAO	Membre

Equipe technique

<u>Coordination générale</u> TEDOU Joseph, Directeur Général/INS SHE ETOUNDI Joseph Guy B, Directeur Général Adjoint/INS
<u>Coordination Technique</u> AMOUGOU René Aymar, Chef de Département, DSE/INS FOKOU FOPI Serges, Chef de Division/INS METANGMO Janvier, Chargé d'Etudes, DSE/INS WOUNANG SONFACK Romain, DDS/INS OUAMBA TAGNE Alain, Chargé d'Etudes Assistant, DSE/INS

<u>Rédaction</u> AMOUGOU René Aymar, Chef de Département, DSE/INS FOKOU FOPI Serges, Chef de Division/INS NDEFFO GOUOPE Guy Ferdinand, Chef de Division, DIN/INS METANGMO Janvier, Chargé d'Etudes, DSE/INS OUAMBA TAGNE Alain, Chargé d'Etudes Assistant, DSE/INS KENGNE KAMGA Arline Epse FOMBA, Chargé d'Etudes Assistant, DSE/INS KONAI Fidèle, Chargé d'Etudes Assistant, DSE/INS
<u>Exploitation des données</u> NDEFFO GOUOPE Guy F., Chef de Division, DIN/INS WOUNANG SONFACK Romain, DDS/INS CHOUNDONG Diane, Chargé d'Etudes Assistant, DIN/INS

Liste du personnel de terrain

Noms et Prénoms	Région	
Amougou René Aymar	Centre	Supervision
Fokou Foppi Serges	Littoral	Supervision
Metangmo Janvier	Sud	Supervision
Voufo Ebenezer	Centre	Supervision
Ouamba Alain Rody	Est	Supervision
Fomba Arline	Sud	Supervision
Choundong Diane		Supervision CAPI
Olinga Martin	Littoral	Supervision

Appui à la supervision régionale

Noms et Prénoms	Durée (en jours)
M. NJOUOM MFOKEU Amadou Achille	Chef d'Agence Régionale INS/Est
Mme EVINA MBO Fernande Irène	Chef d'Agence Régionale INS/Centre
Mme NANA TCHITCHUI Christelle	Chef d'Agence Régionale INS/Littoral
M. GUEWO Ghislain	Chef d'Agence Régionale INS/Sud

AGENTS ENUMERATEURS ET CONTROLEURS

N°	NOMS ET PRENOM		REGIONS D'ENQUETE
CONTROLEUR			CENTRE
1.	AWONO NOAH Sébastien		
2.	NGUEMA Dominique Arthur Junior		
3.	SONKOUAT DZOTI Paulette		
ENQUETEUR			
4.	AYISSI Steve Constantin		
5.	ALIMA ISSIMBI Alexis Annie		
6.	BELLA ZOA Stephanie Tatiana		
7.	ETABA NOMO Cedric Simon Blaise		
8.	KEUMO NGUIMEYA Sonia		

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

9.	MATA TENE Chanelle		
10.	MEGANG SADJOU Diane		
11.	MOMO Régine Gladys		
12.	NDASSI KAMGANG Christiane Love		
13.	NGO TAM Émilie Merveille		
14.	NYEBE Honoré Durel		
15.	ONGOL BOAYELEBA Landry Cedric		
16.	TEDONGMOUO NODEM Rodrigues		
17.	THIO WOUAPEWOUA Franklin Aime		
18.	ZEINAM Helene Laetitia Priscilla		
CONTROLEUR			EST
19.	EKOMANE MOTO Antoine José		
ENQUETEUR			
20.	ALLY METSIE Martheley Nasser		
21.	TAMAMOT BETI Denis Perkins		
22.	TOMBALIKNETSIKI Cristelle		LITTORAL
CONTROLEUR			
23.	ABENA MANI Basile Fabrice		
24.	TALLA FOUEKEU Daryl Arsel		
ENQUETEUR			
25.	BAYAMACK BAMASSACK Jules		
26.	BIAS Carine Noëlle		
27.	DJOUFACK KEUMO Marie Jovial		
28.	MINKO Frédéric François		
29.	MPISSA NDOM Apolline		
30.	NGO NOUCK Suzane Aurélie		SUD
CONTROLEUR			
31.	ETOUNOU ENGOLO Yannick Sidoine		
32.	MEMVOUTA EBOT Jacqueline Saufronne		
ENQUETEUR			
33.	MBALLA ENGOLO Vianney Judicael		
34.	BELLA Bertille Marisette		
35.	Marie Clémence Alexia MBOLE		
36.	MVONDO Jenny Charonne		
37.	OKONO ZO'OBO Marie Pierre		
38.	VOUNDI Annicet Narcisse		

AGENTS CARTOGRAPHES

N°	Noms et Prénoms
CENTRE	
1	ADJIN A KPOLOM René Philémon
2	AMAYENE Leonnelle Flora
3	DCHOUBE MEDAM Line Karelle

4	EYEBE MBASSI Davy Landry
5	FOKOU SA'ANGOUNOU Encelle Noella
6	MABA Jeanne Esther
7	MATIP YEBGA SYLVANIE BERENICE
8	NGO NKWEI Jeanne Christelle
9	NGUELE NKOMOM Eric Christian
10	NOAH ABOUNA Boniface
11	NZIE Rosy Fred
12	PATE TENKAP Eugénie
EST	
1	AMBA OYON Yannick
2	EKOUAL KOUEZA James Auroy
3	MAKON Fils Joseph Blaise
4	MOUBITANG MOUBITANG Jean Pierre
5	MPOMANG Line Claudia
6	SACK Anne Lauraine
LITTORAL	
1	AGUIDJO PEYECK Judicaelle
2	COMFORT AFANYU NJILAH
3	DANIELLA WEBNWI TOGE
4	EDIMO LAZAR GILDAS
5	LUNDA LANKEU Vivien Steve
6	MINKA Joseph
SUD	
1	AKOULOU Pierrot Yannick
2	BIYE BI MBA Dédé
3	HILAIRE ESSOMBA
4	NNOMO ZAMBO Benoit Isacar
5	NTIMBENA Fabrice
6	OVONO ELLA Poème Arthur

Annexe 2 : Questionnaire ménage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

ENQUETE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE FILIERE CACAO AU CAMEROUN (ETEFCC)

QUESTIONNAIRE MENAGE

REGION D'ENQUETE						:	
NUMERO		SEQUENTIEL DE		LA	GRAPPE	:	
LOCALITE : 							
NUMERO DE LA STRUCTURE DANS LA GRAPPE						:	
NUMERO SEQUENTIEL DU MENAGE ECHANTILLON						:	
NOM ET PRENOM		DU CHEF		DE MENAGE			:
NOM DE L'ENQUETEUR						:	
NUMERO DE PASSAGE 1 = Première visite 2 = Deuxième visite 3 = Troisième visite							
FORMAT DE L'INTERVIEW : 1= PAPI 2= CAPI							
COORDONNÉES GPS DU MÉNAGE							
LATITUDE <u>N</u>				LONGITUDE <u>W</u>			

STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET A BUT NON FISCAL

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun qui, en son article 14 alinéa 1, stipule que « les renseignements d'ordre nominatif relatifs à une personne physique ou morale, inscrits dans les questionnaires à l'occasion des opérations de collecte de données statistiques, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation en dehors des services chargés desdites opérations statistiques » et à l'alinéa 4 qu'« en tout état de cause, les données statistiques ne peuvent être utilisées à des fins de poursuite, de répression

Septembre 2024

CONSETEMENT DU CHEF DE MENAGE

Bonjour. Je m'appelle _____ et je travaille avec l'Institut National de la Statistique du Cameroun (INS). En collaboration avec le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), nous menons une étude sur le Travail des Enfants dans la Filière Cacao au Cameroun (ETEFCC). Votre ménage fait partie de cette étude. L'entretien dure habituellement entre 30 et 35 minutes.

Dans le cadre de cette étude, nous voudrions tout d'abord vous poser quelques questions sur votre ménage. L'entretien permettra de recueillir des informations sur ce ménage, notamment le statut socio-économique, les activités agricoles et les habitudes de travail des enfants et des adultes. Toutes les informations que vous nous fournirez resteront strictement confidentielles et anonymes et ne seront transmises à personne en dehors de l'équipe de l'enquête. La participation à cette enquête est totalement volontaire. S'il arrivait que je pose une question à laquelle vous ne souhaitez pas répondre, dites-le moi et je passerai à la question suivante, ou vous pouvez interrompre l'interview à n'importe quel moment. Nous espérons cependant que vous accepterez de participer à cette enquête car votre opinion est particulièrement importante. Avez-vous des questions à me poser sur l'enquête ? Puis-je commencer l'entretien maintenant ?

CONSETEMENT DE L'ENFANT

Bonjour, je m'appelle (Nom de l'enquêteur). Nous sommes de l'Institut National de la Statistique du Cameroun (INS). En collaboration avec le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), nous menons une Enquête sur le Travail des Enfants dans la Filière Cacao au Cameroun (ETEFCC). Je voudrais parler avec vous de cela concernant (Nom de l'enfant). Cet entretien prend habituellement 15 à 20 minutes. Toutes les informations que nous obtiendrons, resteront strictement confidentielles et anonymes. Si vous ne voulez pas répondre à une question ou voulez stopper l'entretien, merci de me le faire savoir. Puis-je commencer maintenant ? (1=Oui 2=Non)

SECTION 00 : RENSEIGNEMENTS GENERAUX**A – IDENTIFICATION DU MENAGE**

S0Q01 REGION D'ENQUETE :	_____	
S0Q02 NUMERO SEQUENTIEL DE LA ZD :	_____	
S0Q03 NUMERO DE LA STRUCTURE DANS LA ZD :	_____	
S0Q04 NUMERO DU MENAGE DANS LA STRUCTURE :	_____	
S0Q04a NUMERO SEQUENTIEL DU MENAGE ECHANTILLON DANS LA ZD	_____	

B – RENSEIGNEMENTS SUR LE MENAGE

S0Q05	DEPARTEMENT :	_____	
S0Q06	ARRONDISSEMENT :	_____	
S0Q07	VILLAGE/QUARTIER DE VILLE :	_____	
S0Q08	STRATE DE RESIDENCE : 1 = Strate urbaine 2 = Strate semi urbaine 3 = Strate rurale	_____	
S0Q09	NOM DU CHEF DE MENAGE :	_____	
S0Q10a	Existe-t-il un contact téléphonique par lequel on peut joindre votre ménage ? 1 = Oui 2 = Non (Si Non, passez à S0Q11)	_____	
S0Q10b	Si Oui, 1 ^{er} N° de tél. _____ Contact direct ? 1 = Oui 2 = Non 2 ^{ème} N° de tél. _____ Contact direct ? 1 = Oui 2 = Non	_____	
S0Q11	Coordonnées GPS : Longitude : _____ Latitude : _____ Altitude : _____	_____	
S0Q12	NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MENAGE (y compris les visiteurs)	_____	
S0Q12a	Quelle est la religion du chef de ce ménage ? 01= CATHOLIQUE 02= PROTESTANT 03= AUTRES CHRÉTIENS (à préciser) _____ 04= MUSULMAN 05 ANIMISTE 06= AUCUNE 96 = Autre (à préciser) _____	_____	

C – RENSEIGNEMENTS SUR LA COLLECTE

S0Q13	ENQUETEUR :	_____	
S0Q14	CONTROLEUR :	_____	
S0Q15	SUPERVISEUR :	_____	
S0Q16	Date de l'interview : 1 ^{ère} visite 2 ^{ème} visite 3 ^{ème} visite	_____	
S0Q17a	Heure début _____	S0Q17b	Heure de fin _____
S0Q17c	Nombre total de visites effectuées dans le ménage _____		
S0Q18a	LES DONNÉES CONCERNANT CE MENAGE ONT-ELLES ÉTÉ COLLECTÉES ? 1= Oui, Enquête complète 2 = Oui, Enquête incomplète 3 = Non si 1, allez à S0Q19, si 3, allez à S0Q18c		
S0Q18b	POURQUOI L'ENTREVUE EST-ELLE PARTIELLEMENT TERMINÉE ? 1= Indisponible pour continuer 2= Refuse de continuer 3= Questionnaire trop long/ennuyeux 6= Autre (à préciser) _____ allez S0Q19		
S0Q18c	VEUILLEZ DONNER LA RAISON POUR LAQUELLE LES DONNÉES N'ONT PAS ÉTÉ COLLECTÉES POUR CE MENAGE 1=Refus 2= Répondant pas présent 3= Incapacité 4= Présent mais jamais disponible pour répondre 5=Logement vide/détruit/pas de logement à cette adresse 6 = Autre (à préciser) Si 2, 3, 4, 5 ou 6 fin du questionnaire		
S0Q18d	QUELLES SONT LES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS NE SOUHAITEZ PAS PARTICIPER À L'ENQUÊTE ? 01=Ne dispose pas de temps pour participer à l'enquête 02= N'est pas intéressé par l'enquête 03=A vécu une mauvaise expérience lors d'une enquête antérieure 04=Trouve le thème inconfortable 05= Est fatigué des enquêtes 06=Les enquêtes ne servent à rien 96 = Autre (à préciser) Fin du questionnaire		
S0Q19	NOM ET NUMERO D'ORDRE DU PRINCIPAL REpondant :		
S0Q20	NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MENAGE(y compris les visiteurs et les résidents absents)		
S0Q21	NOMBRE DE PERSONNES DE 00-05 ANS OU PLUS (y compris les visiteurs et les résidents absents)		
S0Q22	NOMBRE DE PERSONNES DE 05-17 ANS OU PLUS (y compris les visiteurs et les résidents absents)		
S0Q23	NOMBRE DE PERSONNES DE 18 ANS OU PLUS (y compris les visiteurs et les résidents absents)		
S0Q23	LANGUE DE L'INTERVIEW : 1= Français 2= Anglais 3= Langue locale		

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

DEM. COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

DEM01. Numéro d'ordre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DEM02. Tout d'abord, donnez-moi s'il vous plaît le nom de chaque personne qui vit habituellement dans votre ménage y compris les visiteurs et les résidents absents. Dresser la liste exhaustive de tous les membres du ménage (y compris les visiteurs et les résidents absents) en commençant par le chef de ménage et poser les questions suivantes pour chaque membre.										
DEM3. Quel est le lien de parenté de (Nom) avec le chef de ménage ? 1= Chef de ménage 5= Père ou mère du chef ou du conjoint 2= Conjoint du chef 6= Autre personne apparentée au chef Ou à son conjoint 3= Enfant du chef et de son conjoint 7= Autre personne non apparentée au chef ou à son conjoint 4= Enfant du chef ou du conjoint 8= Domestique										
DEM4a. (Nom) vit-t-il/elle habituellement ou de manière continue dans ce ménage depuis au moins 6 mois ? 1=Oui 2=Non Si 1, allez à DEM4c										
DEM4b. (Nom) a-t-il/elle l'intention de rester dans le ménage au moins 6 mois ? 1=Oui 2=Non										
DEM4c. (Nom) a-t-il/elle passé la nuit dernière dans le ménage ? 1=Oui 2=Non										
DEM5. (Nom) est de quel sexe ? 1= Masculin 2=Féminin										
DEM5a. Juste pour être sûr(e) que j'ai une liste complète, y a-t-il d'autres personnes telles que les petits enfants, les membres de votre famille ou pas, les domestiques qui vivent habituellement avec vous ou des personnes qui ont dormi ici la nuit dernière, et que nous n'avons pas listées ? 1 = Oui ⇒Retournez compléter la liste des membres du ménage. 2 = Non⇒Cochez cette case et aller à DEM6										
DEM6. Quelle est la date de naissance de (Nom)? Si au moins l'année de naissance de (Nom) est déclarée, allez à Pour NSP, inscrivez 98 à Jour, 98 à Mois et 9998 à Année	A. Jour									
	B. Mois									
	C. Années									
DEM7. L'acte de naissance de (Nom) a été vu ? ou le document d'identité. Indiquez si le document a été vérifié ou non. 1=Oui 2=Non										
DEM8. Quel est l'âge de (Nom) ? Inscrivez l'âge en années révolues. (95 pour âge >= 95 et 98 pour NSP)(SI AGE < 10 ANS, allez à DEM11)										
DEM9. Quel est le statut matrimonial de (Nom) ? 1= Célibataire 3= Marié(e) polygame 5= Divorcé(e) / séparée 2= Marié(e) monogame 4= Veuf (veuve) 6= Union libre										

DEM. COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

DEM01. Numéro d'ordre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DEM9a. Quelle est la nationalité de (Nom) ? 1= Cameroun 2= Nigeria 3= Autres pays de la CEMAC 4= Autres pays d'Afrique de l'Ouest 5= Autres pays d'Afrique 6= Europe 7= Chine 8= Autres pays d'Asie et Amérique 9= Reste du Monde	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM9b. Quelle est la religion de (Nom) ? 1= Catholique 2= Protestant 3= Autre chrétien (à préciser) _____ religion (à préciser) 4= Musulman 5= Animiste 6= Autre 7= Pas de religion	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM10. Est-ce que le(s) conjoint (s) de (Nom) vit (vivent) dans ce ménage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM11. Quel(s) est (sont) le(s) code (s) ID du (ou des) conjoint(s) de (Nom) ? Consignez le numéro d'ordre de l'épouse/du mari/du partenaire de la personne. Si la personne est polygame, consignez le numéro d'identité de l'épouse principale. ?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM12. Est-ce que le père biologique de (Nom) vit dans le ménage? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM13. Qui est le père biologique de (votre père nature de) ? Saisissez le numéro d'ordre du père si ce dernier est membre du ménage, 00 s'il ne vit pas dans le ménage, 97 s'il n'est plus en vie et 98 pour NSP .	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM14. Est-ce que la mère biologique de (Nom) vit dans le ménage? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM15. Qui est la mère biologique de (Nom)? Saisissez le numéro d'ordre de la mère si ce dernier est membre du ménage, 00 s'il ne vit pas dans le ménage, 97 s'il n'est plus en vie et 98 pour NSP ..	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM16. Quel est le lieu de naissance de (Nom) ?	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM16a. Le Pays(Voir codes) 1= Cameroun 2= Nigeria 6= Europe 7= Chine	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

DEM. COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

DEM01. Numéro d'ordre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
3= Autres pays de la CEMAC 8= Autres pays d'Asie et Amérique 4= Autres pays d'Afrique de l'Ouest 9= Reste du Monde 5= Autres pays d'Afrique Si différent de Cameroun, passez à DEM18										
DEM16b. Le lieu 1= Chef-lieu de région 2= Chef-lieu de département 3= Chef-lieu d'arrondissement 4= Village										
DEM16c. Le Département (Voir Nomenclatures des circonscriptions administratives pour les codes)										
DEM17a. (Nom) a-t-il/elle toujours vécu de manière continue dans la localité (arrondissement) de résidence actuelle ? Oui 2= Non										
DEM17b. Depuis combien d'année (Nom) a-t-il/elle toujours vécu de manière continue dans la localité (arrondissement) de résidence actuelle ? Enregistrez le temps en mois révolus si inférieur à 2 ans, sinon en années										
DEM18. Où habitait (Nom) avant son installation dans cette localité ?										
DEM18a. Le pays (Voir codes à DEM7)										
DEM18b. Le lieu 1= Chef-lieu de région 2= Chef-lieu de département 3= Chef-lieu d'arrondissement 4= Village										
DEM18c. Le département (Voir Nomenclatures des circonscriptions administratives pour les codes)										
DEM19. Pourquoi (Nom) est-il/elle venu s'installer dans cette localité ? 01= Travail famille 02= Recherche d'emploi 03= Problème de santé 04= Etudes/formation/Apprentissage 10= Problème sécuritaire 05= Problèmes de logement 06= Acquisition de logement propre/recherche d'autonomie 07= Suivre ou rejoindre la 08= Problèmes familiaux 09=Retraite 96= Autre (à préciser_____)										

Les questions suivantes doivent être posées aux personnes âgées de 5 ans et plus et aux membres vivant dans le ménage. Si les membres ont moins de 5 ans, l'enquête sera achevée.

DEM. COMPOSITION ET CARACTERISTIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

DEM01. Numéro d'ordre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
DEM20. En raison d'un problème de santé, (Nom) a-t'il des difficultés pour voir, même avec des lunettes ? 1= Non aucune difficulté, 2= Oui, une certaine difficulté, 3= Oui, beaucoup de difficulté, 4= Tout à fait incapable, 97= Ne peut pas du tout, 98= Ne répond pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM21. En raison d'un problème de santé, (Nom) a-t'il des difficultés pour entendre même avec une aide auditive ? 1= Non aucune difficulté, 2= Oui, une certaine difficulté, 3= Oui, beaucoup de difficulté, 4= Tout à fait incapable, 97= Ne peut pas du tout, 98= Ne répond pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM22. En raison d'un problème de santé, (Nom) a-t'il des difficultés pour marcher ou monter les escaliers ? 1= Non aucune difficulté, 2= Oui, une certaine difficulté, 3= Oui, beaucoup de difficulté, 4= Tout à fait incapable, 97= Ne peut pas du tout, 98= Ne répond pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM23. En raison d'un problème de santé, (Nom) a-t'il des difficultés pour se rappeler ou se concentrer ? 1= Non aucune difficulté, 2= Oui, une certaine difficulté, 3= Oui, beaucoup de difficulté, 4= Tout à fait incapable, 97= Ne peut pas du tout, 98= Ne répond pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM24. En raison d'un problème de santé, (Nom) a-t'il des difficultés pour accomplir des tâches comme se laver ou s'habiller ? 1= Non aucune difficulté, 2= Oui, une certaine difficulté, 3= Oui, beaucoup de difficulté, 4= Tout à fait incapable, 97= Ne peut pas du tout, 98= Ne répond pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
DEM25. En raison d'un problème de santé, (Nom) a-t'il des difficultés pour communiquer ou se faire comprendre dans sa langue usuelle ? 1= Non aucune difficulté, 2= Oui, une certaine difficulté, 3= Oui, beaucoup de difficulté, 4= Tout à fait incapable, 97= Ne peut pas du tout, 98= Ne répond pas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

EDU. EDUCATION ET FORMATION DES MEMBRES DU MENAGE											
Les questions suivantes doivent être posées aux personnes âgées de 5 ans et plus et aux membres vivant dans le ménage. Si les membres ont moins de 5 ans, l'enquête sera achevée											
DEM01. Numéro d'ordre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
EDU1. (Nom) a-t-il/elle déjà fréquenté l'école ou l'école maternelle ? 1= Oui	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU1a. N. Quel est le plus haut niveau d'études que (Nom) a atteint ? C. Quelle est la dernière classe que (Nom) a achevée avec succès à ce niveau ? (CF CODES) T. Quel est le type d'enseignement ? 1= Général 2= Technique 8=NSP /professionnel	2= Non Passez à EDU7	N	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		C	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		T	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU2. Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (Nom) ? CF CODES	Si 1, allez à EDU4	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU3. Depuis combien de temps (Nom) a-t-il eu ce diplôme ? Enregistrez le temps en mois si inférieur à 2 ans, sinon en années. Si NSP inscrire 98 à M	M A	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU4. Quel type d'école (Nom) a-t-il/elle fréquenté pour la dernière fois ? 1= Public 2= Privé confessionnel 3= Privé laïc 4= Etranger		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU4a. A quel âge (Nom) a-t-il/elle commencé à aller à l'école ? Age en années révolues	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Les questions EDU5A à EDU6A ne concernent que les personnes âgées de 5 à 17 ans et plus, ayant déjà fréquenté une école (EDU1=1)											
EDU5. (Nom) a-t-il/elle fréquenté pendant l'année scolaire 2022/2023 ? 1= Oui 2= Non	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

EDU. EDUCATION ET FORMATION DES MEMBRES DU MENAGE												
DEM01. Numéro d'ordre		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
EDU5A. <i>N. Au cours de l'année 2022/2023, à quel niveau était (Nom) ? (CF CODES)</i> <i>C. Au cours de l'année 2022/2023, à quelle classe était (Nom) ? (CF CODES)</i> <i>T. Au cours de l'année 2022/2023, quel type d'enseignement faisait (Nom) ?</i> 1= Primaire 2= Général 3= Technique/professionnel 8= NSP		N	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
		C	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		T	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU6. (Nom) fréquente -t-il/elle pendant l'année scolaire (en cours) 2024/2025 ? 1= Oui 2= Non			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU6A. <i>N. Au cours de l'année 2024/2025, à quel niveau est (Nom) ? (CF CODES)</i> <i>C. Au cours de l'année 2024/2025, à quelle classe est (Nom) ? (CF CODES)</i> <i>T. Au cours de l'année 2024/2025, quel type d'enseignement fait (Nom) ?</i> 1= Général 2= Technique/professionnel 8= NSP		N	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		C	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		T	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Dans tous les cas → Passez à EDU8												
EDU7a. Pourquoi (Nom) n'a-t-il/elle jamais fréquenté une école ? (CF CODES) Dans tous les cas aller à			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU7b. Pourquoi (Nom) a-t-il/elle cessé d'aller à l'école ? (CF CODES)			☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
EDU8a. (Nom) sait-il/elle lire et écrire l'une des langues suivantes ? A - Français 1=Oui 2= Non B - Anglais 1= Oui 2= Non C - Arabe 1= Oui		Fr	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		An	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		Ar	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
		Loc	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

EDU. EDUCATION ET FORMATION DES MEMBRES DU MENAGE											
DEM01. Numéro d'ordre		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2= Non D - Une langue nationale (locale) 1= Oui 2= Non											
EDU8b. (Nom) est-il allé à l'école la semaine dernière, c'est-à-dire de [JOUR] à [JOUR]? Oui=1 Non=2 => EDU14		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EDU9. Combien de jours (Nom) est allé à l'école la semaine dernière? (Inscrivez le nombre de jours pendant lesquels le concerné est allé à l'école la semaine dernière)											
EDU10. Combien d'heures par jour (Nom) est allé à l'école la semaine dernière? (Nombre d'heures par jour) Si tous les jours=> EDU14											
EDU11. Pourquoi (Nom) n'est pas allé à l'école la semaine dernière?											
EDU12. (Nom) a déjà redoublé une classe? Oui=1 Non=2 => EDU14		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EDU13. Combien de fois (Nom) a redoublé une classe? Nombre de fois											
EDU14. (Nom) suit-il/elle ou a-t-il/elle suivi une formation technique, professionnelle ou un apprentissage ? 1= Oui, a suivi 2= Oui, suit actuellement 3= Non 8= NSP		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EDU15. Quels sont le niveau et la spécialité de la principale formation que (Nom) suit ou a suivi ? _____ (CF nomenclature des formations pour les codes)											
EMP. EMPLOI DES MEMBRES DU MENAGE											
(Les questions EMP1 à EMP6 ne concernent que les personnes âgées de 18 ans et plus)											
EMP1. (Nom) va-t-il/elle exercé un travail contre rémunération ou profit au cours des 7 derniers jours ou des 12 derniers mois ? 1=Oui 2=Non Si oui (code 1) allez à EMP3		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EMP2. (Nom) a-t-il un emploi au cours des 7 derniers jours ou des 12 derniers mois ? ? 1=Oui 2=Non Si non (code 2), allez à EMP6		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EMP2A.Cet emploi des 7 derniers jours ou des 12 derniers mois de (Nom) était dans la filière cacao ? 1=Oui 2=Non		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EMP2B.Que faisait principalement (Nom) dans cet emploi ou cette activité génératrice de revenu de revenu dans la filière cacao? 1= travaillé dans un champ de cacao 2= récolté ou décabossage du cacao 3=concassage des cabosses de cacao 4=séché le cacao 5=vendre la cacao 6= transporté le cacao 7=travaillé dans une unité de transformation du cacao 8=Autres (à préciser).		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
EMP3. Quelle est votre catégorie socioprofessionnelle de (Nom) ? 01.Cadre/directeur/gérant salarié 02.Ouvrier salarié 03. Manœuvre 04. Employeur ou patron 05. Travailleur pour compte propre 06. Aide familial 07. Apprenti /stagiaire		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

EDU. EDUCATION ET FORMATION DES MEMBRES DU MENAGE																										
DEM01. Numéro d'ordre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10																
EMP4. L'entreprise dans laquelle (Nom) exerce son emploi principal (ou que (Nom) dirige) est une : 1. Administration publique/CTD 2. Entreprise publique /parapublique 3. Entreprise privée non agricole 4. Exploitation agricole (plantation, champs, ferme, élevage, pêche, ...) 5. Organisation internationale ou ambassade 6. Entreprise individuelle ou à son compte 7. ONG/Association/organisation à but non lucratif 8. Ménage (personnel de maison)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐																
EMP5. Quel est le secteur d'activité de l'entreprise dans laquelle (Nom) exerce son emploi principal (ou que (Nom) dirige) ? 1.Primaire 2. Secondaire 3.Commerce 4.Service	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐																
EMP6. Quel est le groupe socioéconomique de (Nom) ? 1.Secteur public 2. Secteur privé formel 3. Inactif 4. Agriculteur 5. Chômeur 6. Secteur privé informel	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐																
EMP7. Dans votre emploi principal, combien avez-vous gagné le mois dernier ou durant les 12 derniers mois (ou à combien estimez-vous vos revenus pour ce travail)? 1. Donne le montant: Evaluation mensuelle 2. Donne le montant: Evaluation annuelle 3. Ne sait pas/ne veut pas dire Montant déclaré (en FCFA)	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐																
EMP8. Dans quelle tranche de revenus vous situez-vous ? <table border="1"> <thead> <tr> <th>Evaluation mensuelle</th> <th>Evaluation annuelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>01. Moins de 36 270 Fcfa</td> <td>08. Moins de 200 000 Fcfa</td> </tr> <tr> <td>02. [36 270 - 50 000 [</td> <td>09. [200 000 - 400 000 [</td> </tr> <tr> <td>03. [50 000 - 100 000 [</td> <td>10. [400 000 - 800 000 [</td> </tr> <tr> <td>04. [100 000 - 200 000 [</td> <td>11. [800 000 - 1 500 000 [</td> </tr> <tr> <td>05. [200 000 - 400 000 [</td> <td>12. [1 500 000 - 3 000 000 [</td> </tr> <tr> <td>06. [400 000 - 800 000 [</td> <td>13. [3 000 000 - 5 000 000 [</td> </tr> <tr> <td>07. 800 000 Fcfa ou plus</td> <td>14. 5 000 000 Fcfa ou plus</td> </tr> </tbody> </table>	Evaluation mensuelle	Evaluation annuelle	01. Moins de 36 270 Fcfa	08. Moins de 200 000 Fcfa	02. [36 270 - 50 000 [	09. [200 000 - 400 000 [	03. [50 000 - 100 000 [	10. [400 000 - 800 000 [	04. [100 000 - 200 000 [	11. [800 000 - 1 500 000 [	05. [200 000 - 400 000 [	12. [1 500 000 - 3 000 000 [	06. [400 000 - 800 000 [	13. [3 000 000 - 5 000 000 [	07. 800 000 Fcfa ou plus	14. 5 000 000 Fcfa ou plus	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Evaluation mensuelle	Evaluation annuelle																									
01. Moins de 36 270 Fcfa	08. Moins de 200 000 Fcfa																									
02. [36 270 - 50 000 [	09. [200 000 - 400 000 [																									
03. [50 000 - 100 000 [	10. [400 000 - 800 000 [																									
04. [100 000 - 200 000 [	11. [800 000 - 1 500 000 [																									
05. [200 000 - 400 000 [	12. [1 500 000 - 3 000 000 [																									
06. [400 000 - 800 000 [	13. [3 000 000 - 5 000 000 [																									
07. 800 000 Fcfa ou plus	14. 5 000 000 Fcfa ou plus																									

Codes EDU2	Codes EDU7a et EDU7b	Codes EDU5AN, EDU5AC, EDU6AN, EDU6AC						
1 = SANS DIPLOME	1 = Coût trop élevé	NIVEAU	PRÉSCOLAIRE=0	PRIMAIRE = 1	SECONDAIRE 1er Cycle = 2	SECONDAIRE 2nd Cycle = 3	SUPÉRIEUR = 4	NSP = 8

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

2 = CEP/CEPE/FSLC 3 = BEPC/CAP/GCEOL 4 = PROBATOIRE/BP 5 = BAC/GCEAL/BEP/BT 6 = BTS/DUT/DEUG 7 = LICENCE 8 = MAITRISE/MASTER/DEA 9 = DOCTORAT/PHD	2 = Emploi/ Apprentissage 3 = Maladie/ Handicap 4 = Eloignement 5 = Trop jeune 6 = Tradition 7= Problème sécuritaire 8 = Autre (à préciser)	CLASSE	1	0= Moins d'1 an 1= SIL/Class1 2= CP/CPS/class2 3= CE1/Class3 4= CE2/Class4 5= CM1/Class5 6= CM2/Class6/7 8= NSP	0= Moinsd'1 an 1= 6è/1ère A.T/Form 1 2= 5è/2è A.T./Form 2 3= 4è/3è A.T./Form 3 4= 3è/4è A.T./Form4 8= NSP	0= Moins d'1 an 1= 2nde G ou T/Form 5 2= 1ère G ou T/Lower 6 3= Terminale G ou T/Upper 6 8= NSP	0= Moins d'1 an 1= 1è année 2= 2è année 3= 3è année 4= 4è ou 5è année. 5= 6è an. ou + 8= NSP	
--	--	--------	---	--	--	---	--	--

HH. QUESTIONS GENERALES			
HHCH. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT			
HH1. Type de logement	HH2. Principal matériau des murs	HH3. Principal matériau du toit	HH4. Principal matériau du sol
01=Case/Cabane/Tente/Hutte 02=Maison isolée 03=Maison à plusieurs logements 04=Villa moderne/Duplex/Château 05=Immeuble à appartements 06=Concession ou saré 96= Autre (à préciser _____) 	01= Béton/Parpaing/Briques cuites 02= Pierre de taille 03= Pierre simple (non taillée) 04= Planche 05= Carobot 06= Brique de terre simple 07= Pisé/terre battue 08= Nattes/Chaume/Feuille 96= Autre (à préciser _____) 	1= Ciment 2= Tôle/Tuile 3= Nattes /Chaume/Feuille 4= Terre 6= Autre (à préciser _____) 	1= Ciment/béton 2= Carreaux/Marbre 3= Bois 4= Terre 6= Autre(à préciser _____)
HH5. Quel est le statut d'occupation de votre logement ?	HH6A. Nombre total de pièces de l'habitation HH6B. Nombre total de pièces utilisées pour dormir	HH7A. Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau de boisson ? HH7B. Quel est le temps mis pour aller, collecter l'eau de boisson et revenir (en min)?	HH8A. Habituellement, quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils? / HH8B - Nombre de co-utilisateurs des toilettes
01= Propriétaire avec titre et avec permis de construire ou de bâtir/autorisation de bâtir/titre d'implantation 02= Propriétaire avec titre et sans permis de bâtir/autorisation de bâtir/titre d'implantation 03= Propriétaire sans titre et sans permis de bâtir/autorisation de bâtir/titre d'implantation 04= Propriétaire sans titre et avec permis de bâtir/autorisation de bâtir/titre d'implantation 05= Location-vente 06= Location simple 07= Logé par l'Employeur 08= Logé par un parent/Ami 96 = Autre (à préciser _____) 	<i>NB : Ne sont considérées ici pour le Nombre total de pièces de l'habitation que les principales pièces de l'habitation (chambres, séjours, salles à manger, bureaux, etc.). Les pièces secondaires telles que cuisines, salles de bain, antichambres, couloirs, etc. ne sont pas considérées comme des pièces. Tandis que même les pièces secondaires seront prises en compte si elles sont habituellement utilisées pour dormir par les membres du ménage</i> HH6A. Total : HH6B. Dormir	01= Robinet individuel SNEC/CAMWATER/CDE 02= Robinet collectif SNEC/CAMWATER/CDE (utilisateur principal) 03= Robinet collectif SNEC/CAMWATER/CDE sans compteur divisionnaire 04= Robinet collectif SNEC/CAMWATER/CDE avec compteur divisionnaire 05= Revendeur d'eau de robinet SNEC/CAMWATER/CDE 06= Autre robinet individuel 07= Borne fontaine publique 08= Autre robinet collectif 09= Forage 10= Puits à pompe 11= Puits protégés 12= Puits non protégés 13= Source protégée 14= Source non protégée 15= Eau de pluie 16= Camion-citerne 17= Charrette avec petite citerne/Tonneau 18= Eau de surface (rivière, fleuve, barrage, lac, marre, canal d'irrigation) 19= Eau en bouteille (minérale) 20= Eau en sachet 96= Autre (à préciser _____) H7. Type : Si code 1à4,19,20 aller à H8 H7a. Temps mis pour aller, collecter l'eau et Revenir (en min): <i>000 si sur place</i>	HH8A.Habituellement, quel type de toilettes les membres de votre ménage utilisent-ils? <i>Chasse d'eau avec ou sans réservoir d'eau</i> 01= Connectée à un système d'égouts 02= Connectée à une fosse septique 03= Reliée à des latrines 04= Reliée à autre chose 05= Reliée à endroit inconnu/pas sûr/NSP <i>Fosses/latrines</i> 06= Latrines améliorées ventilées (LAV) 07= Latrines à fosses avec dalle 08= Latrines à fosses sans dalle/trou ouvert 09= Toilettes à compostage 10= Seaux 11= Toilettes/latrines suspendues 12= Pas de toilettes/brousse/champ 96= Autre (à préciser) (Si 12, alors allez à H9) HH8B- Avec combien de ménages partagez-vous ces toilettes ? <i>SI LE MENAGE NE PARTAGE PAS LES TOILETTES INSCRIRE 00</i>
HH9. Quelle est la principale source d'éclairage de votre ménage ?	HH10. Dans votre ménage, quel type de combustible utilisez-vous principalement pour la cuisine ?	HH11. Comment vous débarrassez-vous des ordures ménagères ?	HH12. Comment vous débarrassez-vous des eaux usées ?
01= Lampe à pétrole 02= Compteur individuel AES-SONEL/ENEO 03= Compteur collectif (utilisateur principal) AES-SONEL/ENEO 04= Compteur collectif AES-SONEL/ENEO sans compteur divisionnaire 05= Compteur collectif AES-SONEL/ENEO avec compteur divisionnaire 06= AES-SONEL/ENEO sans compteur (direct) 07= Groupe électrogène 08= Lampe à Gaz 09= Energie solaire (dispositif) 10= Lampe solaire 96= Autre (à préciser _____) 	01= Electricité 02= Gaz de pétrole liquéfié (GPL) 03= Gaz naturel 04= Biogaz 05= Pétrole lampant/paraffine 06= Charbon/lignite 07= Charbon de bois 08= Bois acheté 09= Bois ramassé/reçu 10= Paille/branchages/Herbes 11= Bouse 12= Résidus agricoles 13= Pas de repas préparés dans le ménage 14= Sciure/copeau 96= Autre (à préciser _____) 	1 = Ramassées par un camion/bac à ordures/ramassage privé 2 = Jetées dans la nature 3 = Enterrées/bûlées 4 = Recyclées 6= Autre (à préciser _____) 	1 = Versées dans la cour/chaussée 2 = Versées dans la rigole/caniveaux 3 = Versées dans la fosse sceptique 4 = Versées dans la rivière/ruisseau 5 = Versées dans la nature 6 = Autre (à préciser _____)

HH. QUESTIONS GENERALES			
HHC. CHOCS ET STRATEGIE DE SURVIE DU MENAGE			
HH13. Revenu mensuel moyen du ménage	HH14. A quelle distance se trouve le [SERVICE] le plus proche :	HH15. Le ménage possède-t-il la terre exploitée?	HH16. Le ménage possède-t-il la terre non-exploitée?

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

Donner le résultat en milliers de FCFA _ _	01=École maternelle public 02=École maternelle privée 03=École primaire publique 04=École primaire privée 05=Établissement secondaire public 06=Établissement secondaire privé 07=Banque/institution de microfinance 08=Établissements de santé 96= Autre (à préciser _____) _ _	a. Nombre? _ _ b. Superficie _ / _ _ _ _ Code superficie 1= m2, si < 1 ha 2= ha NB: 1 ha = 10 000 m²	a. Nombre? _ _ b. Superficie _ / _ _ _ _ Code superficie 1= m2, si < 1 ha 2= ha NB: 1 ha = 10 000 m²
HH18. Le ménage possède-t-il la terre exploitée pour cacaoyer ?	HH19. Quelles sont les raisons de la baisse des revenus de votre ménage au cours des 12 derniers mois ? (réponses multiples)	HH20. Quelle stratégie le ménage a-t-il adoptée après le [CHOC] pour faire face à la situation ? (Réponses multiples)	
1= Oui 2= Non _	01=Inondations 02=Sécheresse / Pluies irrégulières 03=Taux élevé de maladies des cultures 04=Epidémies 05=Faillite/Fermeture d'entreprises en raison de la récession économique 06=Augmentation du prix du pétrole 07=Baisse du prix du charbon Inflation des prix (augmentation du prix à la consommation) 08=Incendies de forêt 09=Tempêtes 10=Glissements de terrain 11=Aucune production agricole 12=Chômage 13=Mesures restrictives Covid-19 14=Un ou plusieurs membres du ménage tombent malades 98=Autres (à préciser _____)	01=Utilisation des économies 02=Aide de parents ou d'amis 03=Aide du gouvernement/de l'État 04=Aide d'organisations religieuses ou d'ONG 05=Mariage des enfants 06=Changement d'habitudes de consommation (achat d'aliments moins coûteux, réduction du nombre de repas par jour, réduction des quantités consommées, etc.) 07=Des membres du ménage en âge de travailler ont pris un travail supplémentaire 08=Des membres du ménage adultes inactifs (âgés d'au moins 15 ans qui ne travaillent pas) ou qui sont au chômage ont pris un travail. 09=Des enfants de moins de quinze (15) ans ont été appelés à travailler 10=Des Enfants ont été retirés de l'école	11=Migration d'un ou plusieurs membres du ménage à l'intérieur du pays 12=Réduction des dépenses de santé/éducation 13=Obtention de crédit 14=Vente d'outils agricoles 15=Vente de biens durables du ménage 16=Vente de terres/meubles/logements 17=Vente de stocks de vivres 18=Vente d'animaux 19=Augmentation des activités de pêche et ou de chasse 20=Placement d'enfants dans d'autres ménages 21=S'engager dans des activités spirituelles (prières, sacrifices, consultation de sorciers, ...) 22=Production d'aliments en dehors de la saison normale 98=Autres (à préciser _____)
HH21. Au cours des 12 derniers mois, votre ménage a-t-il connu une augmentation ou une diminution de ses revenus ? 01=Augmentation 02=Diminution 03=Inchangé 96= Autre (à préciser _____) _			
HH22. Un membre de votre ménage a-t-il contracté un prêt, obtenu un prêt ou acheté des articles à crédit au cours des 12 derniers mois ? HH22A. Principale raison pour laquelle un membre du ménage a contracté un prêt ?	HH23. Où le ménage a-t-il obtenu le prêt ou le crédit ?	HH24. Des paiements ont-ils été faits pour rembourser la dette ? HH24A. Comment les paiements ont-ils été faits pour le remboursement de la dette ?	
1=Oui 2=Non 01=Faire face à des dépenses ménagères essentielles (achat d'aliments, frais de scolarité, etc.) 02=Acheter un véhicule (bicyclette, motocyclette, voiture) 03=Acheter/Rénover/Réparer/Construire une maison Payer des frais médicaux (médicaments, honoraires de médecin, frais d'hospitalisation, etc.) 04=Payer les frais liés à l'éducation d'un membre du ménage 05=Payer des frais de cérémonies (naissance, baptême, funérailles, mariage, sacrifice rituels etc.) 06=Démarrer/Agrandir une entreprise 07=Rembourser un prêt antérieur 08=Acheter des intrants agricoles 09=Acheter de nouveaux animaux 98=Autres (à préciser _____)	01=Gouvernement 02=Banque/carte de crédit 03=Groupe de microcrédit/finance 04=Employeur/propriétaire foncier 05=Fournisseur de marchandises, d'équipements ou de matières premières 06=Ami/parent 07=Services de prêts avec garantis 08=Bailleur de fonds 98=Autres (à préciser _____) _ _	1= Oui 2= Non 01=Comptant 02=Par la vente de certains biens 03=Par le travail fourni directement au créancier par des adultes membres du ménage	04=Par le travail fourni directement au créancier par des enfants membres du ménage 05=En nature 06= Autre (à préciser _____) 99=Ne sait pas _
HH25. Un membre de votre ménage va-t-il bénéficier de l'un des SERVICES suivants au cours des 12 derniers mois (réponses multiples) ?			
FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	FONDS DE PROTECTION SOCIALE	FONDS D'AIDE À L'EMPLOI	
01=Pension de retraite (civile ou militaire, ou d'ancien combattant) 02=Pension d'invalidité (en cas d'accident du travail) 03=Allocation de survie pour les enfants 04=Allocation d'incapacité de travail temporaire 05=Allocation de maternité 06=Indemnités pour des funérailles 07=Allocation de chômage 08=Pension d'invalidité (en cas d'accident du travail) 09=Pension sociale pour les personnes âgées, les enfants de moins de 18 ans qui ont perdu le soutien de famille, les	10=Allocation de maternité et prise en charge d'un enfant de moins de 3 ans. 11=Allocation pour la prise en charge (des personnes âgées, des personnes handicapées et des enfants en situation difficile) 12=Aide alimentaire et nutritionnelle (bons d'alimentation) 13=Argent pour les enfants 14=Prestation pour personnes âgées et handicapées pour les services sanitaires et de centres de soins 15=Allocation pour Mère ou père célibataire avec 3 enfants ou plus	17=Soutien financier à rembourser (soutien financier jusqu'à 5 millions (devise) à payer à 100 %, dans le cadre de programmes de soutien à l'emploi) 18=Aide à la vente et à la location d'espaces de travail (dans le cadre de programmes d'aide à l'emploi) 19=Emplois temporaires et soutien au revenu (travaux publics, activités de groupe telles que la culture de légumes, services de conseil par des seniors) 20=Micro-prêts (jusqu'à 10 millions de devises pour les particuliers et jusqu'à 20 millions de devise pour les entreprises et les coopératives) 21=Formation d'aide à l'emploi (formation professionnelle, formation en entreprise, formation à l'entrepreneuriat) 22=Services d'aide à l'emploi (orientation professionnelle, conseil en matière d'emploi, médiation en matière d'emploi) 98=Autres (à préciser _____)	

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

mères/pères célibataires et les personnes naines âgées de plus de 16 ans. [][]	16=Allocation aux mères qui ont donné naissance à de nombreux enfants et les ont élevés (allocation Mère Hero, niveaux 1 et 2) [][]	[][]
HHE. EQUIPEMENTS ET BIENS DURABLES ET PATRIMOINE DU MENAGE		
HH26. Possession de bétails, troupeaux ou des animaux de ferme ? 1= Oui 2= Non [] <i>Si la réponse est "oui", enregistrez le nombre de chaque type ci-après Si non, allez à la section suivante.</i>		
HH 27. Caprins (Chèvres) Nombre? [][][]	HH 28. Bovins (Boeufs) Nombre? [][][]	HH 29. Ovins (Moutons) Nombre? [][][]
E31. Equidés (Chevaux/Anes/Mules) Nombre? [][][]	HH 32. Poulets Nombre? [][][]	HH 33. Autre volaille Nombre? [][][]
HH 35. Cobayes Nombre? [][][]		
HH26A. Possession des biens durables et des biens agricoles? 1= Oui 2= Non [] <i>Si la réponse est "oui", enregistrez le nombre de chaque type ci-après Si non, allez à la section suivante. Pour les ménages ayant déclaré pratiquer l'agriculture, l'élevage ou la pêche à la section Emploi des membre du ménage.</i>		
HH26A1. Le ménage possède-t-il l'article suivant? 1=Oui 2=Non <i>Charger la liste des biens agricoles en fin de questionnaire</i>	HH26A2. Combien de [...] le ménage possède-t-il?	HH26A3. Est-ce que l'équipement appartient à tout le ménage ou à un membre en particulier ? 1=Un ou des membres en particulier 2=Tout le ménage
[]	Nombre? [][][]	[]
		[][] [][] [][]
HHF. A PROPOS DES ENFANTS (5-17 ANS) VIVANT LOIN DU MENAGE OU DE LA FAMILLE.		
HH 36. Est-ce qu'un membre du ménage a un enfant ou des enfants âgés de 5 à 17 ans vivant loin de ce ménage ? 1. Oui 2. Non >A65	HH 37. Si oui à HH36, écrire le numéro du parent ici	HH 38. Pouvez-vous donner s'il vous plaît les nom et prénoms des enfants ? <i>Ecrire ci-dessous les prénoms des enfants vivant loin du ménage en tenant compte de la ligne du parent)</i>
[]	[][]	[]
HH 40. Quel était l'âge de (Nom) ? (à son dernier anniversaire) (Age en années révolues)	HH 41. Quelle est la principale raison pour laquelle (Nom) habite loin de la maison ?	HH 42. Qu'est-ce que (Nom) fait actuellement ?
[][][]	1. Lieu de travail 2. Arrangement de travail 3. Congé scolaire ou vacances 4. Confiage 5. A la recherche d'un travail payant 6. Rejoindre son époux (se) ou sa famille 7. Fréquenter l'école ou suivre une formation 8. S'est enfui de la maison 9. Pour vivre avec son père ou sa mère 10. Rester avec des parents Autres à préciser []	1. Travaille pour quelqu'un 2. Travaille indépendamment 3. Fréquente l'école ou dans une institution de formation 4. Travaille et fréquente l'école 5. Ne fait rien 6. Ne sait pas []
HH 44. Est-ce que (Nom) est en contact avec votre ménage/famille ? 1.=Oui 2.=Non >HH49	HH 45. Il y a combien de temps qu'il/elle a contacté votre ménage ? (en mois) 000. Moins d'1 mois 999. Ne sait pas	HH 46. Que voudriez-vous que (Nom) fasse en ce moment ?
[]	[]	[]
HH 48. Quels problèmes (Nom) a-t-il/elle à cause de son travail?	HH 49. Quelles sont les deux raisons principales pour lesquelles (Nom) travaille?	
[]	[]	

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				
HHCMP. CARACTERISTIQUES DES MENAGES PRODUCTEURS DE CACAO ET DES PLANTATIONS.				
HH50. Le chef de ménage est-il membre d'une coopérative/association de cacaoculteurs ? <i>1= Oui 2=Non</i>	HH51. Quel appui /service recevez-vous de la coopérative ? 1= formation/conseil 2 =commercialisation des produits (achat/vente) 3= autre (A préciser)_____	HH52. Le chef de ménage a-t-il utilisé les produits phytosanitaires (pesticides, engrais, etc.) dans la culture du cacao au cours de la dernière campagne cacaoyère? <i>1= Oui 2=Non</i>		
_	_	_	_	
HH53. Si oui, a-t-il reçu une formation pour l'utilisation de ces produits ? <i>1= Oui 2=Non</i>	HH54. Qui a dispensé cette formation ? 1 Coopérative 2 Agent du MINADER 3 Organisation étatique (Sodecao, Oncc, etc.) 5 ONG 6 Autre	HH55. Quelle est la part du cacao dans votre revenu annuel ?(en %)	HH56. Utilisez-vous de la main d'œuvre rémunérée autre que les membres de votre ménage ? <i>1= Oui 2=Non</i>	
_	_	_	_	
HH.57. Un membre du ménage de (Nom) a travaillé ou travaille sur le cacao ou dans la filière cacao pour le compte de la dernière campagne cacaoyère (c'est-à-dire de 01 Aout 2023 au 15 juillet 2024) ?	HH 58.. Que faisait principalement ce membre du ménage de (Nom) dans la filière cacao ?	HH 59. Quels variété de plants de cacao produisait ce membres ?	HH 60. Quelles est la taille de la cacaoyères que possède ce membre ?	
_	1. Production des plants de cacao 2.Suivi de la production de cacao en champ 3.Récolte et opération post récolte de cacao 4.Commercialisation des fèves de cacao. 5.Transformation de cacao (petite transformation) _____	1.Criollo, 2.Forastero et 3. Trinitario _____ <i>(Si HH.47 = 1)</i>	1. les cacaoyères de petite taille (0.5 - 5ha) sous ombrage et sans appui extérieur 2. les cacaoyères de petite taille sous ombrage avec une appui 28 extérieur 3. les cacaoyères de petite taille sans ombrage et bénéficiant d'un appui extérieur2 4. les cacaoyères de taille moyenne (5-20ha) (majoritairement non aidés) 5. les cacaoyères de grande taille (supérieure à 20ha) (majoritairement aidés). _____ <i>(Si HH.47 = 2)</i>	
HH 61. Quel type planteurs est ce membre ?	HH 62. Dans quelle unité de transformation travaillait ce membre ?	HH 63. Dans quelle unité d'exportation travaillait ce membre ?.		
1. Petit planteur sur ombrage sans appui 2-Petit planteur sur ombrage avec l'appui 3-Petit planteur sans ombrage avec l'appui 4-Moyen planteur sous ombrage 5-Grand planteur sous plantation _____ <i>(Si HH.47 = 2)</i>	1. Petit transformateur de cacao 2. La Société Industrielle de Commercialisation des cacaos (SIC Cacaos) 3. La compagnie Ferrero Cameroun SA 4. La Chocolaterie du Cameroun (Chococam) 5. Neo Industry 6. Atlantic Cocoa Corporation Telcar 7. Agro Ressource Cameroun, 8. Quantum Cocoa, ou 9. Noah Nyamedjo. 10. Autre A Préciser(_____) _____ <i>(Si HH.47 = 5)</i>	1. Petite unité exportation 2. Agro-produce Management Services (AMS) 3. ARGIA 4. COTEC 5. NDONGO ESSOMBA 6. OLAM CAM 7. TELCAR 8. Autre APréciser(_____) _____ <i>(Si HH.47 =4)</i>		
HH64. Quelles sont les contraintes propres aux producteurs de cacao et qui pourraient influencer le risque de travail des enfants. ?		HH65. Quelles sont vos propositions/recommandations qui permettraient de répondre à ces contraintes ?		

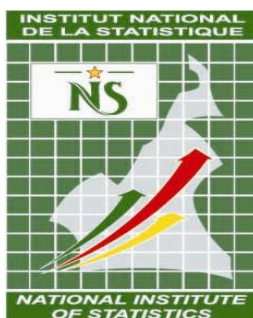
Liste de biens agricoles pour la codification de HH26A1									
CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
101	Tracteur	110	Houe asine	119	Batteuse	129	Moulin	137	Epervier
102	Pulvériseur	111	Semoir	121	Groupe moto pompe	130	Epandeur d'engrais	138	Palangre à Hameçon
103	Motoculteur	112	Herse	122	Pompe manuelle	131	Machine à traire	139	Harpon
104	Multiculteur	113	Animaux de labour	123	Bascule	132	Couveuse	140	Autres (à spécifier)
105	Charrue	114	Charrettes	124	Botteleuse	133	Pirogue motorisée		
106	Hache/pioche	115	Ruches	125	Hache-Paille	134	Pirogue non-motorisée		
107	Houe/daba/hilaire	117	Décortiqueuse à riz	126	Abreuvoir / Mangeoire	135	Filet maillant/Nasse		
108	Machette/coupe coupe	118	Egreneuse à maïs	128	Faucheuse	136	Senne		

HHF. CONTACT TELEPHONIQUE DU CHEF DE MENAGE	
HHF1.	<i>Le chef de ménage a-t-il un contact téléphonique ?</i> 1 = Oui 2 = Non
HHF2.	<i>Si Oui,</i> 1 ^{er} N° de tél. 2 ^{ème} N° de tél. 3 ^{ème} N° de tél.

Annexe 3 : Questionnaire ménage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

**ENQUETE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA FILIERE CACAO AU
CAMEROUN (ETEFCC)**

QUESTIONNAIRE ENFANT (05 – 17 ANS)

IDENTIFICATION (à transcrire du questionnaire ménage et à vérifier)				
Nom de l'enquête : _____				
CODE D'IDENTIFICATION				
Région d'enquête	Strate de résidence	N° séquentiel de la grappe	N° séquentiel du ménage dans l'échantillon	N° d'ordre de l'individu
Age de l'enquête 		Nombre d'enfants de 05-17 Ans identifiés		

STRICTEMENT CONFIDENTIEL ET A BUT NON FISCAL

Les informations collectées au cours de cette enquête sont strictement confidentielles au terme de la loi N° 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun qui, en son article 14 alinéa 1, stipule que « les renseignements d'ordre nominatif relatifs à une personne physique ou morale, inscrits dans les questionnaires à l'occasion des opérations de collecte de données statistiques, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation en dehors des services chargés desdites opérations statistiques » et à l'alinéa 4 qu'« en tout état de cause, les données statistiques ne peuvent être utilisées à des fins de poursuite, de répression fiscale ou pénale ».

RENSEIGNEMENTS SUR LA COLLECTE

Ce questionnaire est réservé aux enfants de 05 à 17 ans			NOM DE L'ENQUETEUR		
DATE DE L'ENQUETE			NOM DU CONTROLEUR		
JOUR	MOIS	ANNEE			
		2 4			
DUREE DE L'INTERVIEW			NOM DU SUPERVISEUR		
Heure de début		Heure de fin			
H MN		H MN			

QUALITE DE L'INTERVIEW

Qui a répondu à l'enquête ? 1. Le concerné lui-même 2. Autre personne Si autre personne, Qui ? (Nom) _____ N° d'ordre _____ (00 si ne fait pas partie du ménage) Pour quelle raison c'est quelqu'un d'autre qui a répondu ? 1. Absent 2. Incapable de répondre (maladie) 3. Agé compris entre 5-11 ans 4. Autre (à préciser) _____	A votre avis (Agent enquêteur), la qualité des réponses fournies par l'enquêté est : 1. Très bonne 2. Mauvaise 3. Moyenne 4. Bonne 5. Très mauvaise Résultat de la collecte 1. Rempli totalement 2. Rempli partiellement 3. Non rempli pour absence 4. Non rempli pour refus 5. Non rempli pour incapacité 6. Autre (à préciser)
---	--

OBSERVATIONS ET INDICATIONS SUR LE REPERAGE DES ENFANTS DE 05-17 ANS

ENQUETEUR _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____	CONTROLEUR _____ _____ _____ _____ _____ _____ _____
--	---

REPONDANT DU QUESTIONNAIRE ENFANT

Tous les personnes âgées de 12 ans et plus devraient répondre en leur nom. Un adulte doit répondre au nom des enfants âgés de 5 à 11 ans. En l'absence du membre du ménage au moment de l'entretien, essayez d'obtenir un rendez-vous pour vous entretenir ultérieurement avec cette personne avant de recourir à un membre qui répondra à sa place.

SECTION I		EMP: EMPLOI OU TRAVAIL REMUNERE	
FWO_1. Au cours des sept derniers jours (07), c'est-à-dire de [JOUR] à [JOUR], (Nom) a travaillé y compris un travail dans la filière cacao pour quelqu'un d'autre en échange d'une rémunération pendant une heure ou davantage ? (y compris un travail sur le cacao, occasionnel ou à la pièce rémunéré en espèces ou en nature ou en échange de nourriture ou d'un logement) 1 = Oui...2.= Non Sinon allez à FOW_11.		FWO_4. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a aidé au fonctionnement d'une entreprise ou d'une ferme, y compris une entreprises ou une ferme exerçant dans la filière cacao appartenant à une personne ne faisant pas partie du ménage ou gérée par elle? 1 = Oui...2.= Non Sinon allez à FOW_8.	
FWO_2. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a exercé une activité commerciale, agricole ou autre activité y compris une activité dans la filière cacao pour en tirer un revenu? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative et inscrire 1 dans la case correspondante) a. cultiver des produits agricoles(par exemple, une parcelle de cacao); b. fabriquer ou réparer des articles destinés à la vente; c. vendre des choses dans la rue, d.au marché local ou dans un magasin; cirer les chaussures, f. garder des voitures ou activités semblables en échange d'un pourboire; g. toute autre activité y compris dans la filière cacao permettant d'en tirer un revenu; etc.) 1 = Oui...2.= Non Sinon allez à FOW_8.	1=Oui 2=Non	FWO_5. Bien que (Nom) n'ait pas travaillé y compris un travail dans le cacao au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a un travail dont (Nom) s'est temporairement absenté ? 1 = Oui...2.= Non Sinon allez à FOW_8.	
FWO_3. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a aidé au fonctionnement d'une entreprise ou d'une ferme gérée par un membre du ménage y compris une entreprises ou une ferme exerçant dans la filière cacao? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative et inscrire 1 dans la case correspondante) a.aider un membre de la famille exerçant une activité génératrice de revenu pour la famille; b. aider à la culture de produits agricoles destinés à la vente ou à l'échange; c. aider à fabriquer ou à vendre des articles destinés à la vente ou à l'échange; d. garder ou nettoyer l'entreprise familiale; etc.) 1 = Oui...2.= Non Sinon allez à FOW_8.		FWO_6. De quel type de travail, y compris un travail dans la filière cacao s'agissait-il? 1=Travail rémunéré, 2=Activité génératrice de revenu, 3=Aide non rémunérée à une entreprise familiale Si Tous => FOW_08	
FWO_3a. Au cours des sept derniers jours (07) (Nom) a-t-il/elle mené l'une des activités de la filière cacao suivantes? (Lire chacune des questions suivantes jusqu'à la première réponse affirmative et inscrire 1 dans la case correspondante) a. Le désherbage/défrichage b. Semis/plants d'arbres c. Abattage d'arbres d. L'arrosage e. la preparation de pesticides f. l'application de pesticides g. la récolte du cacao avec une machette ou une faucille h. la récolte d'autres produits (précisez) i. l'écabossage avec une machette j. le transport des sacs de fèves de cacao k. la fermentation l. le séchage (gardiennage, balayage des fèves) m. le broyage n. la commercialisation/vente o. la transformation (précisez par ex. fabrication de beurre de cacao, autres produits) p. autres acticités de la filière cacao (A précise_____)		FWO_7. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a fait un travail, y compris un travail dans la filière cacao dans l'un ou l'autre de ces domaines ? a. Agriculture y compris dans la culture du cacao b. Elevage de bétails c. Pêche ou pisciculture d. Sylviculture et exploitation forestière y compris dans la culture des plants de cacao 1 = Oui...2.= Non .Si FOW_07a ou b ou c ou d=1, Allez à FOW_09 FOW_12a et b et c et d=2 allez à FOW_41	
		FWO_8. S'agit-il du travail que (Nom) a mentionné dans... ? a. Agriculture ou y compris la culture du cacao b. Elevage de bétails c. Pêche ou pisciculture d. Sylviculture et exploitation forestière ou culture des plants de cacao e. Autre type de travail ou d'activité 1=Oui 2=Non Si FOW_08e = 1 => FOW_11	
		FWO_9. À propos du travail en agriculture, élevage de bétail [et/ou pêche] que (Nom) a fait, les produits sont-ils destinés...? 1=Seulement à la vente, 2=Principalement à la vente, 3=Principalement à l'usage familial, 4=Seulement à usage familial, 97=Ne sait pas (Ne lisez pas) Si code 1 ou 2 => FOW_11	
		FWO_10. Est-ce que (Nom) a été embauché par quelqu'un d'autre pour faire ce travail? 1=Oui 2=Non => FOW_41"	
		FWO_11. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a aidé ou exercé plus d'une activité, y compris une activité dans la filière cacao pour générer un revenu? 1 = Oui...2.= Non	
SECTION II			
CPA. CARACTÉRISTIQUES DE LA PREMIERE ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENU			
Je vais maintenant te poser quelques questions au sujet de l'activité génératrice de revenu à laquelle (Nom) participe habituellement ou pendant le			
FWO_12a. Dans l'activité génératrice de revenu de (Nom), quel genre de travail (Nom) fait ?			

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

(par ex., élevage, vente de bétail; service des repas; transport de briques; mélange de farine de boulangerie; récolte du maïs; livraison d'aliments; etc.) Titre professionnel, le cas échéant Nom du titre professionnel : _____			FOW_15. Est-ce que (Nom) travaille...? 1=En tant qu'employé(e), 2=Dans (votre/sa) propre entreprise, 3=Pour aider une entreprise familiale ou du ménage, 4=Comme apprenti, stagiaire, 5= Pour aider un membre de la famille qui travaille pour quelqu'un d'autre <i>Si FOW_15=2 =>FOW_17 Si non Si FOW=3,4,5=> FOW 18</i>	☐
FOW_12a. Dans l'activité génératrice de revenu de (Nom), quel genre de travail (Nom) fait ? (par ex., élevage, vente de bétail; service des repas; transport de briques; mélange de farine de boulangerie; récolte du maïs; livraison d'aliments; etc.) Titre professionnel, le cas échéant Nom du titre professionnel : _____			FOW_16. Qui est l'employeur de (Nom)? 1=Membre de famille, 2=Membre de la famille élargie, 3=Ami de la famille, 4 = Chef de ménage (pour un enfant vivant dans un ménage avec un emploi rémunéré), 5=N'est pas parent, 6=Autre, (à préciser _____)	☐
FOW_12b.Principales tâches et fonctions Nom des principales tâches _____			FOW_16a. Qui a décidé que (Nom) devait travailler pour cet employeur ? 1=Parents, 2=L'enfant lui-même, 3=L'emploi, 4=L'employeur des parents, 5=Autre, à préciser _____	☐
FOW_12c. Quel est le nom du métier, de la profession, du poste, de la tâche, de l'emploi principal que (Nom) a exercé pendant les 7 derniers jours ou que vous avez l'habitude d'exercer? (Voir nomenclature des emplois pour code) Code MEPC /4digit/				
FOW_13a. Cette activité génératrice de revenu était-elle sur le cacao ou dans la filière cacao pour le compte de la dernière campagne cacaoyère (c'est-à-dire du premier Aout 2023 au 15 juillet 2024) ? 1 = Oui...2.= Non		☐	FOW_17. Pourquoi (Nom)? 1=Compléter le revenu familial, 2=Aider à rembourser une dette familiale, 3=Aider une entreprise familiale, 4=Acquérir des compétences, 5=L'école n'est pas utile pour mon avenir, 6=Pa d'école/Ecole trop éloignée, 7=Pas les moyens de payermes frais de scolarité, 8=Pas d'intérêt pour l'école, 9=Remplacer temporairement une personne inapte au travail, 10=Volontairement/de plein gré, 11 = Sous la pression d'une personne, 12=Autre, à préciser _____ <i>Si FOW_18=1 =>FOW 21</i>	☐
FOW_13b. Que faisait (Nom) dans cette activité génératrice de revenu de cacao? A. Production des plants de cacao B. Suivi de la production de cacao en champ C. Récolte et opération post récolte de cacao D. Commercialisation des fèves de cacao E. Transformation de cacao (petite transformation)		☐		
FOW_13. Quelle est l'activité principale de l'entreprise où (Nom) travaille ou apporte son aide?			FOW_18. Dans quel type de lieu (Nom) travaille habituellement? 1=A la maison, 2=Chez le client ou l'employeur, 3=Dans une exploitation agricole ou piscicole, 4=Dans une entreprise, un bureau, une usine, un site ou des installations fixes, 5=Dans la rue ou dans un autre espace public sans structure fixe, 6=Dans un véhicule (sans lieu de travail permanent), 7=Porte à porte, 8=Autre, 97=Ne sait pas	☐
FOW_13a. Quelle est l'activité de l'entreprise/administration dans laquelle vous exercez votre emploi principal, ou quel type de produit fabrique/vend/offre-t-elle				
FOW_13b. Quelle est l'activité de l'entreprise/administration dans laquelle vous exercez votre emploi principal, ou quel type de produit fabrique/vend/offre-t-elle? (Voir nomenclature des activités pour code activité) Code NACAM /6digit/				
FOW_13c. Quels étaient les principaux produits sur lesquels vous avez travaillé dans cette activité (ou les principaux animaux élevés)? Voir nomenclature des activités pour code produit) Code NPC /9digit/ <i>Exemples: cacao, agrumes, légumes, poissons d'eau douce, bétail, poulet, taro, riz...</i> Nom du produit _____ (Denrées alimentaires/Animaux)			FOW_19. Comment est-ce que (Nom) se rend habituellement au travail? 1=A pied, 2=A bicyclette, 3=En bus ou autre moyens de transport	☐
			FOW_20. Quelle est la durée habituelle du trajet jusqu'au travail (Nom)? 1=Moins de 15 minutes, 2=15 minutes ou plus, mais moins de 30 minute, 3=30 minutes ou plus, mais moins 1 Heure, 4=1 heure ou plus	☐
FOW_14. Est-ce que (Nom) était principalement responsable de ces tâches ou assistant sous la responsabilité d'une autre personne 1=Principalement responsable des tâches, 2=Assistant d'une autre personne qui était responsable des tâches		☐	FOW_21. Quel type de rémunération (Nom) reçoit pour ce travail? 1=Salaire ou Traitement, 2=Rémunération à la pièce produite ou la tâche accomplie, 3=Commissions, 4=Pourboires, 5=Honoraires pour services fournis, 6= Paiement des repas ou du logement, 7= Paiement en produits, 8=Autre rémunération en espèces (à préciser _____), 9=Non rémunéré	☐

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

		FOW_27a. Dans l'activité génératrice de revenu de (Nom), quel genre de travail (Nom) fait ? (par ex., élevage, vente de bétail; service des repas; transport de briques; mélange de farine de boulangerie; récolte du maïs; livraison d'aliments; etc.) Titre professionnel, le cas échéant Nom du titre professionnel : _____	
FOW_22. Combien de personnes, y compris (Nom) travaillent dans ce lieu de travail? 1 = Une seule personne (Auto-emploi) 2 = 2 personnes 6 = 21 - 50 personnes 3 = 3 - 5 personnes 7 = 51 - 100 personnes 4 = 6 - 10 personnes 8 = 101 - 500 personnes 5 = 11 - 20 personnes 9 = Plus de 500 personnes		FOW_27b. Principales tâches et fonctions Nom des principales tâches _____	
FOW_23. Dans le cadre de cet emploi, (Nom) a été confronté(e) à l'une des situations suivantes ? 1=Menaces ou exposition à la violence contre soi-même, 2=la crainte de menaces et de violences à l'encontre de votre famille, de vos proches ou de vos associés proches, 3=vous ou votre famille avez une dette impayée envers l'employeur/le recruteur, 4=l'employeur a menacé de vous infliger, à vous ou à votre famille, une amende ou une sanction financière, 5=surveillance constante, 6=isolé, sans accès au monde extérieur, 7=retrait de vos documents ou de ceux de votre famille, tels que carte d'identité, passeport, permis de séjour, documents de voyage, etc., 8=votre employeur sait que (Nom) pas d'autre option pour survivre, 9=votre employeur ou recruteur vous a menacé, vous ou votre famille, de licenciement, d'expulsion ou de poursuites judiciaires, 10=la menace d'un paiement effectif et non intégral des salaires ou d'autres avantages promis, 11=menace de non-paiement effectif des salaires ou d'autres avantages promis, 12=autres raisons/situations (à préciser _____), 13=AUCUN (NE PAS LIRE), 97=NE SAIT PAS/N'EST PAS SÛR/NE S'EN SOUVIENS PAS		FOW_27c. Quel est le nom du métier, de la profession, du poste, de la tâche, de l'emploi principal que (Nom) a exercé pendant les 7 derniers jours ou que vous avez l'habitude d'exercer? (Voir nomenclature des emplois pour code) Code MEPC /4digit/	
		FOW_27d. Cette deuxième activité génératrice de revenu était-elle sur le cacao ou dans la filière cacao pour le compte de la dernière campagne cacaoyère (c'est-à-dire de mars 2023 à février 2024) ? 1= Oui 2=Non	
		FOW_27e. Que faisait principalement (Nom) dans cette deuxième activité génératrice de revenu de revenu dans la filière cacao? 1= travaillé dans un champ de cacao 2= récolté ou décabossage du cacao 3=concassage des cabosses de cacao 4=séché le cacao 5=vendre la cacao 6= transporté le cacao 7=travaillé dans une unité de transformation du cacao 8=Autres (à préciser _____).	
FOW_24. Qui a imposé les situations mentionnées à (Nom) dans cet emploi ? 1=Employeur ou superviseur, 2=Employeur des parents, 3=Parents, 8=Autre (à préciser _____) Si FOW_25i = 1 ou 97 => FOW_27a		FOW_28a1. Quelle est l'activité de l'entreprise/administration dans laquelle vous exercez votre emploi principal, ou quel type de produit fabrique/vend/offre-t-elle? (Voir nomenclature des activités pour code activité) Code NACAM /6digit/ <i>Exemples: cacao, agrumes, légumes, poissons d'eau douce, bétail, poulet, taro, riz...</i> Nom de l'activité _____	
FOW_25. Est-ce que (Nom) peut démissionner de cet emploi ou quitter cet emploi ? Oui- 1 Non - 2 Ne sait pas - 97 Si code 1 ou 97 => FOW_27a		FOW_28a1. Quels étaient les principaux produits sur lesquels vous avez travaillé dans cette deuxième activité (ou les principaux animaux élevés)? ? (Voir nomenclature des activités pour code activité) Code NACAM /6digit/	
FOW_26. Pourquoi (Nom) ne peut-il pas quitter son emploi ? a. parce qu'il y a une dette envers l'employeur, b. parce que j'ai(qu'il) a besoin d'argent, c. parce qu'il est difficile de trouver un autre emploi, d. parce que (vos parents/ vous ou votre femme/mari) vont perdre leur emploi, e. parce que vos parents peuvent perdre leur maison, leur terrain ou d'autres avantages fournis par l'employeur, 8=Autre à préciser _____), 97=Ne sait pas		FOW_28a1. Quels étaient les principaux produits sur lesquels vous avez travaillé dans cette deuxième activité (ou les principaux animaux élevés)? <i>Exemples: cacao, agrumes, légumes, poissons d'eau douce, bétail, poulet, taro, riz...</i> Nom du produit _____ (Denrées alimentaires/Animaux)	
SECTION III		FOW_28a2. Quels étaient les principaux produits sur lesquels vous avez travaillé dans cette activité (ou les principaux animaux élevés)? Voir nomenclature des activités pour code produit) Code NPC /9digit/	
CSA. CARACTÉRISTIQUES DE LA SECONDE ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENU (si FOW_11=1 aller à FOW_27a. sinon passer à FOW_29)			
Je vais maintenant te poser quelques questions au sujet de la seconde activité génératrice de revenu à laquelle (Nom) consacre habituellement un plus grand nombre d'heures.			
FOW_27. Dans cette seconde activité génératrice de revenu, quel genre de travail est-ce que (Nom) fait ? (par ex., élevage, reproduction, vente de bétail; service des repas; transport de briques; mélange de farine de boulangerie; récolte du maïs; livraison d'aliments; etc.)			

SECTION IV		SECTION V	
TTE. TEMPS DE TRAVAIL DANS L'EMPLOI (Uniquement le principale activité)		SB. SALAIRE OU BÉNÉFICE	
FW_29. Combien d'heures par semaine (Nom) consacre habituellement à son activité [principale] génératrice de revenu? (Consignez le nombre d'heures en intervalles de 30 minutes). si ne sait pas =997 si heures =997=> FW_32		FW_36. Cette activité vous a-t-elle rapporté un salaire ou un bénéfice ? 1.Oui 2.Non => FW_44	
FW_30. Combien de jours par semaine (Nom) consacre habituellement à son activité [principale] génératrice de revenu?		FW_37. Combien l'enfant a-t-il reçu la dernière fois qu'il a été payé ou qu'il a perçu un revenu pour sa propre entreprise ou exploitation familiale ?	
FW_31. Combien d'heures par jour (Nom) habituellement à (ton/son) activité [principale] génératrice de revenu?		FW_38. Quelle est la période couverte par ce paiement ou ce revenu ? 1=Taux par pièce/paiement unique/chaque transaction, 2=Un jour, 3=Une Semaine, 4=Deux semaines, 5=Un mois, 6=A la fin de la saison, 7=Autre (A Préciser _____)	
FW_32. Au total, combien d'heures (Nom) a effectivement à son activité [principale] génératrice de revenu au cours des sept derniers jours (07)? Si Ne sait pas=997		Si code 2=>FW_40	
FW_33. À quel moment de la journée (Nom) a travaillé le plus souvent au cours des sept derniers jours (07)? 1=Le plus souvent le matin avant l'école, 2=Le plus souvent l'après-midi ou le soir après l'école, 3=Le plus souvent pendant les jours ouvrables, indépendamment de l'école, 4=Le plus souvent les fins de semaine, 5=vacances d'été		FW_39. Combien de jours l'enfant a-t-il travaillé dans votre activité principale au cours de cette période ?	
Poser la question si FW_11=1 sinon=> FW_36		FW_40. En moyenne, combien d'heures l'ENFANT a-t-il travaillé par jour dans votre activité principale au cours de cette période ? Nombre d'heures Tous =>FW_44	
		SECTION VII	
		RE. RECHERCHE D'EMPLOI (Posez ces questions uniquement aux enfants âgés de 15 à 17 ans et FW_12=d, sinon =>FW_45)	
FW_34. Combien d'heures par semaine (Nom) habituellement à sa seconde activité génératrice de revenu? si Ne sait pas=997		FW_41. Au cours des quatre dernières semaines, c'est-à-dire de [DATE] à [DATE], est-ce que (Nom) tenté de trouver un emploi rémunéré ou de créer une entreprise? 1 =Oui 2=Non	
FW_35. Combien d'heures (Nom) a effectivement à sa seconde activité génératrice de revenu au cours des sept derniers jours (07)? Si Ne sait pas=997		FW_42. Est-ce que (Nom) pu commencer à travailler Au cours des sept derniers jours (07)? 1=Oui => FW_45 2=Non	
		FW_43. Est-ce que (Nom) commencer à travailler au cours des deux semaines à venir? 1=Oui => FW_45 2=Non => FW_45	
		SECTION VIII	
SECTION VI		CPA. CULTURE DE PRODUITS AGRICOLES ET D'AUTRES BIENS POUR CONSOMMATION PERSONNELLE	
AGR. ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENU AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS		(Activités non rémunérées de production de produits agricoles ou d'autres biens pour la consommation du ménage ou de la famille)	
FW_44. L'activité génératrice de revenu indiquée en FW_12a et FW_13a a-t-elle été exécutée chaque mois pendant les douze (12) derniers mois, c'est-à-dire de [DATE] à [JOUR] de la semaine dernière ?" 1=Oui => FW_47 2=Non => FW_46"			

FOW_45. Au cours des douze (12) derniers mois, de [DATE] à [JOUR de la semaine dernière], est-ce que (Nom) eu une activité génératrice de revenu? 1=Oui 2=Non => FOW_47			
FOW_46. Quels sont les mois au cours des douze (12) derniers mois, au cours desquels (Nom) eu une activité génératrice de revenu? A. Janvier G. Juillet J. Octobre B. Février E. Mai H. Août K. Novembre C. Mars F. Juin I. Septembre L. Décembre Cochez toutes les cases qui s'appliquent	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	FOW_47. Au cours des sept derniers jours (07), de [JOUR] à [dernier JOUR], (Nom) fait un travail d'agriculture, d'élevage de bétail, [et/ou de pêche] destiné à la consommation du ménage ou de la famille? Oui = 1 Non = 2 a. Agriculture b. Elevage de bétails c. Pêche ou pisciculture d. Sylviculture et exploitation forestière si tous FOW_45b,c=2 => FOW_51	☐
FOW_46a. Pourquoi (Nom) a-t-il cessé de faire son dernier travail ? 1= A obtenu un service d'aide sociale, 2=Aller à l'école, 3=Blessé(e), 4=Amélioré l'économie du ménages, 5=Recherche un emploi mais n'en trouve pas, 6=A déménagé du lieu de résidence, 7=Autre (à préciser _____)	☐	FOW_47E. Cette activité non rémunérée de production de produits agricoles était-elle sur le cacao ou dans la filière cacao pour le compte de la dernière campagne cacaoyère (c'est-à-dire de mars 2023 à février 2024) ? 1= Oui 2=Non Sinon allez FOW_51	☐
SECTION XI		FOW_47F. Que faisait principalement (Nom) dans cette activité non rémunérée de production de produits agricoles dans la filière cacao? 1= travaillé dans un champ de cacao 2= récolté ou l'écabossage du cacao 3=concassage des cabosses de cacao 4=séché le cacao 5=vendre la cacao 6= transporté le cacao 7=travaillé dans une unité de transformation du cacao 8=Autres (à préciser _____).	☐
CPA. CULTURE DE PRODUITS AGRICOLES ET D'AUTRES BIENS POUR CONSOMMATION PERSONNELLE (Activités non rémunérées de production de produits agricoles ou d'autres biens pour la consommation du ménage ou de la famille)		FOW_48. Quel genre de travail (Nom) fait?(par ex., arroser, éclaircir et désherber; récolter des fruits, noix, légumes ou autres; nourrir, abreuver et nettoyer des animaux; nettoyer, trier et emballer du poisson, etc.)	
FOW_47. Au cours des sept derniers jours (07), de [JOUR] à [dernier JOUR], (Nom) fait un travail d'agriculture, d'élevage de bétail, [et/ou de pêche] destiné à la consommation du ménage ou de la famille? Oui = 1 Non = 2 a. Agriculture b. Elevage de bétails c. Pêche ou pisciculture d. Sylviculture et exploitation forestière si tous FOW_45b,c=2 => FOW_51	☐	FOW_48A. Titre professionnel, le cas échéant Nom du titre professionnel :	
		FOW_48B. . Principales tâches et fonctions Nom des principales tâches _____ _____	
		FOW_48C. Titre de la profession (Voir nomenclature des emplois pour code) Code MEPC /4digit/ 	
FOW_47E. Cette activité non rémunérée de production de produits agricoles était-elle sur le cacao ou dans la filière cacao pour le compte de la dernière campagne cacaoyère (c'est-à-dire de mars 2023 à février 2024) ? 1= Oui 2=Non Sinon allez FOW_51	☐	FOW_49. Quels sont les produits principaux issus de l'agriculture, l'élevage de bétail, [et/ou la pêche] auxquels (Nom) travaille?(par ex., agrumes, légumes, poisson d'eau douce, bétail, volailles, riz) ENQUÊTEUR(RICE) : Consignez les produits principaux en FOW_49a."	
FOW_47F. Que faisait principalement (Nom) dans cette activité non rémunérée de production de produits agricoles dans la filière cacao? 1= travaillé dans un champ de cacao 2= récolté ou l'écabossage du cacao 3=concassage des cabosses de cacao 4=séché le cacao 5=vendre la cacao 6= transporté le cacao 7=travaillé dans une unité de transformation du cacao 8=Autres (à préciser _____).	☐		

FOW_49A. Quels étaient les principaux produits sur lesquels vous avez travaillé dans travail d'agriculture, d'élevage de bétail, [et/ou de pêche] destiné à la consommation du ménage ou de la famille? <i>Exemples: cacao, agrumes, légumes, poissons d'eau douce, bétail, poulet, taro, riz...</i> Nom du produit _____ (Denrées alimentaires/Animaux) _____		FOW_62. Combien d'heures (Nom) a consacré à cette activité la semaine dernière? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"	
FOW_49B. Quels étaient les principaux produits sur lesquels vous avez travaillé dans cette activité (ou les principaux animaux élevés)? Voir nomenclature des activités pour code produit) Code NPC /9digit/	 	FOW_63. La semaine dernière, (Nom) a ramassé du bois ou [ou autres combustibles naturels] pour l'usage du ménage ou de la famille?" "Oui - 1 Non - 2 => FOW_65"	
FOW_50. Combien d'heures par semaine (Nom) a consacré habituellement à ce travail Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"		SECTION X	
FOW_51. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) aidé à la cueillette d'aliments prélevés dans la nature tels que [champignons, baies, herbes, etc.] pour la consommation du ménage ou de la famille? 1.Oui 2.Non => FOW_53"		TNR. TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ AUX FINS DE FORMATION (Travail de formation non rémunéré pour des tiers en vue d'acquérir, au travail, une expérience ou des compétences dans un métier ou une profession.)	
FOW_52. Combien d'heures (Nom) a consacré à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"			
FOW_53. Au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a été chasser [de la viande de brousse, etc.] pour la consommation du ménage ou de la famille? 1.Oui 2.Non => FOW_55			
FOW_54. Combien d'heures (Nom) a consacré à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"			
FOW_55. La semaine dernière, (Nom) a aidé à préparer des aliments ou des boissons en vue de leur stockage [farine, poisson séché, beurre, fromage, etc.] pour la consommation du ménage ou de la famille? 1=Oui 2=Non => FOW_57		FOW_65. Au cours des quatre (4) dernières semaines, à compter du [DATE DE DÉBUT] jusqu'au [DATE DE FIN/hier], (Nom) a participé à un apprentissage, stage ou autre formation semblable non rémunérée dans un lieu de travail? ([par ex., travail non rémunéré comme stagiaire ou apprenti dans une ferme, un atelier, une usine, une entreprise ou autre unité de production. Travail non rémunéré comme stagiaire ou apprenti dans un magasin, une banque, un hôpital ou autre institution prestataire de services...])" "Oui - 1 Non - 2 => HAZ_01"	
FOW_56. La semaine dernière, (Nom) aidé à préparer des aliments ou des boissons en vue de leur stockage [farine, poisson séché, beurre, fromage, etc.] pour la consommation du ménage ou de la famille? 1=Oui 2=Non => FOW_57		FOW_66. Combien d'heures (Nom) consacré à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"	
FOW_57. La semaine dernière, (Nom) a fait des travaux de construction pour bâtir, rénover ou agrandir le logement familial ou aider un membre de la famille à ce genre de travail?" 1=Oui 2= Non => FOW_59			
FOW_58. Combien d'heures (Nom) a consacré à cette activité la semaine dernière? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"			

FOW_59. La semaine dernière, (Nom) a consacré du temps à la fabrication de biens [tapis, paniers, meubles, vêtements, etc.] pour l'usage du ménage ou de la famille?" "Oui - 1 Non - 2 => FOW_61"			
FOW_60. Combien d'heures (Nom) a consacré à cette activité la semaine dernière? HEURES CONSACREE si Ne sait pas =997"			
FOW_61. La semaine dernière, (Nom) a été chercher de l'eau à des fontaines naturelles ou publiques pour l'usage du ménage ou de la famille?" 1.Oui 2.Non => FOW_63			

SECTION XI			
TD. TRAVAUX DANGEREUX			
Je te demanderais maintenant de réfléchir au travail que (Nom) fait au cours des sept derniers jours (07), (Nom) a fait l'un ou l'autre de ces travaux? Oui=1; Non=2; Ne sait pas=97; Ne réponds pas=98"			
HAZ_01. Porter, pousser ou tirer de lourdes charges? Par ex., bois de chauffage ou eau, récoltes, briques, déchets/rebus, pierres, autres objets lourds? Montrez la liste des charges Lourdes. Si code 2=>HAZ_02		HAZ_11. Travailler en sous-sol dans un puits ou tunnel de mine ou autre espace très exigu? Par ex., descendre dans une mine pour remonter des roches/pierres/du charbon, concasser des roches/pierres/du charbon en sous-sol.	
HAZ_01a. Poids de la charge transportée, en kg 1.<5Kg 2.5.0Kg-7.9KG 3.8.0 Kg -9.9 Kg 4.10.0 Kg -15.9 Kg 5.16.0 Kg <		HAZ_12. Travailler sous l'eau? Par ex., plonger pour ramasser des coquillages, démêler des filets en mer, dans un lac ou une rivière?	
HAZ_02. Travailler en hauteur nécessitant de grimper à bonne distance du sol, au risque de se blesser? Par ex., monter sur une échelle plus haute que soi, en haut d'un arbre, sur un échafaudage ou une plateforme de construction.		HAZ_13. Travailler avec des produits chimiques agricoles ou à proximité? Ou aider un tiers à utiliser ces produits. Par ex., pulvériser ou étendre des engrais pour favoriser la croissance ou la récolte de plantes; pulvériser ou étendre des pesticides/herbicides pour détruire les insectes ou les mauvaises herbes; nettoyer des contenants de pesticides.	
HAZ_03. Utiliser des outils électriques ou à essence? Par ex., perceuses, scies, scies circulaires ou à chaîne, ponceuses électriques, marteaux-piqueurs.		HAZ_14. Travailler avec des liquides ou des poudres qui irritent la peau, brûlent facilement, dégagent des vapeurs qui sentent mauvais ou peuvent exploser? Par ex., produits de nettoyage, pétrole ou gaz, peintures, colles, décolorants, désinfectants, teintures, solvants, batteries, mercure ou autres substances chimiques.	
HAZ_04. Utiliser des outils tranchants? Par ex., haches, couteaux, machettes.		HAZ_15. Travailler la nuit ou très tôt le matin, y compris se rendre au travail et en revenir lorsqu'il fait nuit?	
HAZ_05. Utiliser des machines lourdes ou volumineuses, ou conduire des véhicules? Par ex., machines plus grosses que soi – machines de montage, tracteurs, chariots élévateurs, grues de levage, camions, motocyclettes, notamment."		HAZ_16. Travailler en contact avec de grands animaux domestiques (par ex., chameaux, bétail), des bêtes sauvages (par ex., serpents, insectes) ou dans le fumier (par ex., fosses à fumier, nettoyage d'étables)?	
HAZ_06. Travailler avec le feu, des fours ou des machines ou des outils très chauds, ou des câbles électriques endommagés, au risque de se brûler? Par ex., feu ouvert, fours, fers, outils de soudure, surfaces métalliques brûlantes, brûleurs, fils/câbles électriques, briqueteries.		HAZ_17. Posez la question si HAZ_01-16 est 1, sinon passer à la question HAZ_18. Faire la même tâche de façon répétitive à une cadence rapide pendant de longues heures? <Par ex., tisser, concasser des pierres>	
		HAZ_18. Est-ce que (Nom) est généralement en sécurité au travail?	
		HAZ_19. (Nom) a déjà été puni(e) pour des fautes commises au travail?	
		HAZ_20. Est-ce que (Nom) a le droit de quitter le lieu de travail en cas de maladie, de blessure, de problème familial grave, ou pour renoncer à ce travail?	

HAZ_07. Travailler dans un lieu très bruyant, où l'on doit crier pour se faire entendre? Par ex., machines très bruyantes, circulation intense.	☐		HAZ_21. Autre travail dangereux un (Voir liste des travaux dangereux dans le document de nomenclatures)	☐
HAZ_08. Travailler en un lieu extérieur ou intérieur où il est difficile de respirer ou de voir clairement à cause de la poussière, le sable, la fumée ou les émanations? Par ex., ventilation insuffisante, dresseur d'animaux ou de chevaux, déboureur de chevaux.	☐		HAZ_22. Autre travail dangereux deux (Voir liste des travaux dangereux dans le document de nomenclatures)	☐
HAZ_09. Travailler dans un lieu où il fait très froid, ou à l'extérieur sous la pluie ou dans l'humidité? Par ex., dans un entrepôt frigorifique / réfrigérateur, ou dans la pluie / les orages.	☐		HAZ_23. Autre travail dangereux trois (Voir liste des travaux dangereux dans le document de nomenclatures)	☐
HAZ_10. Travailler de longues heures sous un soleil brûlant, sans faire de pause? Par ex. exploitation forestière, dressage d'animaux/de chevaux ou déboureur de chevaux.	☐			

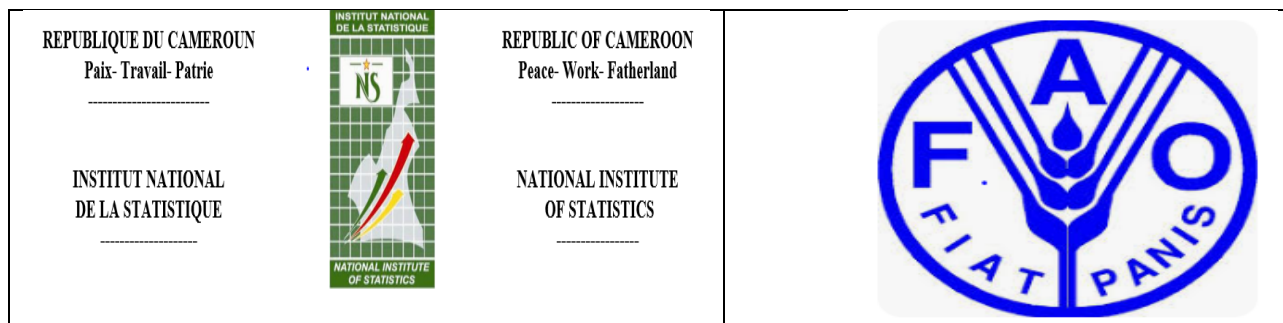
SECTION XII				
VLT. VIOLENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL				
Certaines personnes font parfois des choses à des enfants et des adolescents pour leur faire du mal, les mettre mal à l'aise, les perturber ou leur faire peur au travail. Oui=1; Non=2; Ne sait pas=97; Ne réponds pas=98			HAZ_28. Grave ecchymose, enflure, bosse par ex., foulure musculaire, dislocation"	☐
HAZ_21a. Il arrive parfois que quelqu'un s'en prenne physiquement à un enfant ou un adolescent au travail. Est-ce que quelqu'un au travail s'en est déjà pris à (Nom) par une claque, un coup de poing ou un autre geste destiné à faire mal physiquement? si code > 1 =>HAZ_22			HAZ_29. Morsure animal ou de serpent	☐
HAZ_21b. Qui s'en est pris à (Nom)? 1=Un adulte; 2=Un autre Enfant/Adolescent; 97=Ne sait pas; 98=Ne répond pas			HAZ_30. Lésion à la tête, au dos ou au cou	☐
			HAZ_31. Fracture	☐
			HAZ_32. Perte d'une partie du corps Par ex., un doigt, une main, une jambe"	☐
			HAZ_33. Lésion oculaire, ouïe endommagée damage"	☐
HAZ_22a. Lorsque des enfants et des adolescents sont au travail, certaines personnes disent ou font parfois des choses qui leur font peur et leur font craindre pour leur sécurité. Depuis que tu fais ce travail, quelqu'un au travail a-t-il déjà menacé de de faire mal à (Nom) ? Si code > 1 =>HAZ_23a			HAZ_34. Choc électrique"	☐
HAZ_22b. Qui s'en est pris à (Nom) ? 1=Un adulte; 2=Un autre Enfant/Adolescent; 97=Ne sait pas; 98=Ne répond pas			HAZ_35. Quasi-noyade"	☐
HAZ_23a. Lorsque des enfants et des adolescents sont au travail, certaines personnes disent ou font parfois des choses qui leur font se sentir mal. Depuis que tu fais ce travail, quelqu'un au travail (t'a-t-il déjà ridiculisé, insulté ou humilié) (a-t-il ridiculisé, insulté ou humilié NOM)? Si code > 1 =>HAZ_24			HAZ_36. Est-ce que (Nom) a subi une lésion autre que celles déjà mentionnées? Si code>1 =>HAZ_38a	☐
			HAZ_37. Quelle était la nature de cette lésion?	☐
			HAZ_38. Concernant (ta blessure) (la blessure de NOM) la plus grave, comment est-ce arrivé?	☐

[illegible]

SECTION XV			
HCH: TÂCHES MÉNAGÈRES			
HCH_01. Au cours des sept derniers jours (07), de [JOUR] à [dernier JOUR], est-ce que (Nom) aidé à faire des achats pour ce ménage?" 1.Oui 2.Non => HCH_05		HCH_15. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)?" si Ne sait pas=997	
HCH_02. Combien de jours est-ce que (Nom) consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? JOURS CONSACRES" si Ne sait pas=97 HCH_02		HCH_16. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a fait des travaux de nettoyage avec des savons ou des produits chimiques/agents de blanchiment/liquides qui irritent ou brûlent la peau, les yeux ou le nez?" 1=Oui 2=Non	
HCH_03. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREES" si Ne sait pas=997		HCH_17. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a grimpé dans un endroit difficile d'accès, au risque d'être blessé(e) en cas de chute, ou est-ce que (tu as) (NOM a) nettoyé un tel endroit?" 1=Oui 2=Non	
		HCH_18. Est-ce que (Nom) a nettoyé des planchers à l'aide d'un balai, aspirateur ou balai-brosse pendant de longues périodes?" 1=Oui 2=Non	
		HCH_19. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a aidé ou procédé au lavage de vêtements pour ce ménage?" 1=Oui 2= Non => HCH_25"	
		HCH_20. Combien de jours est-ce que (Nom) a consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? Nombre de jours" si Ne sait pas=97	
HCH_04. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a porté de lourdes charges en faisant des achats?" 1=Oui 2=Non		HCH_21. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? Nombre d'heures" si Ne sait pas=97	
HCH_05. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a aidé ou travaillé à réparer de l'équipement ménager pour ce ménage?" "Oui - 1 Non - 2 => HCH_08"		HCH_22. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a lavé des vêtements à la main? 1=Oui 2=Non "	
HCH_06. Combien de jours est-ce que (Nom) a consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? JOURS CONSACRES" si Ne sait pas=97		HCH_23. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a repassé des vêtements?" 1=Oui 2=Non	
HCH_07. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREES" si Ne sait pas=997		HCH_24. (Est-ce que (Nom) a porté de lourds paniers à linge?" 1=Oui 2=Non	
HCH_08. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a aidé ou travaillé à la cuisine pour ce ménage?" 1=Oui 2 Non =>HCH_13"		HCH_25. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a aidé ou travaillé à soigner des enfants/personnes âgées/malades pour ce ménage?" 1=Oui 2=Non => HCH_31"	
HCH_09. Combien de jours est-ce que (Nom) a consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? JOURS CONSACRES" si Ne sait pas=97		HCH_26. Combien de jours est-ce que (Nom) a consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? de jours" si Ne sait pas=97	
HCH_10. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? HEURES CONSACREES" si Ne sait pas=997		HCH_27. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? Nombre d'Heures" si Ne sait pas=997	
		HCH_28. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a porté ou soulevé un adulte/une personne âgée ou un enfant lourd?" 1=Oui 2=Non	

HCH_11. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a cuit des aliments sur le feu ou dans un four (à bois, au gaz)?" 1=Oui 2=Non		HCH_29. Au cours des sept derniers jours (07) est-ce que (Nom) a baigné, douché ou habillé un adulte?" 1=Oui 2=Non	
HCH_12. Au cours des sept derniers jours (07) est-ce que (Nom) a a coupé ou préparé des aliments avec des couteaux tranchants?" 1=Oui 2=Non		HCH_30. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a pris soin d'une personne malade?" 1=Oui 2=Non	
HCH_13. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a aidé ou travaillé au nettoyage de la maison/des ustensiles pour ce ménage?" "Oui - 1 Non - 2 =>HCH_19"		HCH_31. Au cours des sept derniers jours (07), est-ce que (Nom) a aidé ou travaillé à d'autres tâches domestiques pour ce ménage? (par ex., laver la vaisselle, jeter les déchets dans la poubelle, etc.)" 1=Oui 2=Non => HCH 35"	
HCH_14. Combien de jours est-ce que (Nom) consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)?" si Ne sait pas=97		HCH_32. Indiquer la tâche"	
		HCH_33. Combien de jours est-ce que (Nom) a consacrés à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? si Ne sait pas=97" Nombre de jours	
		HCH_34. Combien d'heures par jour est-ce que (Nom) a consacrées à cette activité Au cours des sept derniers jours (07)? Si Ne sait pas=997"Nombre d'heures	
		HCH_35. Posez la question si EDU_07=1 Au cours des sept derniers jours (07), quand est-ce que (Nom) a mené habituellement ces activités mentionnées précédemment? (Utilisez les codes ci-dessous)"Tous =>ST 01	
		HCH_36. Posez la question si EDU_07=2 Au cours des sept derniers jours (07), quand est-ce que (Nom) a mené ces activités mentionnées précédemment?" 1=En semaine 2=Les fins de semaine 3=Tous les jours	
SECTION XVI			
TL. TEMPS LIBRE			
ST_01. Combien d'heures (Nom) a-t-il (elle) regardé la télévision au cours de Au cours des sept derniers jours (07) ?		ST_04. Combien d'heures (Nom) a joué au cours de la semaine écoulée ? "	
ST_02. Combien d'heures (NOM) a-t-il(elle) étudié à la maison au cours de Au cours des sept derniers jours (07) ?		ST_05. A partir de là, combien d'heures avez-vous passé à jouer avec votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur ? "	
ST_03. Combien d'heures (NOM) a-t-il(elle) lu un livre au cours de Au cours des sept derniers jours (07) ? (sauf pour les devoirs) "		ST_06. Combien d'heures de temps libre (Nom) a-t-il/elle passée Au cours des sept derniers jours (07) ?	

Annexe 4 : Guide d'entretien agent d'agriculture



ETUDE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE FILIERE CACAO AU CAMEROUN (ETEFCC)

GUIDE ENTRETIEN

AGENT D'AGRICULTURE

Il s'agira d'un entretien avec les responsables locaux de l'agriculture : Chef de poste agricole, etc.

SECTION 1- Informations générales sur la filière

1. Description des principaux systèmes d'exploitation, variétés, organisations de producteurs
2. Les évolutions des besoins en main d'œuvre de la filière, si possible selon le mode d'exploitation et les différentes activités au long de la filière (en augmentation, en diminution, stable, qualification requises, etc.);
3. Les contraintes de la filière et la vision pour le futur : contraintes économiques en relation au marché (ex : exigence des clients, qualité du produit, prix, etc. ;) contraintes environnementales : (ex : détérioration des sols, eau, changement climatique, etc.); .Vision : Quels types de changements/d'évolution sont pressenties pour la filière (production, transformation, etc.) et quelles mesures sont envisagées ou déjà en place pour faire face à ces changements? Quelle est leur opinion sur les filières qui prennent en compte des préoccupations sociales/environnementales, quel bénéfice et quelle valeur ajoutée au produit selon eux? Que faudrait-il mettre en place (incitations) pour que ces pratiques soient intéressantes, apportent de la valeur ajoutée et soient adoptées?
4. Quels sont les services ou organismes qui font de la vulgarisation agricole dans la zone (gouvernement, réseau ou associations de producteurs, centre formation professionnelle, etc) et sur quelles cultures/activités agricoles elles se concentrent (production du cacao, intensification, préservation des sols, diversification, pesticides non chimiques, etc.).

SECTION 2- Les tâches et travaux dans lesquels les enfants sont impliqués

5. Les tâches et les travaux effectués par des jeunes filles et des jeunes garçons dans la culture du cacao (de la production, à la récolte et après la récolte), à quel moment de l'année, différence entre le travail effectué par les filles et les garçons et selon les tranches d'âge 5-11/12-14/15-17.
6. Les âges des filles et garçons impliqués :
 - Début d'apprentissage (soit pour apprendre le métier ou aider les parents) pour les filles et les garçons concernant les activités agricoles et autres activités liées, les tâches domestiques, etc- quelles activités, temps de travail) ;

- Actif véritable (participation pleine et active aux travaux agricoles- quelles activités, temps de travail) ;
 - Donnez les raisons du choix de ces âges pour l'apprentissage et pour la participation active aux différents travaux et tâches pour les filles et les garçons.
7. Les facteurs qui peuvent pousser certains parents à faire travailler activement leur enfant dans les champs avant l'âge ou certains enfants a travailler (donner les termes indiqués s'il en existe et des exemples précis) et la fréquence dans la zone.
 8. Formes, fréquence et origine des enfants travailleurs (migrants, salariés agricoles, groupes de travail, etc). Évolution de l'utilisation, de la forme et de l'origine des enfants travailleurs sur ces cinq dernières années dans ce secteur/cette zone (en augmentation, en diminution, stable ; justifier pourquoi).
 9. Travaux et tâches habituellement exercés par ces enfants travailleurs ; donnez les raisons

SECTION 3- Conditions de travail, risques et dangers

10. Les tâches et travaux qui ont un impact négatif sur la santé et la sécurité des enfants
11. Fréquence, type de risques et niveau de dangerosité (perçus) liés à ces travaux dans votre zone (donner des exemples). Identifier des typologies liant le type d'exploitation (selon le contexte local : petite exploitations familiales, exploitations mécanisées, grandes exploitations), aux types de risque et de danger auxquels les enfants font face. Par qui les premiers soins sont administrés ?
12. Dans quelles activités/taches le travail des enfants doit diminuer et pourquoi ?
13. Existence d'aire de repos, d'aires sanitaires, provision de repas, de petits matériel de protection (gants,) etc.

SECTION 4- Perspectives

14. Les technologies (de la production à la commercialisation) qui permettent d'économiser du temps ou de la main-d'œuvre (ex: mécanisation), les bonnes pratiques agricoles qui permettent d'améliorer la productivité tout en réduisant les risques sur la sante et la sécurité, (ce qui existe, ce qui reste a faire), les contraintes à leur accès et à leur utilisation par les paysans.
15. Les actions d'information, de sensibilisation et de formations notamment aux risques et aux conditions de travail.
16. Les programmes et mesures de protection sociale, d'appui au développement rural en faveur de la réduction ou la prévention du travail des enfants : ce qui existe, qui en bénéficie. Les opportunités de formations préprofessionnelles à partir de 12 ans.
17. Les opportunités de diversification des moyens de subsistance et de création d'AGR qui pourraient faciliter la réduction ou la prévention du travail des enfants.
18. Recommandations pour pallier au travail des enfants sur la filière cacao. Qui peut jouer un rôle important dans la diminution du travail des enfants et quel rôle ?; Quelles incitations sont nécessaires ; Quel rôle pouvez vous jouer ?.
19. Connaissance de l'âge légal du travail au Cameroun. Connaissance de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans.

Poste agricole :
Nom d'enquêteurs :

Date d'entretien :

Annexe 5 : Guide d'entretien responsable d'établissement scolaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE		REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS	
--	---	---	---

ETUDE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE FILIERE CACAO AU CAMEROUN (ETEFCC)

GUIDE ENTRETIEN

Responsable d'établissement scolaire

Il s'agira d'un entretien systématique avec les Directeurs d'école de la localité

Thème : Evaluation de l'impact du travail des enfants sur la scolarisation, la fréquentation pendant l'année et les performances à l'école

1. Evolution du taux de scolarisation au cours des 6 dernières années selon le genre, le milieu de résidence (urbain et rural) et les facteurs influençant (en particulier les facteurs liés au travail des enfants ; donnez des exemples)
2. Evaluation de l'absentéisme scolaire au 1^e et 2nd cycle selon le genre, le milieu de résidence (urbain et rural) et les facteurs influençant (en particulier les facteurs liés au travail des enfants; donnez des exemples)
3. Evolution du taux d'achèvement scolaire au 1^e et 2nd cycle selon le genre, le milieu de résidence (urbain et rural) et les facteurs influençant (en particulier les facteurs liés au travail des enfants; donnez des exemples)
4. Evolution du taux d'abandon scolaire au 1^e et 2nd cycle selon le genre, le milieu de résidence (urbain et rural) et les facteurs influençant (en particulier les facteurs liés au travail des enfants; donnez des exemples)
5. Evolution du taux d'exclusion scolaire selon le genre, le milieu de résidence (urbain et rural) et les facteurs influençant (en particulier les facteurs liés au travail des enfants, donnez des exemples)
6. Sensibilisation des parents sur le travail des enfants
7. Appréciation du coût de la scolarité par rapport au niveau de vie dans la localité
8. Existence de solutions alternatives à la déperdition scolaire dans la zone (capacités d'accueil, conditions d'accès, opportunités pour les enfants ruraux, etc.)

9. Solutions et Recommandations pour pallier à la déperdition scolaire dans la zone

Nom enquêteurs :

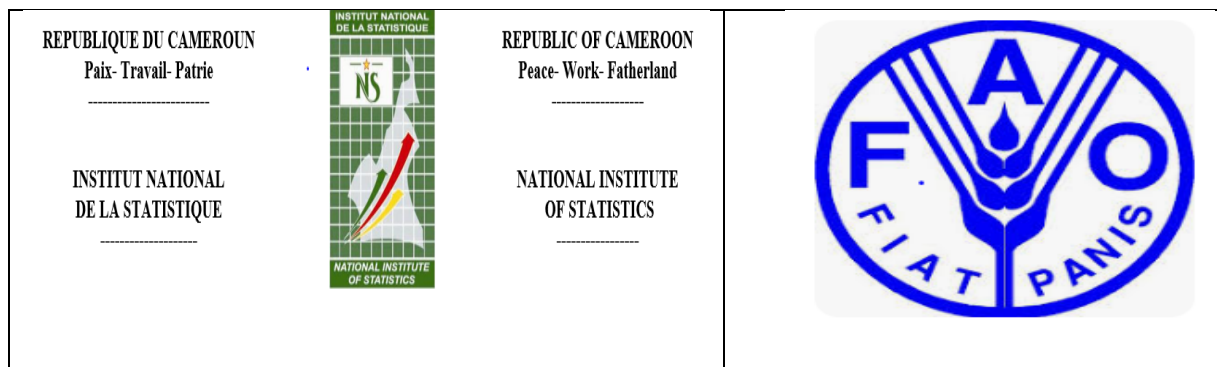
Date entretien :

Etablissement scolaire :

Nom et prénom de l'informant:

Fonction :

Annexe 6 : Guide d'entretien agent de santé



ETUDE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE FILIERE CACAO AU CAMEROUN (ETEFCC)

GUIDE ENTRETIEN

AGENT DE SANTE

Il s'agira surtout d'un entretien informel avec le responsable du Centre de santé communautaire dans la zone d'enquête, et du responsable du District sanitaire de la localité et des relais de santé villageois s'il en existe

SECTION 1- Informations générales

1. Principales consultations d'enfants (de 5 à 17 ans par genre et si possible par tranche d'âge de 5-11/12-14/15-17,) au niveau du CSCOM. Evolution sur les cinq dernières années par type de maladie, accident, blessure, etc. (Y a-t-il des registres ?).
2. Les consultations liées au travail des enfants ou à leurs conditions de travail (maladies, accidents, blessures, etc.); donnez des exemples et les statistiques disponibles.
3. Est-ce que les accidents, blessures et maladies liés au travail sont enregistrés comme tel/séparément dans les registres? par genre ? par âge ?) Précisez le type de tâches/travaux qui sont à l'origine de ces maladies, affections, blessures, troubles (outils tranchants, charges trop lourdes, outils dangereux, brûlures, exposition aux pesticides- de quelle manière- soleil/chaleur, conditions hygiéniques malsaines, chute des arbres, heures de travail excessives, pollution de l'eau potable, fumée, piqures d'insectes/serpents, etc. ; possibilité d'utiliser comme référence supplémentaire la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans) Evolution sur les cinq dernières années.
4. Indiquez si les centres de santé ont identifié les conséquences à long terme de certains travaux sur la santé ou le développement physique, mental, moral ou social des enfants qu'ils connaissent.
5. Autres maladies, affections et blessures, traumatismes/troubles observés (y compris psychologiques, nutritionnels, etc), liées au travail des enfants dans la zone ; précisez le type de tâches/travaux qui sont à l'origine de ces maladies, affections, blessures, troubles.

Etude sur le travail des enfants dans la filière cacao au Cameroun

6. Capacité des centres de santé : nombre d'agents de santé, connaissance ou formation des agents de santé aux dangers liés aux travaux agricoles, équipement des centres, visite sur le terrain.
7. Opinion sur la connaissance/perception par les parents/ par les enfants des risques liés à certaines tâches/certains travaux dangereux.
8. Niveau de vie des familles de la zone, groupes les plus vulnérables, les plus exposés, niveau d'égalité/inégalité d'accès aux soins, expliquer les raisons. (précisez si les soins et traitements sont payants/chers ou gratuits)
9. Opinion sur l'évolution de l'ampleur du travail des enfants sur les cinq dernières années (en diminution, en augmentation, stable ; justifiez)

SECTION 2- Perspectives

8. Existence de solutions alternatives au travail des enfants dans l'aire de santé.
9. Existence d'actions d'information, de sensibilisation et de formations notamment aux risques liées à certaines tâches, à la santé et la sécurité au travail ; à des pratiques alternatives plus sûres ;
10. Existence d'actions et programmes de protection sociale pour améliorer les conditions de travail, diminuer les risques sanitaires, réduire le travail des enfants : ce qui existe, qui en bénéficie
11. Solutions et recommandations pour pallier au travail des enfants et à son impact négatif sur la santé et la sécurité des enfants. Qui peut jouer quel rôle ? Quel rôle pouvez vous jouer ?
12. Connaissance de l'âge légal du travail au Cameroun ; de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans

Date entretien :

Nom enquêteurs :

Commune de :

Village :

Centre de santé de:

Nom et prénom de l'informant:

Fonction :

Annexe 7 : Guide d'entretien responsable coopérative agricole de la filière cacao

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix- Travail- Patrie INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE		REPUBLIC OF CAMEROON Peace- Work- Fatherland NATIONAL INSTITUTE OF STATISTICS	
--	---	---	---

ETUDE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE FILIERE CACAO AU CAMEROUN (ETEFCC)

GUIDE ENTRETEN

Responsable coopérative agricole dans la filière cacao

Il s'agira d'un entretien avec les responsables de coopérative opérant dans la filière cacao de la localité

Thème : Evaluation de l'impact du travail des enfants dans la filière

1. Nombre de membres de votre coopérative (éclaté en hommes et femmes)
2. Services rendus aux membres
3. Appuis apportés aux membres
4. La certification de la coopérative
5. Vos membres reçoivent-ils une formation dans l'utilisation des produits phytosanitaires ?
6. L'incidence du travail des enfants dans la filière cacao dans cette localité
7. Les tâches exécutées par les enfants
8. Faites-vous une sensibilisation auprès de ces membres sur les travaux dangereux, la sécurité et la santé au travail pour les adultes et les enfants ?
9. Faites-vous une sensibilisation auprès de ces membres sur le travail des enfants dans la filière cacao ?
10. Solutions et Recommandations pour limiter le travail des enfants dans la zone

Nom enquêteur :

Date entretien : responsable de la coopérative :

Nom et prénom de l'informant:

Fonction :

Annexe 8 : Formule de calcul des indicateurs-clés.

Disaggregated By...	Indicators		Numerator / Denominator
Age, sexe, région	Le pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans occupés dans une activité dans la zone cacaoyère au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête	Num	Nombre d'enfants ayant répondu oui à l'une des questions (FOW1 (travail rémunéré) FOW4 (AGR) FOW5 (en congé mais travaille habituellement) FOW11 FOW47 (aide familial) FOW51 (cuillette) FOW53 (chasse) FOW55 (autre) FOW57 (construction) FOW59 (fabrication de biens)
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans
Age, sexe, région	% d'enfants ayant exécuté au moins une tâche domestique au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête	Num	—FOW61 (chercher de l'eau) FOW63 (chercher du bois) HCH01 HCH04 HCH05 HCH08 HCH11 HCH12 HCH13 HCH16 HCH17 HCH19 HCH22 HCH23 HCH25 HCH28 HCH29 HCH30 HCH31
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans
Age, sexe, région	répartition des enfants suivant le type de rémunération dans la 1ère AGR	Num	1<=FOW21<=9
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés par au moins une activité
Age, sexe, région	Répartition des enfants occupés suivant le lieu d'exercice de l'activité dans la première AGR	Num	1<=FOW18<=8
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés par au moins une activité
Age, sexe, région	Répartition des enfants suivant le moment d'exécution des tâches	Num	1<=FOW33<=5
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés par au moins une activité
Age, sexe, région	Pourcentage des enfants de 5-17 ans occupés dans le cacao	Num	FOW13A=1 et FOW47E=1
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans
Age, sexe, région	Temps consacré aux activités, (AGR 1, AGR 2, consommation personnelle) y compris dans la filière cacao	Num	FOW50+FOW52+FOW54 + FOW58 + FOW60 + FOW62+FOW32+FOW35+FOW64
		Denom	
Age, sexe, région	Temps consacré aux tâches domestiques	Num	CH02*HCH03+HCH06*HCH07+HCH09*HCH10+HCH14*HCH15+HCH20*HCH21+HCH26*HCH27+HCH33*HCH34+FOW64 + FOW66
		Denom	
Age, sexe, région	Répartition des enfants de 5-17 ans suivant l'exécution d'un travail « dangereux »	Num	(HAZ01 HAZ02 HAZ03 HAZ04 HAZ05 HAZ06 HAZ07 HAZ08 HAZ09 HAZ10 HAZ11 HAZ12 HAZ13 HAZ14 HAZ15 HAZ16 HAZ17)=1
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans
Age, sexe, région	% d'enfants qui fréquentent un établissement 2024-2025 suivant le statut	Num	EDU6=1
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans
Age, sexe, région	% d'enfants qui fréquentent un établissement 2024-2025	Num	EDU6=1
		Denom	Nombre total d'enfants de 5-17 ans
Age, sexe, région	nombre d'heures médian de fréquentation scolaire au cours de la dernière semaine	Num	EDU10
		Denom	
Age, sexe, région	% d'enfants occupés ayant subi des menaces	Num	HAZ21A=1 HAZ21A=1 HAZ23A=1
		Denom	nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés (act éco et tâches domestiques)
Age, sexe, région		Num	HAZ24=1 HAZ25=1 HAZ26=1

Disaggregated By...	Indicators		Numerator / Denominator
Age, sexe, région	% d'enfants occupés ayant eu des lésions et blessures	Denom	nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés (act eco et taches domestiques)
		Num	HAZ30=1 HAZ33=1 HAZ39=1
Age, sexe, région	% d'enfants occupés ayant eu des lésions et blessures	Denom	nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés (act eco et taches domestiques)
		Num	ST01[mean] + ST02[mean] + ST03[mean] + ST04[mean] + ST05[mean] + ST06[mean]
Age, sexe, région	Temps moyen consacré aux études et aux loisirs	Denom	
		Num	ST01[mean] + ST02[mean] + ST03[mean] + ST04[mean] + ST05[mean] + ST06[mean]
Age, sexe, région	Temps moyen consacré aux études et aux loisirs	Denom	
		Num	HH22=1
Age, sexe, région	Accès des ménages au crédit	Denom	nombre total d'enfants de 5-17 ans occupés (act eco et taches domestiques)

Annexe 8 : Quelques photos clés prises pendant l'étude

Photo : départ des agents cartographiques dans une ZD du Nkam sur une route difficile



Photo : seul moyen de transport dans une ZD enclavée du Nkam



Photo : présentation du MINTSS sur les concepts du travail des enfants pendant la formation des enquêteurs à Yaoundé

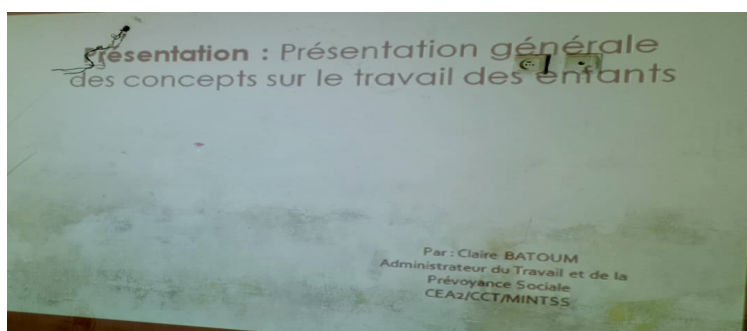


Photo : présentation de PAD-CACAO la filière cacao au Cameroun pendant la formation des enquêteurs à Yaoundé



Photo : un agent enquêteur s'entretenant avec un cacaoculteur échantillonné dans la région du Sud



Photo : un agent enquêteur avec les enfants de ce ménage de cacaoculteur dans la région du Sud

